La Documentation Catholique

43e année — T. LVIII Numéro 1 347. — 5 mars 1961

Directives pontificales pour la prédication

Allocution de S. S. Jean XXIII aux curés et prédicateurs de Carême de Rome (13. 2. 1961) (1)

CHERS FILS,

La rencontre de ce matin fait revivre l'agréable et réconfortant souvenir des deux précédentes, qui furent empreintes à la fois de joie spirituelle et de profonde gravité.

Nous saluons aujourd'hui avec une effusion particulière les curés qui sont les collaborateurs directs de l'évêque de Rome dans le gouvernement pastoral des âmes et qui, par leur dure tâche quotidienne, sont en contact avec les difficultés sans cesse renouvelées de l'apostolat dans la grande métropole ; Nous saluons aussi les prédicateurs de Carême, auxquels la préparation à la fête de Pâques offre l'occasion d'exposer de manière méthodique et persuasive les vérités du catéchisme.

Pour ces raisons, Nous vous sentons, chers Fils, très près de Notre cœur. Le caractère spontané de cette aimable rencontre annuelle Nous dispense de tout préambule et Nous permet d'entrer sans plus dans le vif de ce que Nous désirons vous communiquer. Nous Nous adressons à vous tous, ici présents, qui vous consacrez au ministère de la parole, « *ministerio verbi instantes* » (*Act.* VI, 4), prédicateurs de Carême et curés. Pour les curés, toute l'année c'est un peu le Carême.

Il est certain que la parole de Dieu touche l'homme de tout âge et de toute condition, en raison de l'intime efficacité qu'elle a sur lui. Mais il y a aussi un art d'intéresser et de convaincre. Un art qui s'adapte aux exigences historiques et culturelles de chaque époque. Cela veut dire que quiconque est appelé à le pratiquer doit vraiment être un instrument fidèle de la grâce.

De fait, répéter la Parole révélée et oser la commenter, en donner les applications doctrinales et la juste interprétation est une telle charge de conscience qu'elle suppose chez le prêtre une préparation ayant déjà fait de lui un instrument docile, intelligent, pour accomplir sa sublime tâche au nom de l'Eglise tout entière, bien au-dessus de sa modeste personnalité. « Ce n'est pas nous-mêmes que nous prêchons — dit saint Paul, — c'est le Christ Jésus comme Seigneur. Pour nous, nous nous disons vos serviteurs à cause de Jésus » (*II Cor.*, IV, 5.) Le grand saint Grégoire commente bien la délicate mission d'enseignement du prêtre par ces paroles qui nous sont familières : « En vous prêchant sa gloire, nous lui préparons le chemin, afin que, venant après, il illumine vos âmes par la présence de son amour. » (*Hom.* 17 *in Evang.*)

C'est pourquoi Nous aimons vous confier quelques brèves pensées, très utiles aux prédicateurs de carême, ainsi qu'à tous ceux, curés et vicaires, qui, tous les jours, instruisent le peuple chrétien dans chaque paroisse. Elles concernent trois choses : les sources de la prédication, la prédication elle-même et le thème qui, cette année, vous est proposé.

I. LES SOURCES DE LA PRÉDICATION

Dans le « *Motu proprio* » *Rubricarum instructum* du 25 juillet 1960, relatif aux nouvelles rubriques du bréviaire, le clergé est à nouveau exhorté à se familiariser avec la lecture et la pensée des Pères de l'Eglise (2). Cette suggestion était la confirmation et le sceau de ce que Nous avons souvent répété, en diverses occasions, lors de paternels entretiens avec des prêtres. Ainsi que vous pouvez le comprendre, elle traduit bien Notre préoccupation pour les bonnes et sérieuses études, poursuivies avec une ardeur persévérante ; elle exprime spécialement le vœu que l'amour pour le Livre Saint et pour la Tradition soit le signe distinctif de la prédication, comme des conversations familières du prêtre.

Les canons du premier synode romain sont comme un écho de cette préoccupation et de ce vœu. Il y est dit en effet : « L'orateur sacré doit continuellement nourrir sa doctrine et l'adapter à son temps par une étude assidue de la Sainte Ecriture, des Pères, des traités de théologie, de la liturgie et des actes pontificaux. » (Art. 256, § 1 et 2).

L'étude des Livres Saints, dans l'harmonie de l'Ancien et du Nouveau Testament, ainsi que la connaissance des Pères, de la liturgie et du magistère pontifical, vaut aussi pour les fidèles qui ont le devoir de s'instruire dans la foi ; elle vaut pour tous les prêtres, en tout temps, soit dans leur jeunesse et leur maturité sacerdotales, alors que leur parole a une force particulière de pénétration, soit au soir serein de leur vie, lorsque la tranquille sagesse des années prend la valeur d'un témoignage conquérant pour les âmes.

Mais, pour rester dans le domaine même de la

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte italien publié par *l'Osservatore Romano* des 13-14 février 1961. Les sous-titres en italique et les notes sont de notre rédaction.

(2) *D. C.*, n° 1334 du 21 août 1960, col. 996.

prédication de carême, il faut dire que le bon ecclésiastique doit, dans la composition de ses sermons et le choix de leur sujet, se soumettre à un sérieux examen de conscience et à une application particulièrement approfondie des vérités qu'il veut traiter. L'heureuse possibilité d'exposer de façon unitaire, durant une période de temps si propice et si caractéristique, l'ensemble des vérités de la foi, place chacun de vous en face de ses responsabilités pour mettre en ordre avec sagesse ses propres notions de doctrine et d'érudition sacrée et étudier les thèmes choisis afin de les approfondir. C'est ainsi que la prédication de carême pourra porter les fruits de renouveau spirituel qu'il est naturel d'en attendre.

II. Et parlons maintenant plus spécialement de cette prédication elle-même

A ce sujet, les doléances sont à peu près générales : prédication et catéchismes ne sont pas suivis dans la mesure qui serait souhaitable et nécessaire. Les conditions si diverses des horaires de travail dans une grande ville, le fébrile encombrement d'activités et d'exigences plus ou moins nécessaires, en même temps que la recherche de distractions qui ont pénétré dans l'intimité des foyers et qui meublent de diversions faciles les temps libres de la famille, rendent toujours plus difficile de faire parvenir la parole du Seigneur à de larges couches de la population, et rendent par ailleurs rares les moments de paisible recueillement requis pour écouter le divin enseignement et en tirer profit.

Mais il faut dire aussi que parfois la forme de la prédication n'est pas de nature à stimuler et à apaiser la soif des vérités éternelles.

Sobriété et mesure

Tout a son importance : le langage, la façon d'exposer, le ton mesuré et humble. L'étalage d'une vague érudition qui n'a rien à voir avec le sujet a perdu l'attrait qu'il a eu pendant un temps. Aussi, tout doit être dit avec clarté, avec calme, avec respect ; jamais sur le ton amer et âpre de la polémique stérile.

C'est ce qu'a également voulu exprimer notre Synode romain : « Evitant la recherche dans ses paroles et les artifices oratoires, le prédicateur doit chercher sa force de persuasion dans la clarté et la simplicité, dans la solidité et la charité évangéliques. Cependant, par respect pour la parole divine et pour ses auditeurs, il doit veiller non seulement à parler d'une façon convenable, mais aussi à avoir une diction soignée, un ton mesuré, des gestes sobres et harmonieux. » (Art. 257, § 1.)

On ne pourra jamais assez recommander la sobriété, la mesure. Que de choses on peut dire en quinze ou vingt minutes, sans lasser l'auditeur, à la condition de ne pas s'écarter de son sujet !

Il peut arriver parfois que quelqu'un se trouve à l'église par pur hasard ou, ainsi qu'il arrive souvent à Rome, simplement pour visiter des œuvres d'art.. Ce n'est pas une fantaisie de penser que Dieu a choisi telle parole ou tel moment pour toucher un cœur et le convertir. Quel honneur et quel mérite pour le prédicateur devenu ainsi un instrument de grâce et de salut !

La sainteté de vie du prédicateur

Il va sans dire que cet art des arts qu'est la conquête des âmes doit puiser sa force dans la prière et la sainteté de la vie sacerdotale, dans la vie de recueillement et de contemplation. Ecoutez, écoutez encore le Synode. Quel encouragement et quelle nourriture spirituelle pour les curés et les prédicateurs de Notre diocèse de Rome : « L'orateur sacré doit chercher dans l'étude et la prière les voies permettant d'obtenir de Dieu les dons de la grâce qui convertissent les hommes au Christ et les font vivre dans la piété ! » (Art. 256, § 3). Et encore : « Si le prédicateur unit une vie sainte et exemplaire à une solide piété, sa parole, la grâce divine aidant, touchera plus efficacement les âmes de ses auditeurs ; et il sera à l'abri de la recherche de la gloire et des compliments. » (Art. 258.)

Méditons l'Evangile, Chers Fils, pour notre plus parfaite préparation. Au milieu de la confusion de tant de propos humains, l'Evangile est la seule voix qui éclaire, attire, réconforte, désaltère ; vous savez par expérience avec quelle attention les âmes suivent le prêtre qui parle de l'Evangile, l'explique, en inspire continuellement ses paroles et sa vie.

Donner aux fidèles une nourriture solide

Quant aux sujets à traiter, il est évident que la prédication ne doit pas se réduire à une séquelle de « fervorini », ni aborder uniquement le domaine de la morale ou seulement quelques-uns de ses aspects. Elle doit tout embrasser : foi, morale, culte, afin de donner aux fidèles une nourriture solide, de sorte que leurs convictions intellectuelles passent dans leur vie et que leur ferveur augmente au contact de la vie sacramentelle de l'Eglise.

Ainsi que Nous avons tenu à le dire lors de Notre première rencontre avec vous, le 10 février 1959, « le peuple nous demande un pain substantiel de vérité ; ne lui servons pas de menus traités ou des récits plus ou moins édifiants, qui n'ont pas de prise profonde sur l'esprit. Certains de ces thèmes sont particulièrement importants et graves... et tout cela non à grand renfort de vague érudition, mais en des exposés vivants et intéressants de doctrine céleste. L'idéal consiste à savoir si bien encadrer la doctrine, en gardant de justes proportions, que rien ne soit oublié et que tout tourne au profit d'une solide formation intellectuelle. » (*Discorsi Messaggi Colloqui*, I, p. 140) (3).

III. Le thème de ce Carême

Ce que Nous avons dit jusqu'à présent permet de nous arrêter sur la série de sujets qui, cette année, sont proposés à votre prédication : ils s'inspirent de l'annonce du salut, offert à tous les hommes, c'est-à-dire de la Rédemption opérée par le Sauveur Jésus, au prix de son Très Précieux Sang dont les fruits sont appliqués en vertu du Sacrifice eucharistique et étendus à tous les hommes par l'action sanctificatrice et missionnaire de l'Eglise.

Ce thème est déjà familier aux membres de l'Action catholique, auxquels il est présenté avec une insistance particulière dans leur campagne annuelle. Il sera donc l'occasion de méditations efficaces pour les différentes catégories du laïcat catholique, plus spécialement engagé dans son œuvre de collaboration à l'apostolat hiérarchique. Mais au-delà des organisations, le thème choisi peut intéresser un plus vaste public et lui suggérer de salutaires réflexions et résolutions sur

---

(3) *D. C.* n° 1298 du 1er mars 1959, col. 278.

l'un des points les plus importants de la doctrine catholique, sur l'essence même du christianisme. Le salut est opéré, en Jésus-Christ, pour tous les hommes, marqués par le péché. Au milieu des ténèbres, des erreurs doctrinales et des aberrations morales, il faut s'en tenir à ce point important et sûr : par le Verbe de Dieu qui s'est fait chair, l'homme est inséré dans la vie même de la bienheureuse Trinité et il devient héritier du ciel ; la sérénité et la paix se répandent sur la vie humaine et en tempèrent les amertumes et les épreuves. « Votre vie est cachée avec le Christ en Dieu. » (*Col.* III, 3.) Telles sont les paroles de paix qu'attendent les âmes souffrantes et lourdes ; Jésus béni nous a appelés à être ses hérauts et ses évangélistes que la voix du peuple chrétien bénit et remercie : « Qu'ils sont beaux les pieds des messagers de la Bonne nouvelle. » (*Rom.*, X, 15.) Efforçons-Nous d'être des messagers fidèles du divin Sauveur, d'être sa voix elle-même, afin que la grâce de la Rédemption continue d'opérer pleinement et abondamment dans le monde.

Nous vous adressons Nos vifs encouragements pour la sainte tâche que vous allez entreprendre et Nous prions le Seigneur de vous réconforter par sa lumière et sa grâce, afin que vous puissiez semer dans la bonne terre, en attendant une très abondante récolte.

Que le Dieu de la paix soit avec vous tous. Amen (cf. *Rom.*, XV, 33.)

L'aide spirituelle à l'Amérique latine

Lettre de S. S. Jean XXIII aux évêques d'Irlande (1)

A NOTRE CHER FILS JOHN, CARDINAL D'ALTON, ARCHEVÊQUE D'ARMAGH, ET A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES D'IRLANDE

JEAN XXIII, PAPE

CHER FILS ET VÉNÉRABLES FRÈRES,
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

La Sainte Eglise, fondée par Jésus-Christ pour délivrer l'humanité de la mort, brille dans le monde entier par sa sainteté. Elle se nourrit de grâce, vit de la vérité et, selon les paroles de saint Ignace, « comme le soleil, créature de Dieu, elle est une et la même dans le monde entier, de sorte que la lumière qu'est la prédication de la vérité resplendit partout et illumine tous les hommes » (*Adv. Haer.* I, 10, 2 ; MG f. 552). Cette prédication de la vérité, cher Fils et vénérables Frères, est une gloire spéciale de votre pays, car, au cours des siècles, sa marque distinctive a toujours été de « voyager pour le Christ ». Comme on le sait, depuis que le message de l'Evangile est parvenu à leur pays, des prêtres et des religieux irlandais, stimulés par le splendide exemple de saint Patrick, votre illustre père et apôtre, se sont expatriés et ont parcouru de nombreux pays d'Europe pour leur apporter la flamme de la foi et leur ardeur invincible pour conquérir des âmes au Christ.

Ce génie de votre nation a valu à l'Eglise d'Irlande une renommée impérissable et l'admiration de nombreux peuples qui doivent l'origine et le développement de leur vie chrétienne à l'amour brûlant des apôtres irlandais et à leur actif ministère sacerdotal. Ces peuples catholiques constituent par eux-mêmes un éloquent et manifeste témoignage du caractère missionnaire de la catholique Irlande ; ils proclament ses louanges dans le monde entier et augmentent l'éclat de ses titres de gloire.

Si nous voulions rechercher la source de cette grande tradition dont vous avez hérité, on la trouverait certainement dans l'accomplissement des devoirs qui découlent de l'appartenance au Corps mystique du Christ. Que la gratitude du monde catholique, et spécialement de ce Siège apostolique, soit donc pour vous une récompense bien méritée.

Nous savons que les sociétés et les ordres religieux d'Irlande ont toujours rivalisé de générosité, de dévouement et de charité exemplaire pour répondre aux besoins d'un grand nombre de pays, au point que de partout on fait appel au ministère de vos prêtres.

Des entreprises apostoliques si grandes et si variées Nous procurent une consolation et une joie spéciales au milieu de Notre sollicitude quotidienne pour toutes les Eglises. Réconforté par cette pensée, Nous désirons par cette lettre vous confier l'affliction et l'inquiétude que Nous cause la situation exceptionnellement grave et difficile du ministère sacerdotal en Amérique latine, et vous demander de vous en préoccuper et d'y apporter votre aide.

Vous connaissez bien les nombreuses et diverses causes qui font que, malgré la large diffusion de la foi catholique et son profond enracinement dans les pays de ce continent, la structure de la vie ecclésiastique y est insuffisante pour répondre aux besoins apostoliques d'aujourd'hui. Vous connaissez particulièrement le grave manque de prêtres pour le ministère des fidèles.

Tous ces faits sont connus de tous. Mais il faut de plus penser à l'accroissement de la population dû à un taux de naissance élevé et à une immigration croissante. Les problèmes posés par cette rapide augmentation de la population et l'évolution à laquelle on assiste, jour après jour, sont évidents. Il faut leur apporter une réponse sans délai, sinon il deviendra impossible de secourir de telles multitudes de fidèles.

Au milieu de ces anxiétés et de ces difficultés, Nous sommes grandement réconforté par une pensée consolante qui, semblable à l'aube, peut porter l'annonce de temps meilleurs. Nous aimons penser, en effet, à la source d'énergie et de progrès que serait certainement pour l'Eglise universelle le développement des ressources qui abondent dans ce pays catholique et sont la sûre promesse d'une riche moisson.

Ces raisons expliquent l'attention constante et exceptionnelle que, de même que Notre prédécesseur d'immortelle mémoire, Pie XII, Nous portons aux besoins religieux de l'Amérique latine. Comme témoignage de cette sollicitude, Nous pouvons mentionner la création du Conseil épiscopal latino-américain et l'établissement à Rome d'une commission spécialement chargée de promouvoir, développer et réglementer les mesures destinées à apporter une solution rapide à ce problème.

Les exhortations répétées du Saint-Siège dans

(1) Traduction de la *D. C.*, d'après le texte anglais publié par la revue irlandaise *the Furrow*, éditée par le collège Saint-Patrick, de Maynooth (février 1961).

des lettres et des discours ont reçu une réponse filiale, loyale et généreuse non seulement de la part des sociétés et ordres religieux, mais aussi de la part de la hiérarchie de pays en mesure de fournir une aide, tels que l'Espagne, la Belgique, le Canada et les Etats-Unis.

A ce propos, Nous aimons penser à la généreuse Société de Saint-Colomban qui, établie avec l'encouragement et la coopération active des évêques d'Irlande, a éclos, telle une fleur au délicieux parfum, du séminaire national de Maynooth et de son ardente charité. Elle étend en effet sa sollicitude spirituelle également aux différents pays de l'Amérique latine tels que l'Argentine, le Pérou et le Chili, où ses membres apportent leur aide aux évêques et aux prêtres du pays, pour le grand bien des âmes.

Nous avons une telle estime pour l'œuvre de cette société que Nous avons le plus vif désir de voir ses activités augmenter et de la voir s'enrichir de l'apport de nouvelles forces. Cela peut se faire par l'augmentation du nombre d'étudiants qui entrent dans la Société et par l'offre volontaire de prêtres diocésains irlandais d'aller travailler sous sa direction dans ces pays pour un temps déterminé ou pour toute leur vie.

Nous pensons donc qu'il serait très profitable de donner à cette société les pouvoirs et les facultés pour recruter, envoyer en Amérique latine et aider de toutes manières les prêtres dûment autorisés à la fois par leur propre évêque et par l'évêque du diocèse où ils se rendent.

C'est pourquoi, Vénérables Frères de la hiérarchie irlandaise, qui avez toujours excellé pour faire progresser les causes sacrées et qui, assurément, vous préoccupez du grave besoin dont je vous ai parlé, Nous avons confiance que vous favoriserez pleinement les prêtres qui désirent se donner à ce travail et que vous leur donnerez les permissions voulues.

S'il est d'autres méthodes et mesures que dans votre sagesse, vous estimerez mieux convenir pour répondre à Notre urgent appel, Nous ne doutons pas que vous saurez les découvrir et leur faire porter d'heureux fruits.

Pour que le Dieu tout-puissant, « sans lequel il n'y a rien de fort ni rien de saint », favorise vos délibérations, bénisse vos entreprises et leur fasse porter des fruits abondants, Nous accordons de tout cœur Notre bénédiction apostolique à vous, au clergé irlandais, qui est un resplendissant exemple de vertu, et aux fidèles confiés à vos soins.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 14 décembre 1960, troisième de Notre pontificat.

JOANNES PP XXIII.

Le triple message des cierges de la Purification

Allocution du Saint-Père lors de l'offrande des cierges le 2 février (1)

CHERS FILS,

Les innombrables cierges qui, dans toutes les parties du monde, ont devancé l'aurore de la fête de ce jour, rappellent aux yeux et aux cœurs qu'il faut exalter et aimer le Christ béni, soleil de justice. Il est la lumière qui doit dissiper les ténèbres des nations et illustrer son peuple (*Luc*, II, 32). « Il éclaire de bien des manières et illumine de ses différents dons les âmes des croyants. » (*S. Cyrilli Alex., In Joann.*, IV, 4 ; *Mg.* 73, 623.)

En Orient et en Occident, le 2 février est la fête de la lumière que le divin Rédempteur a apportée dans le monde, en naissant de la Très Sainte Vierge ; c'est la fête de la joie pour toutes les nations, unies dans un même sentiment de foi et d'amour avec les fils de l'antique Israël.

C'est Notre vif désir que les cierges artistiques et symboliques offerts aimablement ici soient porteurs de lumière et de joie. L'an dernier, en cette même circonstance, en annonçant leur destination aux plus célèbres sanctuaires de la terre, Nous exprimions Notre confiance qu'ils seraient comme « une invitation aux fidèles de toute race et de toute langue à s'unir au Pape dans la prière » (*l'Osservatore Romano*, 3 février 1960) (2). La réponse à ce geste a été partout un frémissement d'âmes émues et bien disposées.

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte italien publié par *l'Osservatore Romano* du 3 février 1961. Les sous-titres sont de notre rédaction.

(2) *D. C.*, n° 1322 du 21 février 1960, col. 217. (*N. D. L. R.*)

LES CIERGES PARTIRONT VERS TOUTES LES CAPITALES, PORTEURS D'UN TRIPLE MESSAGE

Cette année, Nous désirons proposer pour eux une destination tout aussi vaste qui, Nous en sommes certain, touchera le cœur de tous Nos fils :

Nous enverrons trois cierges aux capitales de toutes les nations. Le premier et le second seront réservés à la maison religieuse masculine et féminine de la plus stricte observance, et la plus ancienne en date ; le troisième sera mis à la disposition de l'Ordinaire pour l'œuvre ou l'institution qui lui tient le plus à cœur.

De Notre ville de Rome, où fraternisent les représentations universelles des ordres et congrégations religieuses ; de la ville qui est « la capitale du monde de la charité » (*S. Ignatii ad Rom.; Mg.* 5, 685), ces cierges de 1961 apporteront donc un triple message chargé de certaines intentions précises.

1. *La nécessité des vocations contemplatives.*

Tout d'abord, la *floraison d'apôtres pour l'Eglise et la société.*

La première destination aux maisons religieuses où l'on pratique de la façon la plus rigide la mortification et la pénitence, veut affirmer une fois de plus la prééminence des devoirs du culte et de la consécration totale à la vie de prières sur n'importe quelle autre forme d'apostolat ; en même temps, elle veut souligner la grandeur et la nécessité des vocations à ce genre de vie. Le sacrifice et l'immolation préparent en effet les phalanges sans

cesse renouvelées des apôtres et des confesseurs pour le règne du Christ. La société a besoin de prêtres, de religieux, de religieuses ; elle a besoin de familles saines et généreuses qui ne mettent pas obstacle à l'œuvre divine et soient heureuses d'offrir au Seigneur, en joyeux sacrifice, leur part, peut-être la plus belle et la plus prometteuse : adolescents qui s'ouvrent à l'avenir avec un regard pur et un cœur vibrant d'enthousiasme ; jeunesses ardentes de foi et d'amour pour Dieu et pour l'Eglise.

Les cierges allumés dans le silence austère de tant de maisons religieuses disséminées dans le monde seront comme l'exaltation de cette nécessité de saints apôtres ; ils rappelleront par ailleurs aux apôtres de la vie active la valeur indispensable de la prière et du renoncement pour réaliser des conquêtes qui ne seront pas éphémères, mais résisteront au temps.

2. *Encourager à travailler pour la paix.*

La seconde intention a pour objet d'encourager *les efforts des hommes droits et bons, appliqués sérieusement à l'heureuse solution des grands et ardus problèmes de la paix.*

Vous le savez, Nous avons pour habitude de tourner Notre attention non pas tant vers ce qui attriste que vers ce qui édifie et réjouit. Les motifs de découragement et de récrimination ne manquent pas quand on regarde la réalité telle qu'elle est en ce moment, mais il est des réalités et des éléments de jugement bien plus intéressants et dignes d'encouragement : la bonne volonté et la constante activité d'âmes droites et ferventes, également nombreuses, dont les efforts font espérer un avenir meilleur pour l'établissement de la paix, laquelle veut être le triomphe de la vérité et de la justice dans une entente plus sincère entre les peuples. C'est à cela que tendent les assemblées et les réunions internationales, les recherches scientifiques, les rencontres culturelles et toutes les autres entreprises louables, qui sont un élément d'unification porteur de prospérité future.

Le cierge lumineux incitera à persévérer dans le bon travail. N'est-ce pas là la charité mise en pratique, la substance la plus pure de l'Evangile ? Le feu est un beau symbole de la charité. « L'ardeur du feu — fait observer saint Thomas — signifie l'amour. » (Comm. in Evang. *S. Ioann.*, c. v, lect. VI.)

3. *Le Concile*

La troisième intention, enfin, que Nous confions au symbolisme de ces cierges, est celle qui Nous tient tant à cœur et à laquelle Nous consacrons Nos humbles forces : *le IIe Concile œcuménique du Vatican.*

Sa fin, dès cette phase de préparation, est, ainsi que Nous le disions il y a juste un an, de marquer « comme le passage de l'ange du Seigneur sur toutes les âmes, pour réveiller leurs énergies, leur inspirer des sentiments de fraternel dévouement et les élever vers l'Eglise sainte, catholique et apostolique ». (*L'Osservatore Romano*, cit.) Il s'agit là du rayonnement toujours plus vaste du royaume de Dieu : renouveau général de la vie chrétienne ; introduction de méthodes d'apostolat adaptées aux nécessités actuelles pour la conquête missionnaire au Christ, Notre-Seigneur.

Auprès des œuvres choisies par chacun des archevêques et évêques — œuvres qui pourront être des hôpitaux, des séminaires, des nouvelles paroisses de banlieue ou des chapelles à l'intérieur des établissements de travail — le cierge allumé rappellera à tous ceux qui se réuniront autour de lui pour prier la nécessité de se conformer intérieurement aux exigences de la vie individuelle et sociale que suggère le Concile.

Chers fils, Nous vous remercions pour l'offrande de ces cierges artistiques qui Nous ont donné l'occasion d'attirer l'attention sur des réalités si élevées et si édifiantes.

Nous confions Nos vœux, pour qu'ils soient exaucés, à la Vierge Marie « très sainte de corps, très chaste de mœurs et la plus belle de tous ». (NOTKERO. « Séquence pour la Purification », du recueil de séquences de Saint-Gall) Celle qui a présenté Jésus au Temple et l'a offert à la joie du saint vieillard Siméon, veillera à susciter dans tant de cœurs la réponse généreuse à Nos désirs ; et elle Nous donnera la joie de voir partagées nos communes espérances.

Paroles de S. S. Jean XXIII

L'APOSTOLAT DES LAICS (1)

[...] L'apostolat des laïcs s'est considérablement développé et étendu dans les temps modernes. Il s'agit de volontaires qui secondent le prêtre et lui apportent leur aide ; ils constituent maintenant un groupe de collaborateurs authentique et remarquable. Leur activité est tenue en grande considération et elle sera l'objet de la vive sollicitude et de l'étude particulière des Pères du prochain IIe Concile œcuménique du Vatican. Tout le monde peut constater que ce mouvement particulier de laïcs dévoués à l'Eglise, en Italie, en France et dans beaucoup d'autres pays, a donné des preuves magnifiques d'énergie et des résultats admirables. Se tenant au côté du prêtre, ils sont auprès de la partie la plus ardente qui travaille pour le triomphe du Seigneur Jésus dans le monde. [...]

LA BASILIQUE SAINT-PIE X DE LOURDES (2)

[...] Telle est la religion catholique : l'union continuelle avec le Christ, non seulement pour lui offrir nos souffrances physiques, mais encore toutes les impulsions de notre cœur pour aider ceux qui sont dans l'angoisse et dans l'épreuve.

Lourdes est la grande école de cette exquise charité. Le Saint-Père conserve de Lourdes les souvenirs les plus doux et les plus agréables. Il s'y est rendu en pèlerinage pour la première fois en mai 1905, alors qu'il était jeune prêtre, en accompagnant son évêque, Mgr Radini Tedeschi, dont il était secrétaire ; le caractère grandiose du spec-

---

(1) Traduction de la *D. C.* d'après le texte italien du compte rendu en style indirect de l'audience générale du 8 février à laquelle assistaient les membres du Comité permanent des Congrès internationaux pour l'apostolat des laïcs (l'*Osservatore Romano* du 10 février 1961).

(2) Extrait du compte rendu en style indirect de l'allocution prononcée le 5 février devant 2 000 membres de l'Union nationale italienne pour le transport des malades à Lourdes et aux sanctuaires d'Italie (Unitalsi). Traduction de la *D. C.* d'après le texte italien publié dans *l'Osservatore Romano* des 6 et 7 février 1961.

tacle de foi et de dévotion envers la céleste Reine lui alla directement au cœur. Et, tandis qu'il se tenait tout près de Mgr Schaepfer, qui était alors évêque de la cité mariale, il put remarquer quelques détails particuliers qui l'ont aidé à comprendre tout ce qu'il y a de grandiose et de parfait dans les hommages à la Sainte Vierge.

D'autres visites se sont ensuite succédé. Dix fois le Pape s'est rendu à Lourdes avec des grands pèlerinages ou en d'autres circonstances. La dernière fut certainement la plus solennelle.

[...] Le patriarche de Venise fut délégué pour consacrer, le 25 mars 1958, l'année du centenaire des apparitions de la Sainte Vierge à Massabielle, la nouvelle et grandiose basilique. Cet immense temple, on le sait, a été l'objet de discussions et aussi de critiques. On l'a, certes, voulu différent de ces merveilleuses maisons de Dieu anciennes, élevées par le génie de l'homme au Très-Haut ou en l'honneur de sa Mère et des saints. Cependant, on peut bien dire que la nouvelle basilique de Lourdes, dans son ensemble, par les buts élevés auxquels elle est destinée, par son caractère fonctionnel, répond à la finalité qui lui a été attribuée, puisqu'elle correspond aux façons de voir des temps modernes. En un mot, on peut dire que la triomphatrice a toujours été la blanche Vierge de Lourdes.

Le consacrant, en ce jour béni, après les nombreux et longs actes de la liturgie, a célébré la première messe pontificale dans ce temple ; les vingt mille personnes qui s'y trouvaient réunies en une fervente prière ; la musique sacrée exécutée en un grégorien parfait ; les cérémonies impeccables, avec le concours de prêtres et de clercs venant également des diocèses voisins, tout cela était un véritable enchantement. Aujourd'hui, peut-on affirmer, tous ceux qui se rendent à Lourdes trouvent que l'ancienne basilique est belle, que la crypte est intéressante et que la grotte, surtout, est un enchantement ; mais ils peuvent aussi constater qu'il n'aurait pas été possible de mieux réaliser, sans altérer le paysage du sanctuaire, ce qui a été accompli avec le nouveau temple. Là aussi, en effet, le cœur des pèlerins peut très bien s'élever vers le ciel, comme dans les anciens édifices sacrés, avec les expressions les plus saintes et les plus pures.

En évoquant cette date — et le Saint-Père le faisait avec une émotion manifeste — sa pensée se tournait vers ceux qui étaient en ce moment devant lui, et il soulignait le privilège spécial qu'ils avaient de pouvoir retourner souvent à Lourdes, ce qui, pour lui, n'est maintenant plus possible. [...]

La grotte de Lourdes des jardins du Vatican

Le 11 février, le Saint-Père a invité les étudiants du Séminaire français de Rome à venir prier avec lui devant la grotte de Lourdes des jardins du Vatican. Conduits par le R. P. Barré, leur supérieur, et entourant LL. EExc. NN. SS. Guerry, archevêque de Cambrai, et Dubois, archevêque de Besançon, ils ont accueilli le Souverain Pontife, qui leur adressa une allocution dont l'Osservatore Romano *des 13-14 février a rendu compte en ces termes, en français :*

Après quelques instants de prière silencieuse, le Saint-Père s'adressait familièrement aux jeunes clercs français. Il dit sa joie de se trouver au milieu d'eux et d'être par la pensée présent à Lourdes, où il eut la joie de faire plusieurs pèlerinages, d'abord avec son évêque, Mgr Radini, puis comme nonce, enfin comme prélat consécrateur de la basilique Saint-Pie X.

Il souligna ensuite le caractère vénérable de cet autel — donné récemment par Mgr Théas (3) — sur lequel tant de messes furent célébrées à Lourdes, par ses quatre prédécesseurs immédiats, par tant de cardinaux, d'archevêques et d'évêques de tous pays. L'autel, sur lequel reposent le *missel* — symbole de la science que doit acquérir le jeune clergé — et le *calice* qu'ils auront à répandre pour les hommes du monde entier. Sa Sainteté évoqua ensuite l'inauguration par saint Pie X, en 1905, de cette grotte des jardins vaticans dans des circonstances politiques délicates.

(3) Cf. *D. C.* n° 1339 du 6 novembre 1960, col. 1320 (*N. D. L. R.*).

La diversité des rites dans l'Eglise

Le même jour, en quittant les étudiants du Séminaire français, le Saint-Père s'est rendu à pied au séminaire éthiopien, où il a dit entre autres choses aux élèves (4) :

[...] L'Eglise catholique, dans l'unité de sa foi et la variété de ses rites, est toujours admirable... Il (le Saint-Père) avait écouté avec beaucoup de plaisir leur chant si captivant. L'Eglise, tendre mère, aime embrasser tous ses fils, sans distinction aucune, dans la variété multiforme des rites sacrés qui, en réalité, sont toujours et partout animés d'un même esprit de foi et de charité. Il faut donc chercher à bien exécuter les cérémonies de la liturgie, parce que celle-ci forme les âmes à une solide piété. [...]

(4) Traduction de la *D. C.* d'après le compte rendu en style indirect publié par *l'Osservatore Romano* des 13 et 14 février 1961.

Notification du Saint-Office au sujet de l'ex-Père Collin (1)

Le prêtre Michel Collin, déjà renvoyé de la congrégation des prêtres du Sacré-Cœur, qui avait contrevenu souvent et de différentes façons aux prescriptions des saints canons, avait été réduit à l'étai laïc par cette suprême congrégation du Saint-Offic en vertu d'un décret du mercredi 17 janvier 195 (*A. A. S.*, 1951, p. 477).

Ce prêtre s'étant avéré contumace dans sa déso béissance et n'ayant pas cessé de promouvoir de formes de dévotion et de culte non approuvées e mêmes interdites, induisant par là les fidèles e erreur et créant le scandale public, les éminentis simes et révérendissimes Pères chargés de veille sur les questions de foi et de mœurs ont, au cour de leur réunion plénière du mercredi 8 févrie 1961, déclaré Michel Collin frappé d'interdit *a ingressu ecclesiae* (2).

Le vendredi 10 de ces mêmes mois et anné S. S. Jean XXIII, Pape par la divine providenc au cours de l'audience accordée à S. Exc. Mgr l'as sesseur du Saint-Office, a approuvé la résolutio des éminentissimes Pères qui lui a été soumis et a ordonné qu'elle devienne de droit public.

Donné à Rome, au Palais du Saint-Office, l 14 février 1961.

Sebastiano Masala,
notaire de la suprême sacrée congrégation d Saint-Office.

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte lati publié par *l'Osservatore Romano* du 16 février 196 Au sujet de l'ex-P. Collin, cf. *D. C.*, n° 1339 d 6 novembre 1960, col. 1369-1372.

(2) Le canon 2277 dit au sujet de cette peine : « L'in terdit *ab ingressu ecclesiae* comporte l'interdiction d célébrer les offices divins dans une église ou d' assister, ou d'avoir une sépulture ecclésiastique. S l'interdit assiste (à un office), il n'est pas nécessai de l'expulser, et s'il a reçu une sépulture (ecclésias tique), il n'y a pas à déplacer son corps. »

Problèmes théologiques et pratiques de l'Unité

Article de S. Em. le cardinal Bea

La conférence de S. Em. le cardinal Bea, président du Secrétariat pour l'union des chrétiens, publiée dans notre numéro du 15 janvier dernier : « Problèmes et voies de l'unité des chrétiens », a constitué la substance d'un article de Son Eminence, qui a paru dans le numéro du 21 janvier 1961 de la Civiltà cattolica, *sous le titre : « Le catholique face au problème de l'union des chrétiens ». Toutefois, approfondissant davantage sa pensée, S. Em. le cardinal Bea a apporté ces éléments nouveaux qui constituent la conclusion de son article* (1) *:*

La position des frères séparés dans l'Eglise du Christ

En réunissant donc tous les éléments de l'enseignement exposé jusqu'ici, nous pouvons décrire ainsi la position des frères séparés dans l'unique vraie Eglise du Christ :

a) Il est d'importance fondamentale de retenir la conclusion déduite à l'instant de *Mystici Corporis* (2). Il faut donc constater que l'hérésie ou le schisme, même là où ils sont formels, ne détruisent pas complètement cette appartenance à l'Eglise du Christ qui naît du baptême, comme l'enseignent *Mediator Dei* et saint Paul. Les chrétiens non-catholiques ne sont donc pas à mettre sur le même plan que les non-baptisés. Ils portent toujours non seulement le nom du Christ sur le front, mais son image même imprimée, d'une façon profonde et indélébile, dans leur âme par le saint baptême.

b) En termes positifs, ils sont, en vertu de leur baptême même, *sujets et membres de l'Eglise*. Et cet effet du baptême n'est pas enlevé par l'hérésie ou par le schisme. Cette appartenance est le minimum requis pour que le langage employé par l'Eglise à leur égard soit vrai : comment pourrait-elle autrement les appeler « frères » et les inviter à « retourner » à elle, eux qui n'ont jamais appartenu visiblement à l'Eglise ? Comment pourrait-elle dire que pour eux elle n'est pas une demeure étrangère, mais leur propre maison, en montrant qu'elle les considère comme objet de son amour maternel ? Comment le Saint-Père pourrait-il les appeler ses « fils » ? De plus, leur appartenance à l'Eglise se trouve confirmée par la juridiction qu'en divers cas l'Eglise exerce à leur égard.

Il faut noter à ce propos également la façon de parler du Saint-Père dans le récent discours d'ouverture des travaux préparatoires du Concile. Il dit que c'est un « point principal, auquel doit tenir fermement tout baptisé », que « l'Eglise demeure encore et pour toujours son Corps mystique (du Christ). Il en est le Chef, auquel chacun de nous qui croyons, nous référons, auquel nous appartenons » (3). Pourquoi ce point devrait-il être tenu fermement par *tout* baptisé, donc également par les frères séparés, si ceux-ci n'y appartenaient en aucune façon ?

c) Même les frères séparés de leur propre fait, selon l'enseignement de la même encyclique *Mystici Corporis*, sont ordonnés au Corps mystique du Rédempteur « par un certain désir et souhait inconscient » (4).

d) En conséquence de leur appartenance fondamentale, bien que non pleine, à l'Eglise, ils jouissent également de la *grâce du Christ*. Comment, en effet, pourrait-on comprendre et concilier avec la bonté miséricordieuse du Christ et son amour pour les âmes, qu'il ait abandonné complètement ces âmes, qui pourtant portent son image gravée en elles, ou qu'il ne les ait pas traitées autrement que celles qui ne sont pas encore marquées par cette relation spéciale avec lui ? Cela est d'autant moins compréhensible, si on pense qu'il s'agit pour la plupart d'âmes de bonne foi, comme il a été dit. Et, en regardant les faits, comment expliquer autrement tout ce que nous avons observé de bien chez les frères séparés plus haut, dans la première partie ? De plus, l'Instruction du Saint-Office, déjà citée, dit explicitement que la nostalgie toujours croissante de l'unité, qu'on observe chez les frères séparés, est l'œuvre du Saint-Esprit (5). Le Saint-Esprit œuvre donc d'une manière spéciale et abondamment même chez eux, bien que d'une façon moins pleine que chez les membres unis visiblement à l'Eglise du Christ. En ce sens

---

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte italien. Les références à *la D. C.* et aux publications de la Bonne Presse sont de notre rédaction.

(2) Précédemment, Son Eminence avait cité ces paroles de Pie XII dans l'encyclique *Mystici Corporis* : « Le schisme, l'hérésie ou l'apostasie, de par leur nature, séparent l'homme du Corps de l'Eglise », ceci parce que : « Seuls sont comptés parmi les membres de l'Eglise ceux qui ont reçu le baptême de régénération et professent la vraie foi, et qui, d'autre part, ne se sont pas, pour leur malheur, séparés de l'ensemble du Corps ou n'en ont pas été retranchés pour des fautes très graves par l'autorité légitime... Et ceux qui sont divisés pour des raisons de foi ou de gouvernement ne peuvent vivre dans ce même Corps ni par conséquent de ce même Esprit divin ». (*Actes de S. S. Pie XII*. Bonne Presse, t. V, p. 108-110.)

Et il concluait, après avoir fait remarquer que la plupart des frères séparés sont de bonne foi : « Mais même en faisant abstraction de la question de la bonne foi, si importante qu'elle puisse être, il faut préciser ceci : l'encyclique *Mystici Corporis* nie l'appartenance des hérétiques et des schismatiques au Corps mystique, qui est l'Eglise, *seulement au sens plein dans lequel cela est dit des catholiques*, c'est-à-dire qu'elle nie la *pleine* participation à la vie que le Christ communique à son Eglise, ainsi qu'à l'Esprit divin du Christ qui anime et vivifie l'Eglise. Les frères séparés sont certes privés de la jouissance de tant de privilèges et de grâces qui sont *propres* aux membres visiblement unis à l'Eglise catholique (cf. encyclique *Mystici Corporis, A. A. S.*, XXXV, p. 243), mais l'encyclique *n'exclut pas complètement toute appartenance à l'Eglise et toute influence de la grâce du Christ*. C'est là une conclusion très importante indiquée par le texte même et que nous préciserons plus loin. »

(3) *L'Osservatore Romano*, 14-15 décembre 1960. (Cf. *D. C.*, n° 1341 du 4 décembre 1960, col. 1480-1481.)

(4) *Mystici Corporis, A. A. S.*, vol. XXXV (1943), p. 243. — (*Actes de S. S. Pie XII*. Bonne Presse, t. V, p. 183.)

(5) Cf. Instructio *De motione œcumenica*, 20 décembre 1949, *A. A. S.*, vol. XLII (1950), p. 142. (Cf. *D. C.*, n° 1064 du 12 mars 1950, col. 330.)

encore, Pie XII, dans l'encyclique *Mystici Corporis,* constate que ceux-là, « sous l'inspiration et avec le secours de la grâce divine, sont attirés à participer à l'unité et à la charité » de l'Eglise (6), et il leur adresse « d'un cœur débordant d'amour » l'invitation « à céder spontanément aux impulsions intérieures de la grâce divine » (7).

e) En raison de leur position, telle qu'elle a été décrite, les frères séparés sont l'*objet d'une ardente et tendre affection de la part de notre Sainte Mère l'Eglise.* On vient de le voir, quand Pie XII parlait de son « cœur débordant d'amour » pour eux, et on l'a vu amplement dans les déclarations du Saint-Père Jean XXIII, citées dans la première partie de cette étude. Certes, c'est un amour empreint de profonde douleur et de tristesse, c'est l'amour d'un cœur qui saigne à cause de la séparation, laquelle les empêche de jouir de tant de privilèges et de droits et leur fait perdre tant de grâces. Mais peut-être, précisément à cause de cela, c'est un amour plus profond et ardent auquel s'applique la parole de Dieu dans l'Ecriture : « Une mère oublie-t-elle l'enfant qu'elle nourrit, cesse-t-elle de chérir le fruit de ses entrailles ? Même s'il s'en trouvait une pour l'oublier, moi, je ne t'oublierai jamais ! » (*Is.*, XLIX,15.)

ŒCUMÉNISME CATHOLIQUE

De *très importantes conclusions* découlent de tout ce que nous avons exposé.

a) L'Eglise *ne peut* jamais *se désintéresser des frères séparés.* Ils sont, comme nous l'avons dit, ses membres, bien que pas dans le sens plein ; ils sont ses fils et, à cause de cela, ils sont nécessairement l'objet de ses soins maternels. Elle a donc le strict devoir de tout faire pour les ramener dans son sein, afin qu'ils aient la vie dans sa plénitude et jouissent pleinement de tous leurs droits et privilèges de fils. Et l'Eglise a été toujours *consciente de ce devoir,* comme le montrent les Conciles d'union célébrés à Lyon (1274) et à Florence (1439-1442), ainsi que les efforts du Concile de Trente manifestés dans les décrets de réforme et dans les négociations avec les frères séparés et, après le Concile, dans tant d'œuvres de controverse, par exemple, de saint Pierre Canisius, de Robert Bellarmin, de Baronius et d'autres. La méthode et le rythme de l'activité de l'Eglise pour l'union ont évidemment varié avec les époques, selon l'état de l'Eglise elle-même et selon la situation religieuse générale. Aujourd'hui, cette activité est particulièrement nécessaire et urgente. Aujourd'hui, l'Eglise du Christ se trouve en face d'un monde sécularisé, technicisé, matérialiste ; aujourd'hui, dans les pays qu'on appelle de mission, en peu d'années, s'est développée une situation qui est décisive pour l'avenir du christianisme dans ces régions. L'Eglise du Christ, aujourd'hui plus que jamais, doit être forte, et elle le sera d'autant plus qu'elle sera plus unie.

b) Il en est de même, toutes proportions gardées, pour tous les fils de l'Eglise, membres de la hiérarchie ou laïcs ; à tous s'impose, d'une manière urgente, le travail pour l'unité des chrétiens.

c) L'unité de l'Eglise, voulue par son divin Fondateur, est, comme la sainteté, la catholicité, une note essentielle pour elle ; pourtant, dans sa réalité concrète, l'unité *n'est pas encore complète, parfaite,* mais elle a besoin de notre travail pour devenir toujours plus pleine, pour surmonter victorieusement tous les obstacles et difficultés. Ce n'est pas une unité quelconque, mais, selon la volonté de son Fondateur, c'est une unité dans la doctrine, dans le gouvernement et dans les moyens de salut (sacrements), et elle est fondée sur la pierre choisie par le Christ lui-même, saint Pierre et ses successeurs.

d) Les points qui précèdent font apparaître quel sens *précis* a pour l'Eglise catholique le *mouvement unioniste ou œcuménique.* Trois propositions peuvent décrire brièvement ce qu'il est. La première est l'affirmation de l'unité essentielle *déjà existante* dans l'Eglise catholique ; c'est celle que Jésus-Christ a voulue et réalisée en Pierre et ses successeurs, les Pontifes romains : unité de doctrine, des sacrements et de gouvernement. La seconde est l'affirmation qu'il y a de plus *une unité qui est encore à réaliser,* à savoir celle des membres douloureusement séparés du Siège apostolique. La troisième est que cette union des membres séparés ne doit pas être réalisée par la force, mais par la libre acceptation de l'union avec l'Eglise catholique, car il est « absolument nécessaire que cela se fasse spontanément et de plein gré, car on ne peut croire si on ne le veut pas » (8). Elle doit donc être préparée par un travail patient, plein de compréhension et de charité, selon les possibilités de chaque fils de l'Eglise ; en dernière analyse, ce sera l'œuvre du Saint-Esprit qui seul peut donner aux frères séparés la lumière et la force pour surmonter toutes les difficultés qui s'opposent au pas définitif.

e) Le moyen de collaborer pour tous les fidèles sera donc *la prière.* Sur sa nécessité Pie XII a des paroles redoutables dans son encyclique *Mystici Corporis :*

« Si beaucoup, malheureusement, errent encore loin de la vérité catholique et ne veulent pas céder au souffle de la grâce divine cela vient de ce que ni eux-mêmes ni les fidèles chrétiens n'adressent à Dieu de plus ferventes prières dans ce but. Aussi exhortons Nous vivement avec insistance tous ceux qui éprouvent de l'amour pour l'Eglise à s'y appliquer sans cesse, suivant l'exemple du divin Rédempteur. » (9)

Unissons-nous donc à cette prière, que l'Eglise chaque jour fait répéter par ses prêtres à la sainte messe : « Nous vous offrons (ces dons) pour la sainte Eglise catholique, pour que vous daigniez la rassembler... dans le monde entier » ; « Seigneur, ne regardez pas mes péchés, mais la foi de votre Eglise daignez la pacifier et la rassembler selon votre volonté. » L'image en usage aux premiers

(6) Encyclique *Mystici Corporis, A. A. S., loc cit.* p. 195. (B. P., p. 95.)
(7) *Ibid.*, p. 243. (B. P., p. 183.)

(8) Encyclique *Mystici Corporis, A. A. S., loc. cit.* p. 243. (B. P., p. 184.)
(9) *Ibid.*

temps de l'Eglise, où le Seigneur réunit tous ses membres dispersés comme les grains de blé qui forment le pain eucharistique, acquiert dans cette perspective toute sa profonde signification.

Conclusion

La vie de l'Eglise, dans ces cinquante dernières années, est caractérisée d'une manière spéciale par trois grands mouvements : le mouvement eucharistique et liturgique, celui de l'Action catholique et celui des missions. A côté d'eux se développe de plus en plus le mouvement en faveur des frères séparés qui prend aujourd'hui des proportions grandioses. En un certain sens, on peut parler comme d'une mobilisation générale de tous les milieux de l'Eglise catholique en faveur de ces frères. Nous avons vu, en effet, au début, que le Saint-Père a nettement, bien que seulement indirectement, donné un but d'union au Concile et qu'il a invité toute l'Eglise à collaborer à sa préparation par un effort collectif de sanctification. Le Concile ne pourra cependant pas être un point d'arrivée, mais plutôt un point de départ. Il s'agira d'établir avec les frères séparés des contacts de plus en plus fréquents, inspirés du maximum de franchise et de charité. Ainsi seulement on pourra obtenir, par un lent travail, un rapprochement progressif des mentalités, l'élimination des préjugés, l'illumination et l'approfondissement de la foi, de la charité, la collaboration de plus en plus étroite sur des plans qui ne regardent pas directement la foi. Le Saint-Père lui-même, parlant de l'union avec les frères d'Orient, a décrit ce travail patient comme « un rapprochement d'abord, une rencontre, et puis la réunion parfaite » enfin (10). Il est donc évident qu'il ne s'agit pas pour le moment présent de résultats spectaculaires ni de succès à brève échéance, mais d'une préparation longue, patiente, persévérante, à laquelle s'applique le proverbe cité par le Seigneur lui-même : « Autre est le semeur et autre le moissonneur. » (*Jean*, IV, 37.) Ce travail préparatoire suppose évidemment dans ceux qui le font un solide bagage en fait de connaissance de leur foi, de clarté dans les idées, de solide adhésion à leur foi et, par-dessus tout, de sainteté faite d'humilité, de charité, de prière et de sacrifices, et une vie exemplairement catholique.

Lorsque, ensuite, à ce travail préparatoire s'ajoutera la grâce de l'Esprit-Saint que le Seigneur a imploré dans la nuit d'avant sa mort, et qu'il implore de nouveau par les lèvres du prêtre à chaque messe, nous pourrons espérer que se rapprochera de plus en plus le jour où il n'y aura qu' « un seul troupeau et qu'un seul pasteur » (*Jean*, x, 16) pour tous ceux qui portent le nom du Christ.

---

(10) Exhortation au clergé des Trois Vénéties, 21 avril 1959. (*D. C.*, n° 1304 du 24 mai 1959, col. 645.)

Dialogue télévisé entre le Dr Ramsey et S. Exc. Mgr Heenan

Le dimanche 4 *décembre* 1960, *le surlendemain de la visite au Pape du Dr Fisher, la télévision britannique, dans le cadre de son émission* « Meeting point » (*point de rencontre*), *a diffusé le dialogue suivant entre le Dr Ramsey, archevêque anglican d'York, désigné comme archevêque de Canterbury depuis le* 19 *janvier dernier, et S. Exc. Mgr Heenan, archevêque catholique de Liverpool, membre du Secrétariat pour l'union des chrétiens* (1) :

M. Harris (*présentateur de l'émission*). — Le titre de cette émission semble particulièrement convenir à notre discussion de ce soir. Nous avons vu tout dernièrement un grand « point de rencontre » d'une portée historique. Et pour en discuter, nous avons avec nous, à ma droite, l'archevêque d'York, le Dr Ramsey, et, plus près de moi, l'archevêque de Liverpool, le Dr Heenan.

Docteur Ramsey, puis-je d'abord vous demander quelles sont actuellement vos impressions sur la rencontre de l'archevêque (le Dr Fisher) avec le Pape ?

Dr Ramsey. — Eh bien, je pense que cette grande rencontre a exprimé publiquement d'une façon extraordinaire quelque chose qui, depuis déjà longtemps et de plus en plus, tient au cœur des chrétiens de partout.

Mgr Heenan. — Je doute fort que beaucoup de gens soient conscients de cela. Vous savez, ils pensent que c'est plus ou moins de la frime, malgré tout ce que les journaux, actuellement, disent de cette rencontre... Vous et moi, nous sommes de vieux amis. Vous rappelez-vous cette fameuse réunion à Oxford, où j'ai occupé la présidence à votre place ?

Dr Ramsey. — Je me la rappelle bien, on vous y a joué un bon tour.

Mgr Heenan. — Un très bon tour, en effet. Vous rappelez-vous ce que vous avez dit ?

Dr Ramsey. — J'avais dit que lorsque je suis venu à York, vous m'aviez souhaité la bienvenue dans votre diocèse, mais lorsque vous êtes venu à Liverpool, c'est moi qui vous ai souhaité la bienvenue dans ma province.

Ce qui sépare anglicans et catholiques

Mgr Heenan. — Eh bien, j'estime qu'il est important dans notre conversation de bien préciser que nous sommes conscients de tout ce qui nous sépare aussi bien que de tout ce qui nous unit. Pourriez-vous indiquer certains des points qui réellement nous séparent ?

Dr Ramsey. — Oui. Nous affirmons que nos divergences très profondes sur des points importants ne nous empêchent pas d'être amis et de respecter la vraie charité, la vérité.

M. Harris. — Pourriez-vous nous citer un exemple, docteur Ramsey, des choses qui nous divisent ?

Dr Ramsey. — Naturellement, il y a une quantité de questions pratiques dont chacun est parfaitement conscient, par exemple les divergences au

---

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte anglais qui nous a aimablement été communiqué par l'archevêché de Liverpool. Les sous-titres sont de notre rédaction.

sujet du mariage, des mariages mixtes, etc. Et certaines de ces divergences pratiques sont très pénibles. Si nous en discutions, il est bien certain que chacun de nous dirait que l'autre a tort. Cependant, je suis sûr que nous sommes d'accord pour déplorer profondément les graves inconvénients qui résultent de ces divergences pratiques. Mais, naturellement, elles sont l'expression de nos divergences plus fondamentales.

M. Harris. — Dr Heenan, pouvez-vous nous indiquer quelques divergences d'ordre pratique, comme a dit le Dr Ramsey, qui se présentent à vous ?

Mgr Heenan. — Oui, je pourrais en indiquer beaucoup. Mais j'estime avant tout qu'il est plus important de dire ceci : il ne faut pas prétendre se mettre d'accord les uns avec les autres. Le Dr Ramsey et moi savons bien qu'il y a beaucoup de choses sur lesquelles nous avons des conceptions opposées. Par exemple, l'archevêque se considère comme le successeur de saint Paulin.

Dr Ramsey. — Mais oui.

Mgr Heenan. — Bien sûr. Et moi, je suis absolument certain qu'il ne l'est pas. Mais cela ne change rien à mon respect pour lui, et, ce qui est très important, je suis absolument sûr qu'en conscience il croit que c'est vrai. Nous respectons toujours les croyances d'un homme consciencieux. L'autre jour, quelqu'un m'a dit : « Vous, les hommes d'Eglise, vous êtes désespérants. Nous, laïcs, nous sommes bien plus avancés que vous en matière d'unité. » C'est comme Gros Jean qui en remontre à son curé. Tout le monde ne comprend pas que nous puissions être unis dans la charité, être alliés tout en étant conscients de nos divergences. Vous vouliez des exemples, en voici un, concernant la position de l'archevêque d'York : l'enseignement sur la question des mariages mixtes, que vous avez mentionné. Nous savons parfaitement tous les graves inconvénients de cet état de choses, mais nous ne pouvons pas prétendre croire autre chose que ce que nous croyons. N'est-ce pas vrai ?

Dr Ramsey. — Je pense que sans doute il nous suffit de clarifier un ou deux des points les plus importants. Je comprends votre croyance en votre Eglise catholique romaine considérée comme la seule Eglise de Dieu dans le monde. C'est là une croyance compréhensible et logique, dont la profondeur s'appuie sur des motifs bien autorisés. Je ne la partage pas parce que je crois que l'Eglise d'Angleterre, si elle n'est pas toute l'Eglise chrétienne, est une authentique portion de celle-ci, et qu'elle est effectivement l'ancienne Eglise catholique de ce pays, l'Eglise qui remonte à saint Augustin et à saint Aidan. Sur un plan plus large, je crois en une unité sous-jacente de l'Eglise en vertu de notre baptême. Mais cependant, l'Eglise est divisée. Je sais que, naturellement, vous n'êtes pas d'accord sur ces façons de voir.

Mgr Heenan. — Je ne suis absolument pas d'accord. Je voudrais bien préciser que je suis d'accord sur le fait que vous et moi nous sommes des chrétiens baptisés, ce qui constitue déjà une certaine unité, une unité extraordinaire. Mais naturellement, je ne peux pas partager votre opinion lorsque vous vous considérez comme catholique dans le sens où saint Paulin était catholique. Cependant, cela ne nous empêche pas d'être amis, c'est une question d'intégrité et d'honnêteté.

Dr Ramsey. — Oui, c'est une question d'intégrité. Et, naturellement, son champ d'application déborde les cadres de l'Eglise de Rome et de l'Eglise d'Angleterre. L'archevêque de Canterbury est allé à Jérusalem et à Constantinople, rendre visite à l'Eglise orientale orthodoxe. Nous, les anglicans, nous avons beaucoup de sympathie pour l'Eglise orientale orthodoxe, nous croyons qu'elle aussi, comme nous, est une portion authentique de l'unique Eglise catholique. A propos d'Eglises orientales, il n'est peut-être pas sans intérêt de dire que cette croix m'a été donnée par le patriarche de Moscou lorsque, il y a quatre ans j'ai été rendre visite à l'Eglise orthodoxe de Russi au nom de notre Eglise.

Mgr Heenan. — Eh bien, je ne veux pas êtr en reste avec Votre Grâce en matière d'objets pré cieux. Cette bague que je porte, elle aussi est his torique. Elle a appartenu au dernier archevêqu catholique de Canterbury, le cardinal Pole. Elle es donc un trésor et, pour vous aussi, j'en suis sûr. J crois que nous devons maintenant mentionner u autre point de divergence parce qu'il s'agit d quelque chose qui préoccupe beaucoup les fidèles particulièrement ceux de votre Eglise. C'est notr refus, en tant que catholiques, d'assister à vo actes publics du culte, de prier ensemble en public etc.

Dr Ramsey. — Naturellement, je crois que vou avez tort.

Mgr Heenan. — Je sais. Mais voilà de quoi i s'agit. Vous estimez que nous avons tort d'adop ter cette attitude. Et, cependant, vous save combien elle est consciencieusement observée, e vous seriez le dernier à mettre en question notr droit de refuser à participer à ces actes publics Mais ce que les gens ne comprennent pas, c'es que nous agissons ainsi non pas parce que nou croyons que vous ne priez pas comme il faut que vous ne rendez pas un culte à Dieu, que vou n'aimez pas Notre Seigneur, mais nous craignon que, si nous avions un culte commun avec vous les gens deviendraient indifférents à la vérité e diraient : « cela n'a pas beaucoup d'importanc que vous soyez anglicans, tout cela, c'est l même chose ». Et nous savons, vous comme nous que ça n'est pas la même chose. N'êtes-vous pa d'accord ?

Le témoignage de charité donné par le Dr Fisher et le Pape

Dr Ramsey. — Je ne suis pas d'accord sur l conduite pratique, mais, naturellement, j'admet que ce souci de la vérité soit extrêmement impor tant. Et cela nous amène à parler d'une autr question : l'immense intérêt suscité par la visit de l'archevêque de Canterbury au Pape. C'est comme nous l'avons dit, une manifestation d charité, un exemple de vérité exprimée dan l'amour, une indication extrêmement important des possibilités de la charité. Mais, naturellement l'opinion publique se préoccupe aussi de ce qu est réellement important. Derrière qui est Dieu Le Pape, l'archevêque de Canterbury, Rome, tou cela a de l'importance parce que ce qui import avant tout, c'est Dieu, l'appel adressé par Die à chaque homme.

Mgr Heenan. — Oui, c'est cela qui import avant tout. Je crois qu'il y a beaucoup de gen qui ne parlent jamais publiquement de religion qui ne vont pas à l'église, et qui, cependant, n peuvent pas faire abstraction du profond intérê que, en tant que créatures de Dieu, ils porten à tout ce qui concerne la religion. Et il m'arriv de penser que ces gens viendront dire aux chré tiens : « Comment pouvez-vous vous aimer le uns les autres ? » ; « Pourquoi ne pouvez-vou pas ne faire qu'un ? » ; « Pourquoi ne pouvez vous pas faire les mêmes choses ? » Et, cepen dant, ces mêmes gens oublient l'essentiel rendre eux-mêmes un culte à Dieu. Ils oublien leur devoir. Ils disent : « Je vaux bien mieu que ceux qui vont à l'église ». Mais, c'est bie certain, ils diront toujours cela. La rencontre d ces deux chefs spirituels a montré que tous, qu nous soyons Pape, évêques ou laïcs, nous somme avant tout au service de Dieu que nous devon aimer.

Dr Ramsey. — En d'autres termes, ce qui le a attirés l'un vers l'autre, c'est leur commu amour de Dieu. Et celui qui veut entrer d'un façon constructive dans l'essentiel doit se poser l

question : qu'est-ce que Dieu demande de moi ? C'est en regardant en face la volonté de Dieu sur moi en tant que son enfant et sa créature que je contribuerai à ce mouvement qui suscite un intérêt si universel aujourd'hui.

La coopération dans le domaine social

Mgr Heenan. — J'estime, en partant de là, que si les gens prennent conscience avant tout de leurs devoirs envers Dieu, ils sont déjà plus qu'à mi-chemin de cette union dans la charité dont nous avons parlé. Prenons deux chrétiens de confessions différentes qui avancent sur ce chemin. Au lieu de perdre leur temps à montrer réciproquement à l'autre combien il a tort, il y a tant de choses qu'ils peuvent faire ensemble. Pensons à tous ces efforts qui s'unissent dans les œuvres sociales. Prenons l'exemple des syndicats. Les syndicalistes honnêtes sont très préoccupés de l'emprise insidieuse que certains personnages ont réussi à exercer sur les syndicats. Au moment des élections, s'ils veulent porter des gens comme il faut à la tête de leurs syndicats, catholiques et protestants ne vont pas dire : « Je ne vais pas voter pour un tel, c'est un protestant » ; « je ne vais pas voter pour tel autre, c'est un catholique », mais : « voilà un homme qui est un chrétien ; un homme qui a des idées droites, votons pour lui afin de sauver notre civilisation. » N'êtes-vous pas d'accord ?

Dr Ramsey. — Je suis parfaitement d'accord sur ce point, ainsi que sur le fait que vous et moi nous sommes un dans la charité chrétienne. Cependant, nos profondes divisions ecclésiastiques exigent que notre action commune porte sur des domaines auxquels nous devons nous consacrer l'un et l'autre. Tout dernièrement, un de vos prêtres prenait la parole avec moi à une grande réunion qui se tenait à York sur la question des réfugiés sans logis. Nous devons nous adonner avec passion à ces causes qui concernent l'amour de Dieu pour ses créatures.

Mgr Heenan. — Oui, j'ai pensé que l'Année mondiale des réfugiés était un parfait exemple pratique d'un domaine où une sincère et cordiale collaboration peut avoir lieu. Et pas seulement entre chrétiens, mais aussi avec des juifs, des musulmans, etc. Tous les croyants sont au moins unis par le fait qu'ils reconnaissent un Dieu tout-puissant, ce qui est le point primordial et le plus important.

Dr Ramsey. — Tout comme vous et moi sommes unis dans notre baptême.

Mgr Heenan. — Dans notre baptême et dans notre amour personnel de Jésus-Christ Notre Seigneur. C'est une unité qui exige la charité.

S'unir pour résister aux ennemis de Dieu

Dr Ramsey. — Et l'un et l'autre nous devons rejeter le fanatisme. Votre anneau du cardinal Pole nous rappelle une période de l'histoire dont nous avons les uns et les autres des motifs de ne pas être fiers. Je frissonne en pensant à notre persécution de vos coréligionnaires sous le règne d'Elizabeth Ire. Par contre, le nom de « Bloody Mary » (Marie Tudor, la sanguinaire) ne vous laisse pas tout à fait à l'aise. Nous sommes d'accord pour rejeter le fanatisme, la persécution, la haine personnelle à cause des différences de convictions religieuses, et cela, ne devons-nous pas le dire en public ?

Mgr Heenan. — C'est bien ce que nous faisons. Mais, voyez-vous, au XVIe siècle, comme nous le savons l'un et l'autre, la religion et le nationalisme s'identifiaient l'un à l'autre. Si vous étiez protestant sous une reine catholique, vous aviez des raisons de craindre pour votre vie. Et de même avec la « Good Queen Bess » (la bonne reine Elizabeth), pour employer votre expression, les catholiques étaient en danger.

Dr Ramsey. — C'est l'enchevêtrement du domaine religieux avec le domaine séculier et national, et quelquefois avec les mouvements matérialistes, qui nous a trahis.

Mgr Heenan. — Il y a une autre raison, je crois, qui explique pourquoi nous sommes devenus plus tolérants. Il ne s'agit pas de simulacre, car nous sommes passionnément sincères sur ce point. Cette raison, c'est que nous devons admettre que nous vivons à une époque où la majorité des gens ne pratiquent aucune religion. Prenons seulement l'Angleterre. Combien de gens ont été à l'église aujourd'hui dimanche ? Peut-être 10 %, je ne sais pas. De toutes façons, la majorité de la population de ce pays chrétien ignore ses obligations chrétiennes. Et, bien plus, non seulement nous devons nous unir contre le matérialisme et l'indifférentisme de cette sorte, mais, pour la première fois depuis des siècles, nous voyons des nations entières unies dans la haine de Dieu, dans l'athéisme militant. Alors, même si ce n'était pas une question de charité, le bon sens nous dit que c'est le moment pour tous ceux qui acceptent les commandements de Dieu de s'unir pour résister à ceux qui veulent détruire la religion et tout ce que représente la civilisation chrétienne. Et c'est là pour nous un motif urgent de nous unir.

Dr Ramsey. — C'est un motif urgent pour nous de faire progresser notre unité dans la vérité de toutes les façons possibles. Je pense toujours que les gens oublient que lorsque Notre-Seigneur a prié pour l'unité, dans le XVIIe chapitre de saint Jean, il a aussi prié pour que ses disciples grandissent dans la connaissance de la vérité et dans la sainteté, et qu'ils se sanctifient. Unité, vérité, sainteté, trois choses inséparables auxquelles nous devons nous tenir fermement dans la charité.

L'objection de l'homme de la rue à l'autorité du Pape

M. Harris. — Docteur Ramsey, puis-je intervenir ici en rappelant que le Dr Heenan a mentionné la Réforme. Je crois que beaucoup de gens, particulièrement dans ce pays, pensent que la religion romaine, en demandant au citoyen de prêter allégeance avant tout au Pape, contrecarre cette unité à laquelle vous aspirez l'un et l'autre. Est-ce votre avis ?

Dr Ramsey. — Je pense que la doctrine de l'infaillibilité du Pape est un obstacle à l'unité, de même que les récentes définitions mariales. Ce sont des choses que nous devons élucider. Mais pour cela il y a une différence entre la controverse amère entre gens qui sont hostiles et la discussion entre gens qui sont amis dans la charité ; c'est cette grande différence que symbolise la visite au Pape de notre archevêque de Canterbury.

Mgr Heenan. — En d'autres termes, n'est-ce pas, c'est la différence qu'il y a entre accepter une doctrine et haïr un homme parce qu'il n'accepte pas cette doctrine ?

Dr Ramsey. — Oui.

Mgr Heenan. — Je ne vois pas très bien ce que M. Harris voulait vous faire dire. Voulez-vous répéter votre question, monsieur Harris ?

M. Harris. — Oui, tous les deux vous insistez sur la nécessité de l'unité, et particulièrement de la coopération, et tous les deux vous avez souligné la possibilité de l'unité. Mais je crois qu'il y a certains aspects de l'enseignement romain que l'homme de la rue trouve terriblement difficiles à admettre ou même à supporter, ainsi le fait que l'on doit prêter allégeance avant tout à quelqu'un qui est étranger à son pays.

Mgr Heenan. — Ah ! Je suis content que ce soit à moi que vous posiez la question et que vous la posiez d'une façon quelque peu différente. Vous semblez être dans cette illusion que l'on doit une certaine allégeance politique au Pape. C'est revenir en arrière, au XVIe siècle, lorsqu'on pensait qu'allégeance religieuse signifiait allégeance politique.

M. Harris. — Je crois que beaucoup de gens de

ce pays pensent ainsi. J'aurais aimé que tous les deux vous fassiez ce qui est en votre pouvoir pour dissiper cette opinion si vous estimez qu'elle est fausse.

Mgr Heenan. — Naturellement qu'elle est fausse. Le Saint-Père est le chef de l'Eglise catholique. Nous lui devons une obéissance absolue pour tout ce qui est de la foi et des mœurs. Mais — ce qui est improbable — s'il nous disait que nous devons voter de telle ou telle façon dans une élection locale ou nationale, que nous devons par exemple voter pour les libéraux et non pour les conservateurs ou les travaillistes, nous dirions alors : « Mais, cher Saint-Père, c'est une question purement politique à l'intérieur de notre pays. » Cependant, il ne lui viendrait pas à l'idée d'agir ainsi, naturellement. Et je me rends compte, maintenant que vous dites cela, que beaucoup de gens doivent s'imaginer qu'un catholique n'obéit pas à Sa Majesté la reine parce qu'il est soumis à un autre souverain. Mais, en fait, l'Eglise et l'Etat sont séparés. Notre allégeance à la reine est hors de question. C'est une allégeance différente de celle que nous donnons au Pape. En d'autres termes, nous reconnaissons l'autorité du Pape, nous obéissons à son enseignement et nous obéissons à ce que demande la reine. Par exemple, en cas de guerre, nous partons défendre notre pays, etc. Est-ce clair ?

Dr Ramsey. — Je voudrais terminer en disant ceci : sans pour cela faire appel en dehors de l'Angleterre à l'autorité du Pape, je crois que l'Eglise chrétienne catholique, dont je fais partie, est essentiellement supranationale. Nous aspirons à quelque chose qui dépasse l'Angleterre, qui transcende toute nation, à la fraternité dans le Christ. Je pense qu'un chrétien doit d'abord allégeance à Dieu et à la fraternité chrétienne dans le monde, laquelle est supranationale ; son devoir envers son pays doit se placer dans ce même contexte et le favoriser.

Mgr Heenan. — Je suis absolument d'accord, absolument d'accord. Maintenant, M. Harris, est-ce tout ce que vous vouliez demander sur ce sujet ?

***

M. Harris. — Oui, merci. Eh bien, nous avons suivi votre discussion, nous l'avons vue et entendue, tout à fait dans le contexte décrit par l'archevêque et je ne doute pas que beaucoup de ceux qui vous ont vus et entendus penseront à ce que le Pape aurait dit hier : que lui et l'archevêque sont restés au seuil des grands problèmes. Maintenant, voudriez-vous dire directement aux téléspectateurs quels progrès on peut espérer pour les prochaines années dans la cause sur laquellle vous êtes manifestement d'accord.

Mgr Heenan. — Je voudrais dire à tous ceux qui sont actuellement devant leurs écrans de télévision : cela dépend de Dieu et de *vous*, de votre propre attitude, du soin que vous mettrez à abolir l'étroitesse d'esprit, le fanatisme et l'intolérance ; à reconnaître dans votre milieu familial la puissance et l'amour de Dieu ; à prier ensemble pour que sa bénédiction soit sur votre maison. Je voudrais terminer en disant : que Dieu vous bénisse et que la paix du Christ soit avec vous tous.

Dr Ramsey. — Mes derniers mots aux téléspectateurs seront pour dire ceci : la moralité à tirer de ce grand événement récent, c'est qu'à l'avenir nous ne parlerons pas des divergences religieuses, sinon dans un esprit d'amour et de charité et en faisant tous nos efforts pour accorder la fermeté de nos convictions avec une réelle compréhension des autres, aussi différents qu'ils puissent être. L'autre chose que j'ai à dire, c'est que les divisions dans l'Eglise signifient que les disciples du Christ dans le monde n'ont pas fait un parfait usage du don merveilleux qu'il leur a fait. Mais le don que le Christ vous a fait reste irrésistible, et c'est en recevant ce don et en en faisant usage que vous travaillerez pour l'unité dans la vérité. Puisse tout cela vous faire prendre une conscience nouvelle du don si merveilleux que Dieu vous fait à Noël. Dieu vous bénisse (2).

---

(2) Dans sa lettre pastorale mensuelle, le Dr Ramsey a invité en ces termes son clergé à multiplier les contacts avec le clergé catholique : « Le chemin est ouvert à d'autres visites de courtoisie, visites qui n'ont encore jamais été faites, du pasteur au prêtre catholique, du prêtre catholique au pasteur. Des milliers de visites de courtoisie aideront à accroître les sentiments d'amitié, de respect et de bienveillance chrétienne. » Et il ajoutait que, cependant, « il faudra longtemps pour restaurer l'unité visible de l'Eglise, et l'influence chrétienne dans le monde ne doit pas être arrêtée par un manque de charité dans la conduite des chrétiens ». (*Service œcuménique de presse et d'information*, 10 février 1961.)

D'autre part, parlant le dimanche 5 février devant des membres de l'Université de Sheffield, le Dr Ramsey, interrogé sur la visite au Pape du Dr Fisher, a dit que c'était une visite de courtoisie, qu'une visite de courtoisie en elle-même est peu de chose, « mais, supposez qu'il y ait des milliers de visites de courtoisie de cette sorte dans notre pays et ailleurs dans le monde, les résultats seraient immenses ». (*Church Times*, 10 février 1961.)

Le problème de la « communicatio in sacris »

Sous ce titre, le R. P. Bernard Schultze, S. J., publie l'article suivant dans Unitas *(édition italienne) de janvier-mars* 1961 (*) :

Quelques unionistes, parfois même des catholiques, pensent qu'un des meilleurs moyens pour obtenir l'union avec les chrétiens séparés serait la « *communicatio in sacris* ». Pour apprécier une telle opinion, on doit savoir avant tout : 1° ce qu'est la « *communicatio in sacris* » ; 2° quel est son fondement et ce qu'elle présuppose, et, enfin, 3° quelles sont les principes de théologie catholique qui règlent la « *communicatio in sacris* ». Ce seront les trois points de cet essai.

Cependant, avant de développer ces trois points, je voudrais parler d'une rencontre unioniste qui eut lieu, l'an passé, en août 1959, à l'abbaye bénédictine de Niederalteich en Bavière. Ce fut une rencontre entre « chrétiens évangéliques et catholiques », où intervinrent une centaine de personnes, environ 60 catholiques et 40 protestants, dont 10 pasteurs ; d'un autre point de vue, environ 60 hommes et 40 femmes. Au cours de cette réunion, des conférences ont été faites, tant par des catholiques que par des protestants, sur les sujets suivants : 1° Ecriture sainte et Tradition ; 2° l'Eglise ; 3° le Concile œcuménique. Un matin, tous se groupèrent autour de l'autel catholique pour entendre la sainte messe ; les catholiques se trouvaient en demi-cercle le plus près de l'autel, les protestants en demi-cercle derrière les autres. Les catholiques, et parmi eux plusieurs prêtres, reçurent presque tous la sainte communion. Le célébrant, un jeune père bénédictin, tint un discours sur le sacrement de l'union, exprimant, entre autres choses, son vif regret que tous les assistants ne puissent participer à la même table eucharistique, puisque entre les protestants et les catholiques — pour ainsi dire — la nappe était coupée. Un autre matin, tous se réunirent dans

---

(*) Traduction (d'après le texte italien) et sous-titres de *la D. C.*

une salle pour assister à la cène eucharistique célébrée dans un rite luthérien plus récent, réformé pourtant selon les usages du premier temps de la Réforme, très proches encore de la messe catholique. Le célébrant fut un pasteur de l'Eglise luthérienne de Bavière. Il était assisté par un autre pasteur qui fit un discours eucharistique. Et il faut remarquer que ce discours, dans sa quasi-totalité, aurait pu être prononcé dans une église catholique. Les protestants s'étaient assis devant, et derrière eux les catholiques. Une grande partie des protestants se communièrent. Toute la cérémonie se développa avec une grande dévotion et un grand recueillement. Quelques catholiques s'unirent au chant des cantiques populaires.

Alors nous demandons : ce que firent les protestants ce matin-là en assistant à la sainte messe, et ce que firent les catholiques l'autre matin en intervenant à la Cène des chrétiens luthériens, peut-il être appelé « *communicatio in sacris* » ? Il semble qu'il s'agisse plutôt d'assistance matérielle, avec cependant une note de sympathie envers les chrétiens de l'autre confession.

QU'EST-CE QUE LA « COMMUNICATIO IN SACRIS » ?

1. Pour voir plus clair dans notre problème, répondons tout d'abord à la question : qu'est-ce donc que la « *communicatio in sacris* » ? C'est, généralement parlant, la communication ou la participation au culte religieux. Mais ordinairement on parle de « *communicatio in sacris* », non pas quand il s'agit de participation au culte d'une autre église locale ou d'un autre rite à l'intérieur de la même Eglise universelle, mais quand il s'agit de la participation à un autre culte, c'est-à-dire d'une religion ou confession différente de la sienne. Et on dit qu'il y a « *communicatio in sacris* » à proprement parler si celle-ci n'est pas seulement matérielle, mais formelle, c'est-à-dire si on assiste à un autre culte même intérieurement, avec la pensée et la volonté de faire sien ce culte, soit qu'on pose activement des actes de culte, soit qu'on y assiste seulement d'une façon passive. D'un autre point de vue, la « *communicatio in sacris* », active ou passive, est différente selon que l'on participe soi-même à un autre culte ou qu'on laisse d'autres personnes participer à son propre culte.

En outre, dans la participation d'un catholique à un autre culte, il faut distinguer si ce culte est d'une confession chrétienne différente : orientaux dissidents ou protestants, ou s'il est hébreux, islamique ou païen. Considérons donc ici tout d'abord la « *communicatio in sacris* » entre chrétiens de confessions différentes, et spécialement entre catholiques d'une part, et orientaux dissidents ou protestants d'autre part. Il est clair, du reste, qu'entre ceux-ci il y a une différence notable, puisque les orientaux dissidents ont, selon la doctrine catholique, non seulement un sacrifice eucharistique valide, mais encore tous les sept sacrements de l'Eglise, alors que chez les protestants il ne reste que deux sacrements valides, le baptême et le mariage.

SON FONDEMENT ET SES PRÉSUPPOSÉS

2. Pour pouvoir communier aux saints mystères de l'Eglise du Christ, il faut la pleine communion ecclésiastique. Et effectivement, d'une façon générale, la « *communicatio in sacris* », en tant que participation à un autre culte, est contraire à l'antique et séculaire usage de l'Eglise (1). Qu'on pense par exemple à la liturgie byzantine, où, encore de nos jours, après la première partie de la liturgie, le diacre intime aux catéchumènes avec insistance l'ordre de quitter l'église et de ne pas tenter d'assister à la liturgie des fidèles. La raison de cette défense et de sa pratique constante est manifeste. La « *communicatio in sacris* », la participation au culte catholique, suppose la pleine appartenance à l'Eglise, Corps mystique du Christ. Le Christ a institué le sacrifice du Nouveau Testament et ses sacrements à la fois avec l'Eglise et pour l'Eglise. Il a confié l'administration des sacrements et du culte à ses apôtres et à leurs successeurs, c'est-à-dire à la hiérarchie de l'Eglise. Le Christ disait à ses apôtres : « Allez donc, instruisez toutes les nations, les baptisant... : leur enseignant à observer tout ce que je vous ai commandé. » (*Matth.*, XXVIII, 19-20.) En d'autres termes, le culte catholique, les sacrements et la participation à ceux-ci sont liés à la subordination au magistère et au gouvernement légitime de l'Eglise, c'est-à-dire au successeur de Pierre, le Pontife romain, et aux successeurs du collège apostolique, les évêques. Dans le Corps mystique du Christ, la subordination au sacerdoce du Christ, de par sa nature même, va de pair avec la subordination à son magistère et à son office pastoral. Il va de soi que celui qui ne professe pas la foi droite ou qui n'est pas soumis à l'autorité légitime de l'Eglise, parce qu'il s'écarte soit de la doctrine révélée et catholique, soit de l'unicité et de l'unité de l'Eglise, devenant ainsi hérétique ou schismatique au moins matériellement, ne peut prétendre à aucun droit de communier aux moyens de sanctification de l'Eglise.

De plus, la difficulté de la « *communicatio in sacris* » vient, entre autres choses, de la nature même de certains sacrements, par exemple du sacrement de pénitence et de la communion eucharistique. L'absolution sacramentelle est liée d'une façon historique et théologique à l'absolution des censures ecclésiastiques, c'est-à-dire à la réception dans l'Eglise unique et véritable (comme on le voit encore dans la formule de l'absolution du rite latin). Mais comment pourrait être absous de ses péchés contre Dieu celui qui ne se réconcilie pas entièrement tout d'abord avec l'Eglise, dépositrice et médiatrice du pouvoir d'absolution ? La même chose vaut à plus forte raison pour la communion eucharistique ; puisqu'elle est le signe intime et très profond de l'appartenance à l'Eglise et de l'union ecclésiastique, comment pourrait-elle être donnée à ceux qui sont séparés de son gouvernement et de son magistère unique ? Ou comment pourrait-on ordonner prêtre ou évêque dans l'Eglise catholique celui qui, jusque dans son ordination même, ne voudrait se soumettre ni au gouvernement, ni au magistère ?

Cela confirme ce que nous avons dit à propos du cas inverse, c'est-à-dire celui où un catholique participe au culte d'une confession chrétienne différente de la sienne. La « *communicatio in sacris* » dans ce cas est concrètement liée au danger de « perversion et de scandale », comme disent les moralistes. Le catholique qui assiste à un culte différent du culte catholique s'expose au danger

---

(1) Cf. L. HERTLING, S. J., *Communio und Primat, Sonderabdruck aus den Xenia Piana.* Vol. VII des « *Miscellanea Historiae Pontificiae* » (Rome, 1943), p. 1-48 ; spécialement le chapitre : *Communio und Eucharistie*, p. 6-10.

de perdre sa foi et peut facilement exposer aussi les autres au même danger.

Il sera utile d'examiner encore plus en détail deux cas, à savoir : 1° celui d'un catholique qui participe aux sacrements d'une communauté chrétienne dissidente, et 2° celui d'un chrétien dissident qui reçoit les sacrements dans l'Eglise catholique. Il est traité du premier cas dans le droit canon catholique actuel ; aux canons 1258, § 1-2 et 2316, et du second cas aux canons 731, § 2 et 2364. Mais il a existé de plus et il existe encore des dispenses et des directives données par les autorités ecclésiastiques (2). Admettons que dans le premier cas un catholique reçoive l'absolution et la communion d'un prêtre oriental dissident. Si les théologiens estiment que les dissidents n'ont pas de juridiction au for externe, ils admettent cependant leur juridiction au for interne sacramentel, et, par conséquent, la validité du sacrement. Il est certain que chez les dissidents orientaux, qui ont une succession apostolique ininterrompue du sacerdoce, le sacrifice eucharistique et la communion eucharistique sont valides. Le catholique reçoit donc validement ces sacrements dans leur communauté.

Le cas d'une « *communicatio in sacris* » avec une des communautés protestantes est bien différent ; celles-ci n'ayant pas la succession dans le sacerdoce, sont dépourvues du sacrement de la pénitence et du vrai culte, à savoir du sacrifice et de la communion eucharistiques, de la confirmation et de l'onction des malades. Alors que le culte des orientaux dissidents considéré en lui-même, d'une façon objective et interne, a conservé son intégralité (bien que, pourrait-on dire, sur le plan externe il soit en dehors de l'Eglise catholique), la cène des chrétiens protestants est d'une façon objective et interne, défectueuse et vidée du contenu voulu par le Christ, bien que pour ceux qui la célèbrent de bonne foi et avec une intention droite elle soit un acte religieux subjectivement bon et méritoire.

Pour recevoir les sacrements en dehors de l'Eglise licitement, il doit y avoir de plus une permission spéciale de la part de l'Eglise catholique, laquelle l'accorde sous certaines conditions, par exemple en péril de mort (voir Code de droit canonique, can. 882 et can. 2261) (3). On comprend qu'un catholique en toute circonstance doive absolument éviter de renier sa foi, mais il doit également toujours éviter d'en courir le risque pour lui et pour les autres.

L'Eglise catholique peut toujours disposer des sacrements administrés en dehors de l'Eglise par des prêtres dissidents, parce que les sacrements et le sacrifice de l'Eucharistie, bien que séparés illégitimement dans une communauté dissidente, demeurent sa propriété légitime. Pour cette raison, un catholique peut plus facilement — à la différence du cas inverse, dont nous parlerons plus loin — bénéficier des sacrements des dissidents. D'un autre point de vue pourtant, il semble plus difficile qu'un catholique puisse participer aux sacrements des dissidents que l'inverse, c'est-à-dire qu'un dissident puisse participer aux sacrements catholiques ; cela parce que, en ce cas, un catholique qui entre en communion avec une communauté effectivement séparée de l'Eglise catholique s'éloigne, en quelque manière, de cette dernière, bien que pour recevoir les sacrements il ne communie pas à cette communauté en tant (*quatenus*) que séparée, mais seulement à une communauté qui (*quae*) est en réalité séparée.

Le second cas que nous nous proposons d'examiner est celui d'un dissident, un frère séparé, qui demande les sacrements à l'Eglise catholique.

Ici surgit un autre problème. Si les sacrements et le sacrifice eucharistique appartiennent exclusivement à l'Eglise, Corps mystique du Christ — qui s'identifie avec l'Eglise catholique romaine (comme il est dit dans les encycliques *Mystici corporis* et *Humani generis*) (4), — comment un dissident, même seulement matériellement schismatique ou hérétique, pourrait-il y être admis s'il est membre de l'Eglise seulement de désir et non réellement ? Nous répondons : Malgré tout ce qui a été dit, il reste dans les frères séparés un fondement bien réel pour la possibilité de la « *communicatio in sacris* ». Quiconque est validement baptisé peut également de par soi recevoir validement les autres sacrements, surtout le sacrement de la pénitence et de l'eucharistie. Par le moyen du baptême et le caractère baptismal, l'homme, désormais chrétien pour toujours, est et reste en rapport essentiel avec l'Eglise, il est et il reste — qu'il le veuille ou non — soumis à l'Eglise, et il a par conséquent l'obligation de se conformer à la constitution et aux lois de l'Eglise.

Il y a pourtant un autre empêchement, si le dissident qui demande les sacrements de l'Eglise catholique ne veut pas renoncer à son état de séparation effective, s'il admet seulement la validité des sacrements, sans admettre que l'Eglise catholique soit la vraie et unique Eglise du Christ. Un tel chrétien pourrait-il être admis aux sacrements de l'Eglise catholique ? Nous répondons à cette autre question : Pour qu'un chrétien dissident reçoive les sacrements dans l'Eglise catholique non seulement validement, mais encore

---

(2) Pour les XVII[e] et XVIII[e] siècles, voir les études de GUILLAUME DE VRIES, S. J. : *Das Problem* der « communicatio in sacris cum dissidentibus » *im Nahem Osten zur Zeit der Union* (XVII[e] et XVIII[e] Jahrhundert), dans *Ostkirchliche Studien* 6 (1957), p. 81-106 ; et *Eine Denkschrift zur Frage der* « communicatio in sacris cum dissidentibus » *aus dem Jahre 1721*, dans *Ostkirchliche Studien* 7 (1958), p. 253-276. Il résulte de ces études et des canons cités que l'interdiction de la « *communicatio in sacris* » prévaut dans la législation ecclésiastique et dans les ordres des autorités de l'Eglise.

(3) C'est ainsi que certains catholiques ont interprété ces canons pour justifier le fait que le philosophe russe Wladimir Soloviev, alors qu'il était moribond, ait reçu les sacrements de la main d'un prêtre dissident, curé du pays où il est mort, après une entente avec les autorités romaines au sujet de la façon russe d'administrer le sacrement. Voir par exemple les sources auxquelles se réfèrent dans leurs articles JOANNES MASTYL'AK, C. SS. R., *Fuitne Vladimirus Soloviev catholicus ? Excerptum e dissertatione ad Lauream consequendam exhibita*, Institut pontifical des études orientales, Rome 1942, p. 37 ; et H. FALK, S. J., *Vladimir Solowjows Stellung zur katholischen Kirche*, « *Stimmen der Zeit* », vol. 144 (1949), p. 421-433. Mais il y a des moralistes catholiques qui estiment que le canon 2261, § 2, n'est pas applicable aux prêtres hérétiques ou schismatiques. Voir A. VERMEERSCH, S. J. ; CREUSEN, S. J., *Epitome Juris Canonici*, vol. II. Malines-Rome, 1954, n° 152, p. 103, avec la note.

(4) Voir *Acta Apostolicae Sedis*, XXXV (1943), p. 202-203, 211, 227, 242-243 ; *A. A. S.*, XLII (1950), p. 571 (*D. C.*, n° 1077 du 10 septembre 1950, col. 1161-1162). Nous ne parlons pas ici de la controverse entre catholiques pour savoir si le chrétien, par le baptême, acquiert une fois pour toutes l'état de membre actuel de l'Eglise. Pour soutenir cette opinion, certains auteurs invoquent les documents suivants : 1. L'encyclique *Mediator Dei et hominum*, *A. A. S.*, XXXIX (1947), p. 555 (*D. C.*, n° 1010 du 15 février 1948, col. 270) ; 2. Le *Synodus Romana*, Rome, 1960, art. 208 ; 3. L'allocution de Jean XXIII du 14 novembre 1960 aux Commissions pontificales préparatoires au Concile œcuménique, dans *l'Osservatore Romano*, n° 266 des 14-15 novembre 1960, p. 2, col. 2, alinéa 6 (*D. C.*, n° 1341 du 4 décembre 1960, col. 1481).

licitement, il lui faut la bonne foi, l'intention droite, laquelle est possible en lui en certaines circonstances, lorsque sa conscience invinciblement erronée lui défend d'adhérer formellement à l'Eglise.

De plus au baptême, la bonne foi, l'intention droite, la grâce sanctifiante (avec les vertus théologales, — il faut noter d'ailleurs que chez le chrétien séparé il peut y avoir la foi divine, mais non la foi divine *et catholique*) sont un fondement objectif, un vrai titre, vérifiable avec une certitude morale, sur lequel peut s'appuyer l'Eglise pour concéder les sacrements. Pour le sacrement de pénitence, il suffit de l'intention droite ; pour les autres sacrements, les sacrements des vivants, spécialement pour la sainte communion, il faut de plus la grâce sanctifiante ou charité. Et on sait que, si au for externe la législation ecclésiastique présume l'état d'hérésie ou de schisme, au for interne sacramentel on s'attache plutôt à la disposition subjective de chacun des chrétiens dissidents qui, à la seconde génération après la consommation de l'hérésie ou du schisme de la part des parents ou des aïeux, sont en général de bonne foi.

Ces explications montrent donc bien que ce dernier cas est assez différent de celui d'un catholique qui reçoit les sacrements chez les dissidents. Les difficultés de la « *communicatio in sacris* » pour un chrétien dissident sont relativement plus grandes parce qu'il lui manque l'appartenance actuelle à l'Eglise catholique en tant que membre. Pourtant même ici, d'un autre point de vue, il semble plus facile pour un dissident oriental de franchir la limite de la « *communicatio in sacris* », car en demandant les sacrements à l'Eglise catholique, il se trouve pour ainsi dire en voie de rapprochement vers la véritable Eglise, qui est la seule à posséder légitimement le sacrifice eucharistique et les sacrements. Un tel rapprochement — de même que l'éloignement de l'Eglise — peut comporter des étapes et des degrés divers.

PRINCIPES DE LA THÉOLOGIE CATHOLIQUE

3. Voyons maintenant les principes selon lesquels la « *communicatio in sacris* » entre catholiques et chrétiens dissidents doit se régler. Il y a les règles objectives de la loi divine et ecclésiastique et les règles de la conscience subjective.

Les règles objectives

1. Objectivement, la pratique de la « *communicatio in sacris* » doit absolument se conformer à la doctrine de l'Eglise sur sa nature propre de véritable et unique Eglise du Christ et de Corps mystique du Christ, elle doit aussi se conformer à la législation positive de l'Eglise.

Il en résulte que la « *communicatio in sacris* », de soi (*per se*), dans les cas ordinaires, est illicite, puisqu'elle suppose l'union de l'ordre eucharistique et sacramentel avec l'ordre du magistère et de l'office pastoral. Accidentellement (*per accidens*), pourtant, c'est-à-dire dans des cas particuliers exceptionnels, la « *communicatio in sacris* », du fait que les sacrements demeurent la propriété de l'Eglise, même en dehors d'elle, peut être permise (5), si, d'une part, il y a des raisons proportionnellement graves (péril de mort, temps de persécution, emprisonnement, exil, nécessité urgente des âmes, etc.), et si, d'autre part, les dangers courus par la foi, les risques d'apostasie, d'indifférentisme, de conflits pour les consciences mauvaises ou douteuses sont éloignés.

On doit cependant distinguer deux sortes de « *communicatio in sacris* » : 1. Il y a communion formelle, c'est-à-dire participation des catholiques à la liturgie ou aux sacrements des dissidents, *en tant que* séparés, schismatiques ou hérétiques, formels ou seulement matériels, et illégitimement séparés de l'Eglise catholique. Une telle communication est intrinsèquement mauvaise et ne peut jamais être permise, car elle équivaut au reniement interne ou seulement externe de la foi. 2. Il est une autre communication formelle pourtant — peut-être serait-il mieux de la qualifier de matérielle, — à savoir la participation des catholiques à la liturgie ou aux sacrements des dissidents, non pas en tant que séparés, mais *qui sont* effectivement séparés, schismatiques ou hérétiques, formels ou matériels, et illégitimement séparés de l'Eglise catholique. Une telle communication en elle-même n'est pas intrinsèquement mauvaise, et par conséquent elle est de soi licite. Mais comme de sa nature même elle est liée à un danger pour sa propre foi et celle des autres, non seulement on doit, autant qu'il est possible, éloigner ce danger, mais il faut pour risquer un tel danger une raison proportionnellement grave, rendant honnête une telle action. Les règles du « volontaire *in causa* », ou de la « coopération matérielle », ou du « double effet », qu'on enseigne en théologie morale, valent en général également pour la « *communicatio in sacris* ».

Les règles de la conscience subjective.

2. Du point de vue subjectif, il va de soi que la règle suprême est le dictamen de sa propre conscience qui vaut aussi bien pour les catholiques que pour les dissidents. Notons que, de temps en temps, des voix s'élèvent contre la « *communicatio in sacris* », non seulement catholiques, mais aussi, avec beaucoup de sincérité et de sérieux, du côté des chrétiens dissidents, et, parmi eux, de ceux qui font partie du « Conseil œcuménique des Eglises ». L'archiprêtre russe Serge Bulgakov, par exemple, reprocha sévèrement à Soloviev la « *communicatio in sacris* », comme si celui-ci avait voulu transgresser des limites qu'on ne doit pas outrepasser (6). Celui qui est convaincu que la « *communicatio in sacris* » est intrinsèquement mauvaise ou illicite dans un cas concret ne doit absolument pas la pratiquer avant de s'être convaincu de sa licéité en certains cas. Celui qui est persuadé que sa religion ou confession est la seule vraie, même si objectivement il se trouve dans l'erreur, ne peut licitement outrepasser les limites de la « *communicatio in sacris* », à moins qu'il comprenne que, malgré tout, la « *communicatio in sacris* » n'implique pas nécessairement un reniement de la foi et peut, par conséquent, devenir licite en certains cas. Personne ne doit admettre à la légère un danger pour sa foi. Et l'homme n'étant pas seulement un individu qui vit isolément, en dehors des autres hommes et sans responsabilité à leur égard, mais un membre de la société humaine, un membre de sa commu-

(5) Le Pape Benoît XIV a exprimé l'opinion suivante au cours d'une session du Saint-Office, le 24 février 1752 : « La *communicatio in divinis* avec les hérétiques ne peut et ne doit pas être déclarée interdite *de jure* aussi facilement et d'une façon si générale dans absolument toutes les circonstances. » R. DE MARTINIS, *Juris Pontificis de Propaganda Fide*, Pars II, Roma, 1909, p. 324.

(6) BULGAKOV, *Esquisse d'une doctrine sur l'Eglise* (en russe), dans la revue russe *Voie*, n° 4 (1926), p. 5-6.

nauté ecclésiastique, de l'Eglise du Christ, doit éviter le danger pour la foi même de ses frères et de ses sœurs : en d'autres termes, il est obligé d'éviter le scandale. Cela vaut d'une manière spéciale pour ceux qui occupent un rang plus élevé dans la société civile ou ecclésiastique.

Mais il y a encore, entre autres, ce danger, inhérent de sa nature à la « *communicatio in sacris* », qui est l'indifférentisme. Si la « *communicatio in sacris* » était très facile, ou permise d'une façon générale, il en résulterait de la confusion d'idées entre catholiques et chrétiens dissidents, et on jugerait que catholicisme et christianisme dissident oriental (ou même protestantisme) sont au fond identiques, équivalents, également propres à procurer à l'homme le salut éternel ; et facilement on mépriserait la doctrine catholique sur l'unicité de l'Eglise, sur le devoir d'accepter la foi intégrale de tous les dogmes révélés. En réalité, il n'est pas rare de rencontrer entre catholiques et chrétiens dissidents une mentalité selon laquelle les dogmes et les vérités controversés, par exemple, entre catholiques et orientaux séparés, comme la procession du Saint-Esprit du Père et du Fils, ou la primauté et l'infaillibilité du Pape, n'auraient aucune importance pour la vie pratique et concrète des chrétiens, car il s'agit plutôt de questions théologiques, de discussions abstraites et stériles, de querelles d'école.

C'est pour ces raisons que l'Eglise catholique maintient, d'une manière générale, sa défense de la « *communicatio in sacris* » pour les catholiques (voir can. 1258, § 1 ; 731, § 2), la considérant comme une pratique exceptionnelle dont elle restreint l'usage aux cas d'urgence, comme le danger de mort, en y posant certaines conditions (voir can. 882 ; 2252 ; 2261, § 1-3). Quand donc l'Eglise catholique accorde des dispenses à des non-catholiques (spécialement aux chrétiens orientaux dissidents), elle le fait tout au plus en en restreignant l'usage à certains milieux concrets et limités, en demandant auparavant la promesse ou l'assurance qu'on s'abstiendra d'hostilité envers l'Eglise catholique, et en pesant, avant tout, la condition préalable que les dissidents reviendront d'abord à la foi et à l'unité de l'Eglise, de la meilleure manière qu'il leur est possible (7). Et il est juste que l'Eglise catholique pose aux chrétiens séparés qui librement lui demandent les sacrements des conditions qui sont conformes à sa nature propre, d'autant plus que l'Eglise est seule maîtresse des sacrements, et que les dissidents, en tant que séparés, ne peuvent faire valoir aucun droit pour jouir des sacrements catholiques.

D'autre part, celui qui, avec la permission de l'Eglise, administre en certains cas les sacrements aux frères séparés, spécialement quand il s'agit des cas extrêmes de danger de mort ou autres, ne posera pas des conditions peu psychologiques, exagérées, rigoureuses, trop dures ou déraisonnables, troublant la conscience de ceux qui ont l'intention droite de recevoir les sacrements de Jésus-Christ dans l'Eglise fondée par lui, et se trouvent sans leur faute dans l'erreur invincible. Autrement on pourrait mettre en danger le salut éternel des âmes.

Pour répondre à notre question du début, et pour conclure, exprimons notre avis, à savoir que l'assistance formelle ou la « *communicatio in sacris* » formelle, étant donné qu'elle est liée à tant d'inconvénients et de dangers, ne peut devenir un moyen général et ordinaire d'union ou un remède infaillible à la désunion. Mais l'assistance matérielle, dont nous avons cité un exemple au début de notre article — bien qu'elle doive s'entourer des précautions nécessaires — peut facilement favoriser en certains cas l'union entre les catholiques et les frères séparés, comme signe d'estime et de sympathie mutuelle et sincère.

(7) Cf. Vermeersch-Creusen, *Epitome Juris Canonici*, II, n° 15, p. 11.

La communauté de Taizé et la « conscience protestante »

L'hebdomadaire protestant le Christianisme au xx[e] siècle, *dans son numéro du 2 février dernier, avait pris à partie le F. Roger Schutz, prieur de la communauté de Taizé* (1), *à propos des déclarations faites par lui à Jean Guitton et reproduites dans le* Figaro *des 21-22 janvier 1961, notamment à propos de sa réponse à cette question : « Peut-on savoir ce qu'à votre sens la conscience protestante attend de ce Concile ? »* (2) *Et le Comité du journal posait publiquement cette question :*

A moins que — ce que nous ne croyons pas — la Fédération protestante de France ait donné mandat à Taizé de parler en son nom et d'exprimer une opinion officielle sur l'œcuménisme, il est nécessaire aujourd'hui que les choses soient nettes. La confusion et le malentendu sont trop fréquents et trop facilement exploités pour que nous ne désirions pas cette clarification indispensable. Nous le disons sans aucun esprit de jugement et sans vouloir empêcher quiconque d'avoir son opinion personnelle, mais par souci de vérité et de « conscience ». Il nous sera agréable de pouvoir lire bientôt une réponse à notre demande.

Nous demandons ceci : Ou bien les réponses du prieur ont été interprétées, et par là-même, quelque peu déformées par l'auteur de l'article, et dans ce cas, il serait hautement désirable qu'une mise au point de Taizé rétablisse le vrai sens des réponses, sans tarder.

Ou bien ces réponses sont exactes et reflètent vraiment la pensée des Frères de Taizé, et alors, il faudrait qu'une mise au point tout aussi désirable et prochaine vienne nous attester que Taizé n'engage que lui-même, ne parle qu'en son nom propre, et non de la part de « la conscience protestante », c'est-à-dire en fait du « protestantisme français » dans son ensemble.

Voici le texte intégral de la réponse du F. Roger Schutz, publiée dans le numéro du 16 février dernier de Christianisme au xx[e] siècle (3) :

Bien que je sois étonné de la façon dont vous me mettez en devoir de répondre dans votre numéro du 2 février 1961, sans m'avoir adressé aucune correspondance personnelle à ce sujet, ni avant ni après la publication, je viens vous apporter ici les précisions désirées. J'apprécie depuis longtemps votre journal, et je ne désire pas me soustraire à vos questions, malgré ma certitude que tous ces échanges publiés n'entraînent que polémique sans résultats.

Conscience protestante et protestantisme français

Le premier point à éclaircir, c'est celui de la « conscience protestante ». Comme chacun sait, Taizé ne prétend pas exprimer la position officielle d'une Eglise ou d'une Fédération d'Eglises.

(1) Au sujet de cette communauté protestante, voir notre numéro du 15 janvier 1961, col. 99-110.

(2) On trouvera plus loin, dans la réponse du F. Roger Schutz, le texte intégral de cette partie de son interview.

(3) Les sous-titres sont de notre rédaction.

La Communauté de Taizé se considère solidaire des Eglises issues de la Réforme dans leur ensemble, puisqu'elle comprend des frères luthériens et réformés de différents pays d'Europe (France, Suisse, Hollande, Allemagne, Danemark, etc.). Par les milliers de visiteurs des Eglises protestantes venant à Taizé, de France et de beaucoup d'autres pays, par une abondante correspondance avec eux, nous sommes ainsi à l'écoute des opinions et des réactions d'une large part du protestantisme. Nombreux sont ceux qui se réjouissent et attendent qu'à Taizé nous exprimions leur position.

Vous identifiez d'ailleurs abusivement la « conscience protestante » et le « protestantisme français ». La « conscience protestante » ne comprend-elle pas aussi la pensée et la sensibilité des luthériens allemands et scandinaves, par exemple, d'épiscopaliens « évangéliques » et de « non-conformistes » anglo-saxons, d'Europe et des deux Amériques... avec lesquels nous avons des rapports étroits et continus. Cette « conscience protestante », au sens large, nous pensons pouvoir l'exprimer à Taizé, et notre réflexion se veut dans la ligne de ce protestantisme ouvert à l'unité.

La conscience protestante et le Concile

Le second point concerne la réponse elle-même faite à la question du philosophe Jean Guitton : « Peut-on savoir ce qu'*à votre sens* la conscience protestante attend de ce Concile ? » Comment pouvez-vous critiquer un texte sans le citer ? Le voici donc tel qu'il est paru dans *le Figaro* des 21 et 22 janvier, entouré d'autres questions et réponses qui constituent son contexte nécessaire, si l'on ne veut pas le déformer :

« *Croyez-vous que le prochain Concile pourra faire avancer le problème de l'unité ?* »

« La simple annonce a été une aide pour tous. Jean XXIII a dit qu'il ne voulait pas condamner, mais rajeunir. »

« *Peut-on savoir ce qu'à votre sens la conscience protestante attend de ce Concile ?*

« Une plus exacte définition des relations d'autorité entre le Pape, l'épiscopat, le Concile. Une plus exacte définition des relations entre le Christ et sa mère humaine, Marie. Voilà ce que j'appellerai la théologie. Mais il y a d'autres points. Oserai-je ?... Il me semble que les protestants souhaitent, comme beaucoup de catholiques, et c'est aussi l'intime désir, je le crois, du Saint-Père, que l'Eglise catholique apparaisse de plus en plus comme étant premièrement l'Eglise des petits de ce monde, des opprimés, des affamés. La Vierge Marie a dit que, par la venue du Christ, les petits seraient élevés, les puissants abaissés (4). »

« *Cette richesse de l'Eglise romaine, dis-je, est plus apparente que réelle.* »

« Certes. Mais nous nous demandons s'il ne serait pas essentiel (et facile) de renoncer à l'apparence. Ce que je voudrais pouvoir vous dire encore (à vous, certes, je le puis), c'est que les protestants redoutent d'entendre ce mot de « retour ». Je ne nie pas qu'il ait un sens profond, du point de vue catholique. Mais le mot ne répond plus à l'esprit du temps. Je préfère à ce mot de « retour » — qui indique je ne sais quelle marche en arrière — le mot de « dépassement », qui indique qu'on va en avant, vers un au-delà de soi.

« *J'aime aussi, lui dis-je, ce mot de Mallory, le vainqueur anglais de l'Anapurna :* « Solvitur in excelcis » (*la solution, elle est au sommet*). »

« Il faut aussi souligner, dit le pasteur Schutz, que la recherche de l'unité exige une prudence extrême, une préparation patiente. Chacun doit savoir sacrifier ce qui n'est pas essentiel et nécessaire. Tant de traditions secondaires, tant de pratiques accessoires nous séparent. Il faut beaucoup de temps, de travail, de renoncement. »

(4) Ces points ont été davantage explicités dans le texte du F. Roger Schutz publié dans notre numéro cité plus haut, col. 103. (*N. D. L. R.*)

Les conditions d'un œcuménisme réaliste et efficace

Nous ne pouvons demander à nos frères chrétiens, séparés de nous, des renoncements qui leur sont impossibles, en raison de leur foi la plus profonde. Le dialogue œcuménique réaliste, et vraiment efficace, consiste à demander à son prochain, frère séparé, de faire le pas qui lui est possible pour aujourd'hui. C'est cela même qui est indiqué dans la réponse à Jean Guitton, fidèlement reproduite. Nous ne pouvons demander aux catholiques de renoncer à un article de foi, essentiel pour eux ; mais nous pouvons espérer qu'ils feront le pas qui leur est possible. Nous souhaitons que l'autorité du Concile et celle des évêques soient mieux définies, pour que la voix de l'Eglise catholique tout entière soit mieux entendue à Rome et que le catholicisme retrouve le caractère universel. Si ce premier pas peut être acquis demain, dans le Concile romain du Vatican, le dialogue se poursuivra.

Concernant la mariologie, nous pouvons demander aussi à nos frères catholiques de centrer de plus en plus leur piété sur le Christ, fils de Dieu, dont Marie n'est que la mère humaine ; nous pouvons leur demander de renoncer à certaines pratiques de piété mariale qui font écran à l'adoration de Dieu seul, et qui n'honorent pas celle qui, « appelée bienheureuse par toutes les générations » n'en a pas moins voulu être « l'humble servante du Seigneur » (*Luc*, I, 48).

Tel est le sens de la réponse à Jean Guitton ; elle est parfaitement claire. Le travail œcuménique est fait de patience et de charité. Il ne sera efficace que si nous attendons de nos frères les démarches *possibles*, et si nous sommes prêts *nous-mêmes* à faire celles qui ne contredisent pas nos convictions fondamentales. Dans les impasses, il nous faut redoubler de prière pour que le Christ nous donne l'unité qu'il veut pour son Eglise.

Cet œcuménisme *réaliste* et efficace réclame une conversion des mentalités. Il ne suffit pas de vouloir dialoguer avec des frères séparés pour pouvoir se qualifier d'œcuméniques, il faut vouloir ce dialogue patient qui demande aux autres, et fait accepter pour soi, les purifications possibles.

Après la Semaine de l'unité

Réflexions de S. Exc. Mgr Charrière (1)

La Semaine de prière pour l'unité des chrétiens s'est déroulée, cette année, mieux encore que jusqu'ici, dans une atmosphère de religieuse ferveur qui a impressionné tout le monde. Nous en remercions le Seigneur, car c'est lui qui, par son Esprit, a inspiré ces rencontres fraternelles dans la clarté, la prudence et la charité.

Et maintenant, il s'agit de ne pas laisser s'éteindre la flamme de l'espérance. Il faut que la prière continue. Il faut que d'autres rencontres, spécialement chez les jeunes, soient organisées, sans précipitation, dans la conscience de ce qui sépare, dans le respect mutuel, mais aussi et davantage dans la persuasion qu'il faut donner au monde scandalisé par nos divisions le témoignage de notre volonté réelle de nous réconcilier. Le Christ nous a réconciliés avec son Père. Il ne nous a pas pour cela amoindris, diminués. Il a restauré d'une manière plus admirable qu'avant ce que le péché avait détruit, comme nous le disons dans la liturgie de la messe, *mirabilius reformasti*. Ce qui est exclu, c'est le triomphe des uns sur les autres. Ce que nous demandons avec instance, c'est la réconciliation dans la vérité, par la charité.

† François Charrière,
évêque de Lausanne, Genève et Fribourg.

(1) *La Semaine Catholique de la Suisse romande*, 2 février 1961.

Syndicalisme et Action catholique en Espagne

Lettre de S. Em. le cardinal Pla y Deniel

A plusieurs reprises déjà, S. Em. le cardinal Pla y Deniel, archevêque de Tolède et primat d'Espagne, a dû, en sa qualité de président de la Direction centrale de l'Action catholique espagnole, élever la voix pour prendre la défense des Fraternités ouvrières d'Action catholique (1), *qui, dans la délicate situation qui est la leur en face de l'Organisation syndicale officielle, unique et obligatoire, sentent peser sur elles la suspicion du gouvernement* (2). *Plus récemment, S. Eminence a dû adresser la lettre ci-après à M. Jose Solis Ruiz, « ministre secrétaire général du Mouvement et délégué national des syndicats », pour lui exprimer son étonnement devant le refus du ministre d'admettre une pétition de l'Action catholique demandant, à l'occasion des dernières élections syndicales, que des mesures soient prises pour assurer une représentation plus authentique des ouvriers. Cette lettre est datée du 15 novembre 1960* (3) :

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai reçu vos lettres des 10 et 15 octobre dernier, accompagnées d'un rapport sur la lettre qui a été adressée à Votre Excellence, en tant que délégué national des syndicats, par la Fraternité ouvrière d'Action catholique, la Fraternité ouvrière d'Action catholique féminine, la Jeunesse ouvrière catholique et la Jeunesse ouvrière catholique féminine, avec les textes annexés.

Il est possible que Votre Excellence s'étonne quelque peu du retard que j'ai mis à lui répondre. J'avoue que cela est dû à la grande surprise que m'a causée la manière dont Votre Excellence a réagi devant la lettre des H. O. A. C., comme en témoigne votre rapport, lequel a été envoyé à tous les évêques d'Espagne et, si je suis bien informé, à tous les gouverneurs civils, à tous les délégués provinciaux de syndicats et à d'autres personnalités.

ON REFUSE DE RECONNAITRE LA PERSONNALITÉ DES H. O. A. C.

J'ai eu l'honneur de m'entretenir à plusieurs reprises avec Votre Excellence, comme elle le rappelle en sa lettre du 10 octobre, et nous sommes tombés d'accord sur la nécessité d'une représentation authentique des patrons et des ouvriers dans les organismes sociaux, et également sur la nécessité pour le Mouvement national de ne pas se rabaisser au rang de groupe, mais de reconnaître diverses tendances, en sauvegardant toujours les principes fondamentaux reconnus dans la collection de vos discours et écrits intitulée « *Nueva Convivencia Espanola* » ; avec la sincérité qui est la seule forme de langage que je sache employer, je ne peux qu'exprimer ma surprise devant votre rapport et votre refus d'expliquer aux H. O. A. C. pourquoi il ne leur est reconnu aucune personnalité. Je croyais que nous étions d'accord sur les lignes générales selon lesquelles devait se développer le mouvement né de la Croisade nationale, cette croisade que dès le début j'ai défendue avec tous les risques que cela comportait, non pas avec les armes, mais avec la plume, et que j'ai continué à défendre en Espagne et hors d'Espagne ; et je dois avouer que, dans le cas présent, je ne parviens pas à concilier mon jugement sur les lignes générales de l'orientation du mouvement (j'ai toujours laissé au gouvernement son autorité et sa responsabilité en ce qui concerne les lois particulières et les concrétisations techniques) et la position prise dans son rapport par l'organisation syndicale à l'égard des H. O. A. C.

C'est pourquoi je vais exposer à Votre Excellence, succinctement et en toute loyauté et clarté, comment, en tant qu'archevêque de Tolède et, en cette qualité, président de la direction centrale de l'Action catholique, je vois le problème qui a été posé.

Je ne vais pas, tant s'en faut, porter un jugement sur les détails de la réglementation des actuelles élections syndicales, leurs délais (4), etc. Je comprends que la hiérarchie ecclésiastique n'ait pas à intervenir dans ces détails techniques et d'ordre réglementaire, qui cependant intéressent vivement tous les membres des syndicats ; puisqu'en Espagne ceux-ci sont uniques et obligatoires, ces détails intéressent tous les employeurs et les ouvriers, et par conséquent les H. O. A. C.

De même que je considère comme étrangère à ma charge ecclésiastique la réglementation dans le détail d'élections syndicales, de même, par contre, je considère qu'il est extrêmement important et fondamental de faire la lumière sur la question de savoir si les Fraternités ouvrières d'Action catholique ont ou non une personnalité et si, en Espagne, cette personnalité est ou non reconnue par l'Etat. Je crois qu'il est absolument nécessaire d'éviter toute confusion et de bien préciser la position de l'Eglise devant les syndicats espagnols et la position de l'Etat espagnol à l'égard des H. O. A. C.

LA PENSEE DE L'EPISCOPAT ESPAGNOL SUR LES SYNDICATS OFFICIELS

Votre Excellence n'ignore pas que les syndicats espagnols ont eu et ont encore à l'étranger des adversaires qui estiment qu'ils ne sont pas con-

(1) *Hermandades Obreras de Accion Catolica* (H. O. A. C.), correspondant à l'A. C. O. française.

(2) Cf. *D. C.*, n° 1182 du 19 septembre 1954, col. 1185-1194 ; n° 1194 du 6 mars 1955, col. 286 ; n° 1279 du 8 juin 1958, col. 727-735.

(3) Traduction (d'après le texte espagnol publié par le bulletin d'information de la *Oficina Prensa Euzkadi*, 50, rue Singer, Paris, XVI°, des 9 et 10 janvier 1961), sous-titres et notes de *la D. C.*

(4) Les mouvements d'Action catholique, dans leur pétition, demandaient qu'on diffère les élections syndicales, afin de pouvoir les préparer plus convenablement.

formes à la doctrine sociale de l'Eglise (5). En Espagne, en 1954, un évêque a publié une lettre pastorale soutenant que les syndicats espagnols ne sont pas conformes à la doctrine de l'Eglise (6). Le gouvernement s'est plaint devant le Saint-Siège et S. Exc. Mgr le Nonce apostolique a fait savoir à cet évêque que pour réaliser dans le magistère pastoral l'union de pensée tant recommandée par le Saint-Père, et afin d'éviter entre le clergé et les fidèles des confusions très préjudiciables, il faut consulter le cardinal primat avant de publier des lettres pastorales qui concernent directement la situation religieuse et sociale de toute la nation, comme c'était le cas de sa lettre pastorale sur le système syndical en vigueur en Espagne. Or, quelle a été ma façon de penser et mon attitude ainsi que celle de toute l'Eglise d'Espagne, à l'égard des syndicats espagnols ? Pour ma part, devant le gouvernement, devant les évêques et

---

(5) *Citons cette déclaration commune faite, le 27 décembre dernier, par la Confédération internationale des syndicats libres* (*C. I. S. L*) *et la Confédération internationale des syndicats chrétiens* (*C. I. S. C.*) *:*

Tandis que plus de vingt années se sont écoulées depuis sa prise de pouvoir en Espagne par les armes, le gouvernement du général Franco redouble encore ses mesures policières et sa persécution antisyndicale, condamnant à la peine de mort des militants syndicalistes pour des faits vieux de vingt ans, qualifiant la grève de rébellion militaire et poursuivant devant des conseils de guerre les travailleurs qui réagissent contre la détérioration chaque jour plus grave de la situation économique, l'augmentation du chômage et une misère accrue de la classe ouvrière.

Devant cette aggravation injustifiée du sort du courageux peuple espagnol, la Confédération internationale des syndicats libres (C. I. S. L.) et la Confédération internationale des syndicats chrétiens (C. I. S. C.), représentant l'ensemble du mouvement syndical démocratique des cinq continents, ont résolu de dénoncer conjointement au monde entier le régime totalitaire et policier du général Franco qui bafoue ouvertement les libertés fondamentales inscrites dans la charte universelle des droits de l'homme.

La C. I. S. L. et la C. I. S. C. dénoncent en particulier le prétendu mouvement syndical espagnol, qui n'est en réalité qu'un instrument du parti au pouvoir pour le contrôle des travailleurs. Les deux organisations syndicales internationales dénoncent, en outre, l'appui donné au régime franquiste par plusieurs gouvernements démocratiques occidentaux qui l'on fait entrer pour des raisons d'opportunité dans diverses institutions internationales et lui ont accordé l'aide financière considérable qui a permis sa survie.

La C. I. S. L. et la C. I. S. C. ont décidé d'unir leurs efforts pour appuyer activement les travailleurs espagnols groupés dans les organisations démocratiques dans leur lutte contre le régime totalitaire qui opprime l'Espagne. Elles déclarent qu'elles ne reconnaîtront jamais ce régime comme étant l'expression de la volonté du peuple espagnol, qu'elles ne consentiront à aucun compromis avec le gouvernement de Franco et sa prétendue organisation nationale syndicaliste et qu'elles ne reconnaîtront jamais comme responsables des travailleurs les chefs de ce soi-disant mouvement syndical.

Les deux Confédérations internationales syndicales s'engagent à redoubler leurs efforts auprès des Nations Unies et des diverses instances internationales, notamment l'Organisation internationale du travail, afin que les travailleurs espagnols soient en mesure, le plus rapidement possible, d'exprimer librement leur volonté et de choisir leurs véritables représentants. Elles demandent à toutes leurs organisations affiliées d'effectuer des démarches dans le même sens auprès de leurs gouvernements respectifs et de susciter parmi les travailleurs un courant d'entraide et de solidarité avec le peuple espagnol.

La C. I. S. L. et la C. I. S. C. s'engagent solennellement à poursuivre leur action solidaire jusqu'au rétablissement en Espagne des libertés fondamentales, et notamment de la liberté syndicale, afin que — dans la liberté retrouvée — les travailleurs espagnols puissent choisir eux-mêmes et librement la forme d'organisation qui leur convient. (*Kipa*, 27 décembre 1960.)

(6) Le texte de cette lettre de S. Exc. Mgr Pildain, évêque des Canaries, a été publié dans *la D. C.*, n° 1191 du 23 janvier 1955, col. 97.

devant les Fraternités d'Action catholique, j'ai toujours soutenu qu'il n'était pas contraire à la doctrine sociale de l'Eglise que les syndicats espagnols soient mixtes entre patrons et ouvriers et qu'ils soient obligatoires, car les anciennes corporations avaient ces deux qualités, mais à condition que la représentation tant des patrons que des ouvriers soit authentique. Les trois prélats qui constituons la Commission permanente de la Conférence des métropolitains, LL. EExc. NN. SS. les archevêques de Valladolid et de Saragosse, et moi-même, nous avons exposé cette façon de voir à S. E. le chef de l'Etat au cours d'une longue audience qu'il nous a accordée à Saint-Sébastien en 1956 ; nous lui avons montré que le fait d'être mixtes et obligatoires ne rendait pas les syndicats espagnols contraires à la doctrine sociale de l'Eglise, et en même temps nous lui avons respectueusement dit que, selon de nombreuses informations qui ne provenaient pas seulement des H. O. A. C., mais aussi des milieux ouvriers de nos diocèses, les ouvriers n'avaient pas une représentation suffisamment authentique dans les syndicats espagnols. Je ne crois pas que Votre Excellence puisse s'étonner que nous ayons recueilli ces informations, puisqu'elle a dit elle-même dans le discours qu'elle a prononcé à Villagarcia de Arosa en 1957 : « Rappelez-vous comment, au début, avant les premières élections syndicales de 1944, nos édifices syndicaux étaient remplis de fonctionnaires qui devaient suppléer par leur bonne volonté à l'absence de représentants des ouvriers et des employeurs. C'étaient alors de grandes maisons vides. » Et après ce discours, Votre Excellence a continué à soutenir jusqu'aux récentes élections syndicales qu'il fallait parvenir à une plus grande authenticité dans la représentation, ce qui veut dire que, jusqu'aux élections actuelles, la représentation n'a pas été suffisamment authentique. La hiérarchie ecclésiastique n'a jamais eu d'inimitié envers les syndicats, elle leur a au contraire donné son appui en nommant des assesseurs ecclésiastiques diocésains, cela non pas sur l'initiative de l'Eglise, mais sur la demande instante de l'Etat. Pour ma part, en tant que président de la Conférence des métropolitains, j'ai nommé comme assesseur national S. Exc. Mgr l'Evêque de Leon, lequel a accompli sa tâche avec le dévouement et la capacité qui le caractérisent et à la pleine satisfaction du gouvernement. Jusqu'à maintenant, l'Eglise espagnole a soutenu les syndicats espagnols. Cependant, du fait qu'ils sont obligatoires et qu'ils incluent tous les patrons et tous les ouvriers, et malgré qu'ils aient des assesseurs ecclésiastiques, ils ne peuvent pas être considérés comme des associations apostoliques d'apostolat laïc. Ce sont évidemment des associations ou des corporations officielles avec des membres de toutes les idéologies, même des socialistes et des communistes, naturellement.

Les H. O. A. C. sont nécessaires pour l'apostolat du monde ouvrier

De même que l'Etat a organisé des syndicats officiels, l'Eglise a dû organiser des associations apostoliques, des fraternités ouvrières, et aussi patronales, d'Action catholique. Le Pape Pie XI a dit que le grand scandale de la société contemporaine était l'apostasie des masses ouvrières ; et ceci était vrai également dans notre Espagne, du moins dans les masses ouvrières de l'industrie ; étant originaire de Barcelone, je puis en témoigner.

En 1910, l'année qui a suivi ce que l'on a appelé « la semaine tragique », l'éminent cardinal Mercier, de Malines, me disait au cours d'un long entretien qu'il n'avait pas été surpris autant que certains autres de l'explosion de cette semaine tragique. Avant d'avoir été élevé à l'épiscopat, il avait visité les principales villes d'Espagne et il avait remarqué l'absence des ouvriers dans les églises qu'il avait visitées. En sociologie religieuse, il faut être réaliste, reconnaître les très bons aspects du catholicisme espagnol, et aussi ses déficiences. En Espagne, il n'y a pas 1 pour 1 000 de protestants ou de non baptisés espagnols (alors qu'en France il y a plusieurs millions de non baptisés), mais malheureusement il y a un très grand nombre d'ouvriers de l'industrie qui ne pratiquent pas ou sont positivement éloignés de l'Eglise.

Elles ne sont pas de simples confréries de piété

Les meilleurs apôtres des ouvriers sont les ouvriers eux-mêmes, comme l'ont reconnu les Souverains Pontifes, et c'est pour cela qu'ils ont promu les fraternités catholiques d'ouvriers. En Espagne, elles font partie de l'Action catholique dont les associations sont reconnues par l'Etat espagnol dans l'article 34 du Concordat actuellement en vigueur : « Les associations de l'Action catholique espagnole pourront exercer librement leur apostolat, sous la dépendance directe de la hiérarchie ecclésiastique, en se maintenant dans le cadre de la législation générale de l'Etat pour ce qui concerne les activités d'un autre genre (7). » Vouloir que l'apostolat de l'Action catholique, d'une manière générale, se limite à la prière et aux exercices de piété qui ont lieu à l'intérieur des églises serait interpréter d'une façon très erronée cet article du Concordat. Si telle est la mission des confréries qui sont créées dans les églises, l'Action catholique, par contre, dans toutes ses branches ou spécialisations, lesquelles ne sont rattachées à aucune Eglise, a une mission beaucoup plus vaste qui s'exerce principalement en dehors des églises. L'apostolat des H. O. A. C. doit nécessairement inclure la propagande pour la doctrine sociale de l'Eglise et elles doivent s'occuper des problèmes sociaux. C'est ce que font les associations catholiques ouvrières du monde entier. C'est pourquoi, pour ma part, j'ai dit que les H. O. A. C. ne sont ni n'aspirent à être un syndicat, mais qu'elles ne sont pas non plus une confrérie (8). Si elles étaient une simple confrérie, on ne parlerait pas d'elles dans les concordats modernes, et pas seulement dans celui d'Espagne. Tant qu'on n'aura pas bien compris cela, on n'aura pas bien compris ce qu'est l'Action catholique.

Refuser le droit de pétition, c'est du totalitarisme

Peut-on, malgré l'article cité plus haut du Concordat espagnol, refuser aux H. O. A. C. d'Espagne de reconnaître leur personnalité ? Cela créerait un véritable conflit entre l'Eglise et l'Etat.

Peut-être objectera-t-on cette clause de l'article 34 : « En se maintenant dans le cadre de la législation générale de l'Etat pour ce qui concerne les activités d'un autre genre » (c'est-à-dire étrangères à l'apostolat). Cela cependant ne signifie pas qu'il faille méconnaître leur responsabilité, mais que, une fois celle-ci reconnue, elles doivent, dans les activités qui ne sont pas apostoliques, se maintenir dans le cadre de la législation générale de l'Etat. Et comment peut-on affirmer que dans la lettre qu'elles ont présentée au délégué national des syndicats les H. O. A. C. ne se sont pas maintenues dans le cadre de la législation de l'Etat ? Ne se sont-elles pas limitées à une simple pétition à l'autorité compétente, qui est en l'occurrence le délégué national des syndicats ? J'estime que leur pétition était conforme à l'article premier de la loi des syndicats, parce que les H. O. A. C. ne se sont pas adressées à l'Etat en dehors de l'organisation syndicale, qui est la seule que l'Etat reconnaisse pour lui faire connaître les aspirations et les besoins éprouvés par les éléments producteurs dans le domaine économique. Dans leur pétition, les H. O. A. C. ne se sont adressées qu'au délégué national des syndicats. Le droit de pétition n'est-il pas reconnu dans l'organisation syndicale ? Dans ce cas, les syndicats seraient un régime totalitaire comme celui d'Hitler ou des Soviets. Il n'est pas non plus inutile de rappeler qu'au moment où a été publiée la loi sur l'organisation syndicale, et encore plus tard, au cours de la première législature des Cortes espagnoles, on a dit officiellement que le régime de l'Espagne était totalitaire, le seul qui convenait aux circonstances d'alors. Aujourd'hui, personne n'ose plus en Espagne, ni d'une façon générale en dehors du monde soviétique, se dire totalitaire ; mais il est certain que ce n'est pas seulement le nom qu'il faut répudier, mais aussi ce qu'il signifie. Dans son discours de Villagarcia de Arosa, Votre Excellence avait dit clairement : « A notre époque, personne ne peut penser à gouverner des peuples silencieux ; il n'y a plus de peuples silencieux dans les organisations politiques modernes, et lorsqu'il en est ainsi, c'est sous la pression et la contrainte d'oligarchies terroristes du style soviétique. »

La suspicion qui pèse sur les H. O. A. C.

Les H. O. A. C. sont en Espagne une minorité dans le monde de la production ; mais dans ce même discours, Votre Excellence a aussi déclaré qu'elle avait un grand respect des minorités. Si l'on veut être réaliste, il faut reconnaître que, aujourd'hui du moins, les H. O. A. C. sont une minorité ; ce serait une erreur et un sophisme de prétendre que, puisque l'immense majorité des ouvriers espagnols sont baptisés, ils sont socialement avec l'Eglise, dont la plupart ignorent la doctrine sociale. Les H. O. A. C. sont une minorité, cependant, moi qui les connais et qui suis en rapport avec elles, j'affirme qu'elles ne sont pas une minorité passive, mais une minorité active ayant un profond esprit chrétien. Lorsqu'elles ont tenu leur assemblée à Tolède, un très grand nombre ont communié tous les jours, ce qui montre qu'elles constituent vraiment une association d'apostolat laïc. Je dois dire de plus que la J. O. C. et la J. O. C. féminine, dans leur ensemble, ont déjà leur importance en Espagne et hors d'Espagne. En Espagne, en plus de leurs membres inscrits, elles ont de très nombreux sympathisants dans la classe ouvrière ; cette année, les branches de jeunes ont tenu une assemblée avec 6 000 participants. En dehors de l'Espagne, leurs présidents font partie des Comités directeurs des associations ouvrières internationales catholiques, comme la F. I. M. O. C. pour

(7) *D. C.*, n° 1156 du 20 septembre 1953, col. 1165.
(8) Cf. *D. C.*, n° 1182 du 19 septembre 1954, col. 1190.

les adultes et la J. O. C. internationale pour les jeunes ; cette dernière a envoyé en Amérique latine un ancien président de la J. O. C. espagnole pour un grand voyage de propagande ; le premier président de la H. O. A. C. et l'actuel président ont été invités par les Etats-Unis à visiter les organisations ouvrières de ce pays, avec séjour payé. Et quel douloureux contraste ! En Espagne, un des rares Etats confessionnels du monde, un pays qui a un concordat modèle, qui est un modèle en tant de domaines au point de vue catholique, on discute la personnalité des H. O. A. C. quand encore on ne le méconnaît pas ; on les présente comme suspectes dans les circulaires non seulement du ministère du Mouvement, mais dans celles du gouvernement ; ses dirigeants sont l'objet de perquisitions de la police, on leur impose des amendes pour ce qu'ils ont dit ou pas dit dans des réunions présidées par l'évêque du diocèse, comme à Bilbao, et malgré que l'évêque ait donné sa caution à tout ce qui a été dit ; on a empêché des réunions, comme récemment dans un village de la province d'Almeria, malgré qu'elle devait se tenir dans un édifice appartenant à une congrégation religieuse, et sans qu'on ait pu leur reprocher aucun délit ni aucune infraction.

Peut-être dira-t-on que ces méfiances, ces soupçons, s'expliquent par des phrases un peu vives de telle ou telle publication des H. O. A. C. L'Eglise a au moins autant d'intérêt que l'Etat à ce que les publications des H. O. A. C. ne défendent pas des solutions démagogiques, et si parfois elles ont employé des expressions trop vives, elle leur a donné un avertissement et elle s'est efforcée d'y porter remède. Dans un Etat catholique et concordataire, la bonne entente entre l'Eglise et l'Etat est chose facile. Néanmoins, pour savoir s'il s'agit ou non de démagogie, il faut se conformer à la doctrine sociale de l'Eglise. Directement et publiquement, j'ai prévenu la H. O. A. C., lors de sa dernière assemblée, qu'elle devait éviter comme démagogiques les infiltrations de doctrine socialiste de haine des classes, de procédés violents ; mais, par contre, on ne peut pas considérer comme démagogique la légitime défense des intérêts ouvriers, l'information sur les besoins réels des ouvriers, l'aspiration à ce qu'on fasse appel à eux pour la solution des problèmes du travail. En certaines occasions, on a accusé les H. O. A. C. de démagogie pour des affirmations qui avaient déjà été faites par les autorités de l'Etat ou les dirigeants de l'organisation syndicale elle-même. Cette année, il s'est produit un cas curieux à Tolède. Une simple feuille publiée par la H. O. A. C. de Tolède a présenté à la censure civile un article extrait d'un organe des syndicats, mais sans indiquer l'origine. La censure civile l'a supprimé, mais lorsqu'on eut prouvé qu'il provenait d'un organe des syndicats, on l'a autorisé.

La nécessité de la collaboration entre l'Eglise et l'Etat

Je termine, monsieur le Ministre, cette longue réponse par laquelle j'ai seulement voulu rechercher une bonne entente que j'estime absolument nécessaire pour le bien de l'Eglise et de l'Etat. Les relations actuelles de l'Etat avec les H. O. A. C. sont extrêmement dangereuses. Des cas très récents de conflits entre l'Eglise et l'Etat dans certains pays, et qui ont eu ensuite de graves répercussions, même dans le domaine civil, ont commencé par des conflits entre le gouvernement et les associations d'Action catholique. Les H. O. A. C. ne doivent avoir aucune activité syndicale. La hiérarchie a dit clairement que les membres des Fraternités doivent traiter les sujets d'ordre syndical dans les syndicats. Mais les Fraternités peuvent préparer leurs membres à agir selon la doctrine sociale de l'Eglise au sein des syndicats. Il en résulterait et il en résultera un grand bien pour l'organisation syndicale. Ce serait jeter des pierres dans son propre jardin que d'avoir de l'animosité à l'égard des H. O. A. C.

Il ne faut pas perdre de vue qu'en étant obligatoires pour tous les ouvriers espagnols, les syndicats officiels doivent nécessairement grouper des membres de toutes les idéologies. C'est une réalité qu'en certaines régions il y a des ouvriers qui versent leur cotisation obligatoire aux syndicats officiels et qui versent une cotisation volontaire à des cellules d'organisations clandestines, socialistes ou communistes. Les H. O. A. C. ne comptent que des membres volontaires, militants d'Action catholique, et elles veillent à ce qu'il n'y ait pas chez elles d'infiltrations communistes. L'activité dans les syndicats d'ouvriers catholiques pratiquants et formés à la doctrine sociale de l'Eglise ne peut-elle pas être un grand bien pour eux et pour l'Etat ?

Finalement, monsieur le Ministre, je crois que Votre Excellence est réaliste et verra bien clairement qu'on ne peut pas agir dans l'Espagne de 1960 comme dans celle de 1940. En 1940 on venait de sortir d'une guerre où les nationaux avaient été aidés dans leur croisade par des Etats totalitaires, et même en 1943, alors que beaucoup croyaient en Espagne que ces Etats totalitaires gagneraient la guerre, on soutenait officiellement aux Cortes espagnols que le meilleur régime était le régime totalitaire. Aujourd'hui, pas plus en Espagne que dans les autres pays de l'Occident, personne n'oserait plus dire cela. En 1945 a été publié en Espagne le *Fuero de los Espagnoles* (Charte des Espagnols) qui n'a rien de totalitaire. J'ai eu à prendre une part très active aux travaux de la Commission qui l'a rédigé pour être présenté aux Cortes, principalement pour l'article 6 concernant les questions religieuses fondamentales. L'article 16 dit au sujet du droit d'association : « Les Espagnols pourront se réunir et s'associer librement pour des fins licites et en conformité avec ce qui est établi par les lois. L'Etat pourra créer et maintenir les organisations qu'il estimera nécessaires pour atteindre les buts qu'il s'est fixés. Des prescriptions organiques, qui revêtiront la forme de loi, coordonneront l'exercice de ce droit avec celui qui est reconnu dans le paragraphe précédent » (9). Par la suite, avec la loi sur la succession du chef de l'Etat, ratifiée par plébiscite national, le *Fuero* des Espagnols a été reconnu comme faisant partie des lois fondamentales. En 1953 a été signé entre le Saint-Siège et le gouvernement espagnol le concordat qui a également comme base un esprit de coopération et qui reconnaît la liberté pour les associations de l'Action catholique espagnole, au nombre desquelles figurent les H. O. A. C.

Dieu fasse que cet esprit de collaboration qui existe dans tant d'autres domaines s'instaure entre l'organisation syndicale que préside Votre Excellence et les H. O. A. C., et Votre Excellence peut beaucoup contribuer à cela.

Je me redis de Votre Excellence, le très affectueux ami et le serviteur dévoué dans le Christ.

(9) *D. C.*, n° 948 du 30 septembre 1945, col. 691.

La réponse du ministre

M. Jose Solis a répondu à S. Em. le cardinal Pla y Deniel par une très longue lettre datée du 21 décembre 1960, dans laquelle il exprime la peine que lui a causée la réponse du cardinal (1) :

[...] Votre lettre du 15 novembre... m'a causé beaucoup de peine... Comme toujours, notre intention était de porter à la connaissance de notre cher cardinal une proposition et une ligne de conduite, tout cela dans l'adhésion que nous professons à la doctrine sociale de l'Eglise et dans l'obéissance à la hiérarchie en ce qui est de sa compétence. [...]

Il ne refuse pas de reconnaître la personnalité des H. O. A. C. pour ce qui est de leur compétence, mais leur pétition au sujet des élections syndicales, si elle rentrait bien dans les cas prévus par le règlement, était irrecevable :

[...] La pétition n'était pas faite par des individus ou des groupes en tant qu'électeurs — les seuls qui peuvent être entendus en vertu du règlement, — mais par des organismes non syndicaux. Admettre leur pétition eut été contraire au règlement. L'organisation syndicale n'a dans son sein que des syndiqués, et dans ses élections elle ne peut s'occuper d'autre chose que des électeurs et des candidats. Si la pétition avait été adressée par quelque autre groupe extra-syndical, on n'en aurait fait aucun cas, mais, à cause du respect que nous avons pour les H. O. A. C. et la J. O. C., nous avons étudié minutieusement leurs réclamations. [...]

Il se plaint ensuite de ce que les dirigeants des H. O. A. C. refusent le dialogue avec les dirigeants des syndicats et de ce que leurs publications ne parlent jamais des réalisations sociales du régime, et il conclut :

En résumé, je veux terminer cette lettre, qui, elle aussi, a été plus longue que je n'aurais voulu, en répétant que l'organisation syndicale, et donc également le gouvernement, ne méconnaissent pas l'existence des associations d'Action catholique espagnole, qui « pourront exercer librement leur apostolat sous la dépendance immédiate de la hiérarchie ecclésiastique » et qui doivent « se maintenir dans le cadre de la législation de l'Etat pour ce qui est des activités d'un autre genre » ; que le syndicalisme accepte pleinement le point de vue de Votre Eminence lorsqu'elle dit que les H. O. A. C. n'ont aucune fonction syndicale, ainsi que le critère de Votre Eminence, selon lequel leurs membres doivent s'efforcer au sein des syndicats de résoudre les problèmes d'ordre syndical qui peuvent les affecter en tant qu'ouvriers. Nous reconnaissons également que l'Action catholique peut préparer ses membres à agir au sein des syndicats selon la doctrine sociale de l'Eglise.

Telle a été notre conduite durant ces vingt années et telle sera la conduite que nous suivrons durant toute notre vie, étant donné que nous faisons partie de cette génération qui, sous les ordres de notre chef national et dans les rangs de notre armée du « 18 juillet », nous affrontions au communisme aspirant à faire disparaître de notre patrie la croix, signe de la fraternité humaine, pour la remplacer par la faucille et le marteau, symbole de la séparation et de la haine.

J'ai essayé, dans cette lettre, d'exposer maladroitement ma pensée de catholique, d'Espagnol, de dirigeant syndical et de ministre, et je me réjouis de ce que vous disiez dans votre lettre, que vous n'aviez pas d'autre intention que de rechercher une bonne entente que vous estimez nécessaire ; je vous offre également la collaboration que vous demandez en fin de votre lettre, afin de dialoguer sur l'organisation syndicale et sur les tâches apostoliques des H. O. A. C. J'ai toujours aimé la collaboration et c'est pourquoi je me tiens également à votre disposition pour échanger des impressions avec qui vous voudrez bien désigner et au moment que Votre Eminence estimera opportun.

Je serais également reconnaissant envers Votre Eminence si elle daignait me recevoir un jour pour parler plus amplement de certains points relatifs à cette longue lettre ou éclaircir des sujets déterminés.

Je me redis de Votre Eminence Révérendissime, le très affectueux ami... JOSE SOLIS RUIZ.

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après une copie du texte original.

L'union à l'évêque

De la déclaration collective des métropolitains espagnols, consacrée au Concile œcuménique, nous extrayons ce passage. (Ecclesia, 18 février 1961.)

(...) La confusion qui se produit toujours aux heures de crise essaie également de s'infiltrer dans certains secteurs de l'Eglise. Il y a un certain esprit de rebellion et d'orgueilleuse autosuffisance chez certains laïcs mal formés et d'une piété déficiente ; et même « parmi les prêtres — pour reprendre les paroles de Pie XII — spécialement parmi ceux moins bien pourvus de science doctrinale et d'une moins grande austérité de vie..., une certaine avidité de nouveautés va se répandant d'une façon toujours plus grave et plus inquiétante » [Exhortation *Menti Nostrae*] qui se manifeste en des initiatives par lesquelles on cherche à se moquer des décisions de la hiérarchie, des critiques irrespectueuses contre son magistère ou ses actes, des opinions étranges au sujet de certaines dévotions ou certaines méthodes de spiritualité, dédain du culte des saintes images, des processions, etc., allant ainsi contre le sens traditionnel de l'Eglise (...).

(...) La préparation au Concile doit se manifester par l'application spéciale que l'on mettra à s'unir filialement de pensée avec les pasteurs sacrés, les évêques, qui gouvernent l'Eglise et dont l'assemblée solennelle avec le Pape constituera le Concile. Les ennemis du Christ essaient de troubler cette unité de l'Eglise parce qu'ils savent qu'elle possède la force qui lui vient de son divin Fondateur. Le communisme veut organiser en Chine une chrétienté schismatique séparée de Rome. Et dans tous les pays où il domine, il cherche — avec peu de succès heureusement — à séparer les évêques du Pape, et les fidèles et les prêtres de leurs évêques. A cette fin, toutes les machinations leur semblent bonnes : mensonges, calomnies, etc. D'une façon plus générale, ceux qui haïssent le Christ et son Eglise, s'efforcent de semer la confusion par tous les moyens, en essayant de suggérer des contradictions dépourvues de sens entre la fidélité qui est due au Christ et celle qui est due aux évêques et au Pape, et en utilisant avec ruse des intérêts politiques ou de toute autre nature pour opposer les fidèles à leurs prêtres et opposer les uns et les autres à leurs évêques.

Egalement parmi nous, on a essayé, ces derniers temps, de semer la confusion de diverses manières. Des lettres ont circulé, signées par une soi-disant « Union nationale du clergé espagnol » qui n'existe pas en réalité, et on a polycopié un document contre la hiérarchie où se voient clairement la main et l'influence des ennemis de Dieu et de son Eglise. Il est nécessaire de rappeler qu'il n'y a qu'une seule manière d'être avec le Pape, c'est d'être uni à son évêque. Lorsque la hiérarchie parle, tout critère personnel doit céder, parce que la fidélité au message du Christ, comme nous l'avons dit dans la première partie de cette déclaration, ne se conçoit qu'en passant par la hiérarchie. Qu'en disent ce qu'ils voudront les ennemis du Christ, ou certains fidèles, ou même certains prêtres désorientés qui, en invoquant des distinctions impossibles ou absurdes, prétendent être audacieux et modernes, alors qu'ils ne sont que désobéissants et insensés. [...]

Lettre collective de l'épiscopat polonais

A l'issue de leur réunion au sanctuaire national de Jasna Gora, en septembre dernier, les évêques de Pologne ont publié la lettre suivante (1) :

MES BIEN CHERS FRÈRES EN DIEU,

Chaque année, les évêques polonais se rassemblent aux pieds de la très Sainte Mère de Dieu, notre Reine, à Jasna Gora, et là se recueillent dans les exercices spirituels, méditent sur leur vocation et sur leur mission parmi le peuple de Dieu. Aux pieds de la Mère du Bon Conseil, nous sentons mieux qu'ailleurs la grande importance de notre responsabilité envers Notre-Seigneur, à votre égard.

C'est le devoir des bons pasteurs — et nous voulons être tels de tout notre cœur — de vous mettre en garde contre le danger. Seul un « mercenaire », et celui qui n'est pas un pasteur ou celui qui n'est pas le maître des brebis, fuit à la vue « du loup qui emporte et disperse le troupeau ». (*Jean*, x, 12.)

Vous entendez souvent ces paroles en chaire. A leur lumière, vous suivez avec attention notre façon d'agir. Avec raison, vous attendez de nous le meilleur exemple. Les fidèles ont le droit de connaître les préoccupations, les craintes et les difficultés de leurs évêques et prêtres. Ils forment ensemble avec eux la grande famille de Dieu. Notre silence aurait pu être interprété comme un acquiescement aux nombreux maux dont souffre aujourd'hui l'Eglise. Nous ne pouvons donc pas nous taire, parce qu'en famille ce ne sont pas seulement les joies, mais également les tristesses qui sont communes.

Ayant conscience de cette communauté et également au nom de la vérité, nous attirons, très chers fidèles, votre attention sur les dangers qui vous menacent aujourd'hui. Notre devoir de pasteurs d'âmes, nous voulons l'accomplir avec sérénité et amour pour ne pas transgresser le plus important commandement du Christ, l'amour, même pour les adversaires de Dieu, qu'il nous a ordonné d'aimer, et pour garder notre calme quand bien même nous devons nous défendre contre une activité dangereuse pour nos âmes.

I. — LES MENACES ACTUELLES CONTRE LA FOI ET LA CONSCIENCE

Les catholiques sont accusés d'obscurantisme et de fanatisme

Actuellement la foi du Christ est menacée dans presque tous les pays et aussi dans le nôtre par les attaques de l'athéisme qui, de mois en mois, accroît son activité et sa lutte contre l'Eglise du Christ avec un fanatisme inhumain. Dans cette lutte, l'athéisme est pourvu des moyens les plus modernes et en même temps il porte le masque de la tolérance, de l'humanisme et du progrès. Si les catholiques cherchent à se défendre, il les accuse d'être contre l'Etat, d'hostilité au régime, et Dieu sait quoi encore. Quelquefois en ce faisant, il jette le trouble parmi les fidèles qui souvent s'adressent à nous pour nous demander conseils et explications. Ce phénomène est vraiment étrange. Notre sainte foi et l'Eglise sont attaquées d'une manière effrénée et quand les fidèles cherchent à se défendre ils sont désignés comme ennemis du progrès. Cette façon malhonnête est une caractéristique particulière de l'athéisme qui voudrait nous compromettre comme de prétendus ennemis de tout ce qui serait le progrès et voudrait nous opposer à l'Etat, à la société, en nous attribuant des opinions que nous n'avons jamais exprimées.

Combien de fois cette outrageante accusation n'a-t-elle pas été répétée que notre sainte foi, la pierre angulaire qui lie le peuple et l'Etat, et qui a formé presque toutes les générations parmi lesquelles furent les meilleurs fils de notre nation depuis Mieszko et Boleslaw, des saints et des bienheureux, des hommes de science comme Copernic et des maîtres de la littérature comme Skarga, Mickiewicz et Sienkiewicz, jusqu'aux prêtres et aux laïques victimes des camps de concentration et de l'insurrection de Varsovie, que notre sainte foi catholique, « notre vie et notre espérance », que tout cela est « obscurantisme, ignorance et réaction »... Comment s'étonner alors que nous, catholiques, soyons indignés quand tout ce qui est pour nous le plus sacré est ainsi inhumainement piétiné et offensé ?

Il ne faut pas s'étonner si les catholiques sont hyper-sensibilisés sur la question de la défense de leur foi. Ils ont encore en mémoire les époques d'occupation et des partages où le peuple entier, privé de sa souveraineté, défendait tenacement ses « foyers » et ses « autels ». Il les défendait avec une foi et une espérance obstinées souvent contre tout espoir temporel. Il faut donc respecter tout ce qui est sacré dans notre religion et ne pas offenser nos sentiments religieux les plus profonds, liés étroitement aux sentiments patriotiques.

Nous protestons solennellement contre le terme de « fanatisme religieux » appliqué à notre catholicisme. Comment peut-on parler de fanatisme pour nos processions de la Fête-Dieu ou les pèlerinages, notamment à la Vierge ? Même si ces manifestations sont plus nombreuses que dans les autres pays, cela démontre uniquement notre fer-

---

(1) Nous avons utilisé la traduction publiée dans *la Pensée Catholique* (n° 70), revue sur la traduction anglaise publiée par l'Agence *N. C. W. C.* (13 octobre 1960). Les sous-titres en italique et les notes sont de notre rédaction.

A propos de cette lettre, l'Agence *Associated Press* avait diffusé l'information suivante le 23 septembre dernier :

« La hiérarchie catholique polonaise a récemment retiré une lettre pastorale condamnant les agissements du gouvernement communiste contre l'Eglise, sur requête des milieux politiques, qui craignaient que ce document ne place M. Wladyslaw Gomulka dans une position embarrassante à l'O. N. U., apprend-on de source informée.

La lettre, rédigée au cours d'une assemblée d'archevêques et d'évêques polonais, qui s'est tenue voici deux semaines au monastère de Jasna-Gora, sous la présidence du cardinal Wyszynski, représentait l'une des prises de position les plus nettes de l'Eglise au cours de ces dernières années.

Elle avait été communiquée aux curés pour être lue en chaire dimanche dernier, déclare-t-on, mais les milieux gouvernementaux eurent connaissance de sa teneur et demandèrent qu'elle ne soit pas rendue publique. Ces milieux auraient fait savoir que pendant le séjour à New York de M. Gomulka, premier secrétaire du parti communiste polonais, il ne devait y avoir en Pologne aucun signe de discorde qui pourrait compromettre la position de ce pays à l'O. N. U. » (*La Croix*, 25-26 septembre 1960.)

veur religieuse. Mais cela n'est pas spécial à la Pologne. N'y a-t-il pas de grandes processions à Lourdes, et de grands congrès religieux dans d'autres pays du monde ? Nous ne serions des fanatiques religieux que si dans nos églises et dans les lieux de pèlerinage des accents de haine et des appels à la vengeance avaient pu être entendus. Mais cela ne fut jamais le cas, ni à Jasna Gora, ni ailleurs. Au contraire, dans chaque confessionnal, de chaque chaire, le catholique entend uniquement des paroles de miséricorde pour lui-même, mais aussi des recommandations pour suivre avec ferveur les commandements, non seulement ceux qui concernent le culte de Dieu, mais aussi ceux qui, par la charité, règlent notre attitude envers la famille, l'Etat, la propriété personnelle et sociale.

Que personne ne vienne dire que ce sont justement les catholiques dévots et les foules de pèlerins qui alimentent les rangs des ivrognes et des voleurs. Cette accusation aussi nous l'avons déjà entendue, sous une forme directe ou sous une forme sous-entendue, ambiguë. On peut facilement vérifier combien il y a peu de catholiques pratiquants parmi les personnes qui constituent les plaies sociales. Aussi, si les catholiques n'arrivent pas toujours à atteindre les sommets moraux, ce n'est pas parce qu'ils sont trop catholiques, mais parce qu'ils ne le sont pas assez. Nous devons également rejeter résolument le reproche que nous sommes arriérés. Nous ne désirons pas du tout revenir aux formes, pas toujours souhaitables sur le plan social, du Moyen Age. Nous regardons avec foi vers l'avenir qui vient à nous sous le signe d'une technicité croissante, de nouvelles formes de civilisation et d'un genre de vie plus social. Nous savons très bien aussi que ces nouvelles formes de vie, nous les sanctifierons avec le nom de la très Sainte Trinité, à condition de posséder suffisamment la foi et la grâce de Dieu. Du passé, nous prendrons seulement ce qui est immuable, ce qui vit encore et peut vivre. Ce qui est devenu stérile passera avec tous ses péchés et ses fautes.

Les spoliations

L'accent de la foi du Christ, mettons-le là où nous pressentons l'avenir. « Que les morts enterrent leurs morts et toi va et annonce le règne de Dieu », a dit, il y a longtemps, notre Sauveur au jeune riche (*Luc*, IX, 60). Ces paroles sont actuelles pour nous.

Le reproche que l'Eglise en Pologne est « capitaliste » est périmé. En fait, nous avons été dépossédés des moyens matériels les plus importants de la vie ecclésiastique. Si les paroisses, les diocèses et les couvents ont encore quelques biens, ce ne sont que des restes misérables que plus personne ne nous envie aujourd'hui. Les hôpitaux, les écoles, les établissements sociaux et tous les grands édifices ont été pris par l'Etat et ce qui est resté à l'Eglise a été grevé d'impôts si lourds que, malgré la meilleure volonté, nous n'avons pas été en état de les payer. Les prêtres et les religieuses vivent du travail de leurs mains et de la générosité des fidèles ; ces sommes, soi-disant soustraites au peuple, restent dans le pays et servent à alimenter l'économie nationale. Elles retournent à la société sous forme d'églises reconstruites et bien entretenues et de mille autres formes de services sociaux.

Comment pouvons-nous être blâmés si nous défendons les restes des « bases matérielles » de nos séminaires, des paroisses et des diocèses contre la confiscation effectuée quelquefois d'une manière démagogique et souvent nocive à l'Etat, en appelant « anciens biens allemands » ce qui dès le début était biens de l'Eglise, en grande partie reconstruits par des mains polonaises sur les ruines de la guerre? Avoir l'effronterie de faire un tel reproche à un peuple uni au sujet de la question des territoires de l'Ouest, peut seulement être le fait de gens qui ne sont pas responsables de leurs propres actes.

Nous ne sommes pas contre l'Etat, parce que, étant des chrétiens croyants, nous ne pouvons pas l'être. Nous proclamons les paroles du Christ, « rendez à César ce qui est à César », mais aussi « ce qui est à Dieu, rendez-le à Dieu ». (*Luc*, XX, 25.) Nous nous défendons légalement contre les éventuels excès du pouvoir. C'est notre droit humain et civil et personne ne peut nous contester ce droit.

Les possibilités d'injustices et d'erreurs, même sans mauvaise volonté, sont très grandes. Mais si, de part et d'autre, il n'existe pas une attitude mauvaise et fanatique, toute tension peut être éliminée à l'avantage du bien public.

Non seulement le clergé et les évêques, mais aussi tous les catholiques ont un comportement positif à l'égard des activités sages et prudentes de l'économie. Nous désirons tous que ces activités et les nouvelles conditions économiques apportent des avantages et l'amélioration des conditions de vie. Nous désirons ardemment une amélioration des conditions de vie. Nous pouvons y parvenir, car nous avons un peuple qui aime le travail, des ingénieurs capables et des trésors dans notre sol et notre sous-sol. Et nous ne parlons pas du ciel comme fin ultime pour proclamer la fuite de la terre. Nous connaissons le commandement de Notre-Seigneur : « Soumettez la terre. » (*Gen.*, I, 28.)

Les calomnies contre le clergé

Il convient également de dire un mot pour défendre l'honneur et le bon renom de notre clergé. Dans la presse apparaissent des attaques dirigées contre beaucoup de prêtres. On exploite chaque faute pour donner l'alarme et pour nous présenter comme des criminels et des malfaiteurs « ennemis du progrès ». Le prêtre qui a, soi-disant, battu un enfant à l'école est stigmatisé dans les journaux, puis vient le procès qui démontre que toute l'affaire se présentait d'une autre façon, le prêtre est libéré de la faute et de la peine, mais la presse ne publie aucune rectification. Pour un tel traitement, le clergé polonais qui, durant l'occupation, a donné le plus grand nombre de victimes, garde une rancœur contre la presse qui agit d'une manière si injuste envers nous, probablement dans l'intention de faire perdre au peuple sa confiance à l'égard du clergé. Nous ne sommes pas préservés des faiblesses humaines auxquelles plus ou moins nous succombons tous, mais nous protestons au nom de la justice et de la vérité contre le fait qu'on nous présente au monde entier comme des malfaiteurs.

L'enseignement religieux

A tout cela il faudrait ajouter un long chapitre sur l'éducation catholique des enfants et de la jeunesse des familles catholiques. Ce qui a été fait en matière d'instruction religieuse au cours de la dernière année scolaire est vraiment difficile à exprimer, mais cette année, les choses ont

encore empiré (2). On oublie absolument que la religion a été introduite par voie légale dans les écoles, que cela a été fait en reconnaissance des droits des hommes libres, des exigences de leur conscience, de la liberté de leur foi et de l'éducation de leurs enfants selon leur foi catholique. Les mesures administratives violent ces droits des parents sans tenir compte de la conscience des enfants et vont jusqu'à exposer les membres du corps enseignant à de graves conflits de conscience pouvant aller jusqu'à renier Dieu. La propagande des puissants partisans de l'école laïque a été jusqu'au mensonge en disant que « les évêques et les prêtres ne veulent pas l'enseignement de la religion dans les écoles ». Les arguments contre l'enseignement de la religion à l'école, utilisés envers les parents, sont souvent dépourvus de sens moral et pleins de malice. Quelle opinion peut-on avoir de la morale laïque au nom de laquelle on a souvent violé la vérité ?

Les séminaires

Récemment, un coup douloureux a été porté à la liberté de l'éducation des jeunes prêtres dans les séminaires. C'est une tentative de violer la liberté de l'Eglise et de la conscience des jeunes élèves. Seule l'Eglise peut avoir une influence sur l'éducation et la maturation de la vocation, parce que la vocation est une affaire interne religieuse, œuvre du Saint-Esprit. De la liberté de l'éducation des prêtres dépend la liberté de conscience des fidèles auxquels les prêtres sont destinés. Les évêques polonais observent avec beaucoup d'inquiétude et de douleur cette très grave menace pour la liberté de l'Eglise et de la conscience, et ils ont élevé une protestation contre ces tentatives auprès des autorités compétentes. Même quand il s'agit de ces problèmes, nous ne faisons pas de politique contre l'Etat lorsque en nous basant sur les droits naturels, nous désirons assurer la liberté de l'éducation dans les séminaires et les écoles, comme les accords l'ont garanti à l'Eglise (3) : ne pas maintenir ou torpiller les lois de l'Etat, de la part des athées, est sûrement plus anti-étatique que de demander le respect de ces lois.

Tels sont — et cette liste est incomplète — les périls et les difficultés qui atteignent l'Eglise du Christ en l'année de Dieu 1960.

II. — Attitude des catholiques en face des épreuves actuelles

Pendant les temps d'épreuves le Christ conseilla à ses disciples une grande patience, l'humilité et l'amour réciproque. Nous pensons que nous ne pouvons pas donner de meilleur conseil. « Vous sauverez vos vies par votre constance. » (*Luc*, XXI, 19). Si le monde savait quelle force nous tirons de l'oppression qui suscite en nous la prière patiente et l'union à Dieu, il aurait réfléchi avant de nous opprimer... Nous chrétiens, nous devons puiser la force là où les fils de ce monde ne la voient pas ou la dédaignent.

« Veillez et priez pour ne pas céder à la tentation », a dit le divin Maître à ses disciples avant son arrestation (*Matth.*, XXVI, 41). La vigilance et la prière sont également nécessaires aux fidèles du Christ. Il faut veiller pour ne pas céder à la tentation du mal qui d'habitude se présente sous l'image d'un faux bien. Il faut veiller, même s'il ne s'agit que de notre unité parce que dans les moments de menace et d'oppression il se trouvera toujours des faibles et aussi des traîtres qui pour quelques deniers vendront ce qu'ils considéraient hier encore comme le meilleur et le plus noble.

Il faut veiller courageusement sur soi-même pour que la crainte de l'avenir ne nous fasse pas tomber et ne nous prive pas de nos forces. Si vraiment nous croyons à l'existence de Dieu, à la résurrection et à la vie éternelle, pourquoi ne pas souffrir et ne pas supporter pour tous ces trésors des dommages temporels ? C'est un honneur pour l'homme vraiment croyant de « subir des outrages pour le Christ ». (*Actes*, V, 41.) Si pour notre foi nous devons subir des dommages temporels en pleine conscience et dans la soumission à la volonté de Dieu, nous aimerons notre foi plus ardemment et répéterons avec l'apôtre saint Paul : « Qui pourra nous séparer de l'amour du Christ ? La souffrance ou l'oppression ? La faim ou le dépouillement ? Le péril, la persécution ou le fer ? » (*Rom.*, VIII, 35.) Pour une telle foi, très chers frères, nous prions le Seigneur pour vous et pour nous-mêmes.

Cette attitude spirituelle nous permettra de subir comme Dieu le veut notre sort temporel dans une mise en pratique quotidienne et la profession courageuse et prudente de notre foi.

Très grave serait la position de notre foi et du règne de Dieu si nous voulions les garder dans notre cœur comme cette « perle précieuse », dont parle Notre-Seigneur (*Matth.*, XIII, 45, 46). Chaque chrétien doit professer sa foi et la proclamer. Grâce soit rendue à Dieu que la grande idée de l'apostolat laïque s'étende et conquière des cercles toujours plus vastes. Les catholiques laïques sentent toujours d'une manière plus forte leur responsabilité pour le sort de l'Eglise de Dieu et toujours plus fréquemment ils se trouvent aux côtés des prêtres. Nous invitons à une collaboration honnête tous les hommes de bonne volonté. Qu'ils proclament le Christ et sa bonne nouvelle par des paroles courageuses et par la probité et l'honnêteté de leur vie. « Celui qui se déclarera pour moi devant les hommes, je me déclarerai pour lui devant mon père qui est dans les cieux. » (*Matth.*, X, 32.) *L'heure a sonné pour nous tous de professer la sainte foi.* Ceux qui confessent leur foi ne sont pas seulement les évêques et les prêtres, mais aussi les parents, à l'égard de leurs enfants, les instituteurs, les médecins, les travailleurs de tous les métiers parce que les devoirs honnêtement accomplis ne peuvent les priver du droit de reconnaître le Père éternel devant les hommes. Si nous ne confessions pas Dieu dans les moments les plus difficiles pour notre foi, nous serions des renégats.

Notre peuple croyant arrivé au millénaire du baptême de la Pologne. La grande neuvaine, que nous sommes en train de préparer pour cette manifestation solennelle est la meilleure occasion de célébrer l'anniversaire de cet événement selon la loi divine. Cela n'a rien à voir avec le « fanatisme religieux ». Le pèlerinage à l'image de la Mère de Dieu, nous ne le considérons pas comme

(2) L'Assemblée plénière du Comité central du parti ouvrier (communiste) polonais, réunie à Varsovie sous la présidence de M. Gomulka, a adopté le 21 janvier dernier, à l'unanimité, le projet de réforme de l'enseignement primaire et secondaire présenté par le bureau politique. Ce texte prévoit notamment la suppression de l'enseignement religieux dans les établissements scolaires. C'est M. Gomulka lui-même qui avait présenté le rapport la veille. (*La Croix*, 24 janvier 1961.)

(3) Voir l'accord entre l'Eglise et l'Etat du 7 décembre 1956 dans *D. C.*, n° 1245 du 17 février 1957, col. 210.

un spectacle, mais comme l'occasion d'intensifier la vie religieuse, comme pénitence, comme abandon de la mauvaise voie et comme réparation du mal. L'image de la très Sainte Mère laisse des traces profondes là où elle passe, et ce sont des traces nobles, réchauffées par l'amour de Dieu. Remercions le Seigneur de cette grande grâce que, partout où elle passe, les hommes deviennent meilleurs.

Que la très Sainte Mère, Reine et Guide de la grande neuvaine, nous protège et continue de conduire le peuple du Seigneur, les prêtres et les évêques vers une sainte union.

Nous vous demandons sincèrement de nous assurer de vos prières quotidiennes, dont nous avons tant besoin. Par la force de la Sainte Trinité, nous vous bénissons tous au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

Fait à Jasna Gora le 4 septembre 1960.

Le cardinal primat, les archevêques et évêques de Pologne.

Réflexions chrétiennes en face de l'évolution économique et sociale

Note de S. Em. le cardinal Richaud, archevêque de Bordeaux (1)

Le cadre de la vie économique et sociale se transforme à une vitesse accélérée.

La croissance des grandes unités industrielles, la nationalisation d'importants secteurs de la production, la transformation des exploitations rurales, l'établissement des grands ensembles, l'extrême facilité des communications et la célérité accrue des informations, la création de grands espaces économiques différents des territoires régionaux ou nationaux, les formes nouvelles de la concurrence technique ou économique, les transferts d'activité et de revenus que suppose l'aide aux pays sous-développés, posent autant de problèmes que le chrétien doit éclairer à la lumière de sa foi et des principes souvent rappelés par les Chefs de l'Eglise.

Tous, il faut le reconnaître, se trouvent engagés dans ce mouvement qui, en bien des points, paraît irréversible : dirigeants de la politique ou des affaires, possédants, responsables syndicaux, cadres et techniciens, employés et ouvriers, agriculteurs, commerçants, financiers, enseignants, magistrats, médecins, personnel de la santé, et tous membres des professions libérales ou des services administratifs.

Ainsi l'évolution actuelle sera volontiers envisagée par les chrétiens, s'ils veulent étudier le phénomène d'une façon objective et correspondre à leur vocation fraternelle, en dehors et au-dessus de toute préoccupation de classe, de milieu, de profession, de race. Pour eux, la progression de l'humanité ne peut être que communautaire, sans cloisonnement ni exclusive, si cependant tous ne peuvent y participer de la même façon. Certes, on ne saurait oublier les problèmes particuliers à telle ou telle catégorie humaine, à telle ou telle nation. Mais la conjoncture actuelle renforce le souci que chaque groupe doit conserver de se préoccuper du bien commun. Il y aura lieu souvent de dépasser ses préoccupations particulières, si l'on veut sincèrement résoudre les problèmes gigantesques qui se dressent aujourd'hui devant l'humanité.

Il ne suffit donc pas à l'économiste et au sociologue chrétiens d'analyser avec précision les situations et les institutions présentes. Toujours en marche pour la réalisation de sa destinée éternelle, le croyant doit, plus que tout autre, être porté à regarder loin pour voir clair. Il ne peut se contenter d'attendre, de rêver, de critiquer. Il a le devoir de préparer l'avenir par des études, des projets, des plans ; il confrontera ses propres visées avec les recherches et les initiatives que d'autres entreprennent. Devant l'ampleur des tâches, la coopération de tous les responsables, à quelque degré de l'échelle sociale qu'ils appartiennent, est une nécessité. L'avenir de l'humanité est entre les mains de toutes les classes et de toutes les races qui la composent.

Sans rien abandonner des notions les plus solides, il importe de les pousser dans leurs prolongements les plus actuels.

Le respect du droit de propriété et de la personne humaine conserve sa valeur fondamentale. Le souci d'assurer à tous une vie familiale équilibrée et épanouie reste un impératif majeur. La promotion humaine, personnelle et collective, des moins favorisés est plus que jamais l'objectif commun. Le profit ne peut mettre en question la détermination d'un juste salaire.

Il faut, cependant, constater que le profit pécuniaire des importantes firmes n'a plus aujourd'hui la même signification. Il se trouve, la plupart du temps, éparpillé entre de multiples actionnaires. Le directeur d'une société se trouve en présence d'une montagne de pouvoirs en blanc. Souvent ceux qui dirigent une entreprise ne disposent que d'une part infime du capital engagé et rétribué. La fiscalité, d'autre part, opère, pour les besoins compréhensibles de la collectivité, de sérieux prélèvements. Enfin, un nombre respectable d'industries sont nationalisées.

Or l'utilisation du profit, pour être équitable et pour mieux répondre aux solidarités sociales, est obligée de prévoir les investissements indispensables à la sécurité et à la vie des futures générations de travailleurs, de même qu'il lui faut assurer l'emploi actuel du personnel par le développement de l'équipement. Dans le calcul des besoins présents, et quelquefois très urgents, nous avons indiqué qu'il y avait lieu d'insérer les exigences pressantes des populations et des classes moins favorisées.

En outre, à côté de la propriété, source exclusive du pouvoir économique au siècle dernier, existent aujourd'hui d'autres pouvoirs de fait qui ont à mesurer leur équilibre : directions technocratiques, organismes publics ou privés de concentration financière, centres de contrôle et de planification, organisations syndicales de patrons, de cadres ou d'ouvriers.

---

(1) Texte original qui nous a été aimablement communiqué par S. Em. le cardinal Richaud, lequel, nous le rappelons, est président de la Commission épiscopale des œuvres sociales et institutions charitables.

Aucun de ceux qui détiennent ces pouvoirs nouveaux, quand ils sont chrétiens, ne peuvent les exercer légitimement s'ils viennent à négliger ou à ignorer les normes fondamentales de la nature humaine, la priorité du bien commun, les exigences de la Révélation du Christ et de la doctrine de son Eglise. Dans une économie évolutive, nous apercevons trois devoirs principaux qui s'imposent à eux :

a) Le devoir de prévoir : il est nécessaire de définir, en vue du bien de tous, les objectifs et voies à suivre. On s'efforcera de laisser aux différentes structures les souplesses réclamées plus tard pour d'autres adaptations. Quand les perspectives du bien commun iront à l'encontre de certains intérêts particuliers, on ne manquera pas de bien délimiter à l'avance ceux qu'il serait impossible de ne pas léser.

b) Le devoir d'informer auparavant de ces constatations et prévisions tous ceux qui peuvent, directement ou indirectement, être touchés par cette évolution des facteurs économiques et sociaux. Pareil devoir suppose parallèlement l'obligation de s'informer, auprès de ceux-ci, des conséquences prévisibles qui pourraient les atteindre lors de la mise en application des mesures envisagées.

c) Le devoir de compenser, de réparer, d'atténuer les dommages individuels causés par les transformations irréversibles, ce qui sera d'autant plus facile que la prévision et l'information auront été établies à plus longue échéance.

Par ailleurs, les individus qui peuvent être touchés par ces évolutions et ces planifications auront à cœur d'accepter, pour le bien commun, le sacrifice de certaines habitudes, de certains privilèges ou avantages exceptionnels, compte tenu des légitimes compensations qu'ils pourraient faire valoir.

A notre époque, le seul souci de conserver des positions acquises ne saurait commander toutes les décisions ou revendications. Dans une humanité en mouvement et en progression du point de vue matériel et culturel, on peut être obligé, parfois, de modifier son standard de vie ; de changer de métier ou, du moins, de spécialité ; de voir ses goûts personnels contrecarrés ; de renoncer à telle résidence, à tel environnement.

La volonté fraternelle de contribuer au développement harmonieux du monde moderne doit permettre de surmonter moralement ces ennuis et inconvénients. Une économie de réelle coopération, un sens social élargi, imposent un effort partagé d'imagination et de perpétuel ajustement.

En vue du bien commun de ses frères, les hommes, le chrétien, lui aussi, doit savoir évoluer. De la sorte, il donnera, à sa personnalité, un plein épanouissement, et, à sa foi, une application loyale. Il prendra une part consciente, et pas seulement passive, à cette progression humaine et morale que la Providence a en vue. Disciple du Christ, il aura à faire comprendre aux autres la nécessaire subordination des intérêts particuliers au bien de tous, forme très moderne du renoncement.

L'amour de Dieu et du prochain, au XXe siècle, se situe dans cette perspective réaliste et adaptée.

† PAUL, cardinal RICHAUD,
archevêque de Bordeaux.

L'instruction des demandes de contrat scolaire

Circulaire du 8 février 1961 du ministère de l'Education nationale (1)

LES COURS COMPLÉMENTAIRES PRIVÉS.

I. — L'attention du Conseil des ministres a été appelée sur la situation des cours complémentaires privés qui, en très grande majorité, ont demandé la conclusion d'un contrat simple, excipant de leur situation antérieure d'établissements de premier degré.

Or, la réforme de l'enseignement conduit les collèges d'enseignement général publics (anciens cours complémentaires), à dispenser en fait un enseignement de second degré (cycle d'observation et enseignement court).

Les cours complémentaires privés relèvent donc, en principe, du contrat d'association et, seulement à titre exceptionnel, du contrat simple.

Toutefois, les directeurs de ces établissements avaient estimé de bonne foi qu'ils pouvaient présenter des demandes de contrat simple et le Comité national de conciliation, appelé à donner un avis sur les demandes de contrat simple présentées par les établissements de second degré, n'a pas encore siégé. Il a donc été décidé qu'à titre provisoire, et pour l'année scolaire 1960-1961, le bénéfice du contrat simple sera accordé aux cours complémentaires privés s'ils remplissent les conditions requises.

Il vous appartient, en conséquence, de signer dans ce cas, un contrat pour l'année scolaire en cours, à charge, pour les établissements intéressés, à partir du 15 septembre 1961, soit de solliciter la conclusion d'un contrat d'association, soit de renouveler leur demande de contrat simple qui sera alors soumise à l'examen du Comité national de conciliation.

LES CLAUSES ADDITIONNELLES AUX CONTRATS TYPES.

II. — Il est rappelé que les clauses des contrats souscrits par les établissements d'enseignement privés sont celles des contrats-types (2), sans adjonction ni substitution.

La seule clause qu'il est possible d'admettre dans les contrats et dans les procurations qui y sont éventuellement jointes est celle prévue par la circulaire du 28 novembre 1960, paragraphe 5 (*B. O.* n° 35 du 8 décembre 1960, p. 13, à savoir : « L'établissement ou l'école (catholique, protestant, israélite) dénommé... se référant expressément à la loi du 31 décembre 1959 et notamment à l'article premier, quant à son caractère propre, demande la conclusion d'un contrat (simple ou d'association), en précisant que l'enseignement sera donné, sous la responsabilité du directeur de l'établissement et le contrôle de l'Etat tel qu'il est défini par les textes en vigueur, conformément à la volonté de toutes les familles,

(1) *Bulletin officiel de l'Education nationale*, 16 février 1961. Les sous-titres sont de notre rédaction.
(2) Cf. *D. C.*, n° 1337 du 2 octobre 1960, col. 1235. (*N. D. L. R.*)

dans le respect total de la liberté de conscience. »

Les établissements d'enseignement privés ayant déposé leur demande avant la publication de ce texte, il apparaît que certaines pièces des dossiers contiennent des clauses qui ne peuvent être admises.

Il vous appartient d'inviter les établissements intéressés à se conformer, sur ce point, aux textes réglementaires et de procéder, par priorité, à l'instruction des dossiers régulièrement constitués.

LE BAIL DES LOCAUX SCOLAIRES

III. — Si la personne qui a la jouissance des bâtiments scolaires n'en est pas propriétaire, le bail conclu avec le propriétaire doit lui assurer la jouissance paisible et certaine des locaux pendant toute la durée du contrat. C'est ainsi qu'on ne saurait admettre, comme il a été constaté dans certaines demandes, l'insertion, dans le bail, d'une condition résolutoire unilatérale.

P. le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'organisation

et des programmes scolaires,

L. PAYE.

Événements et Informations

DÉCEMBRE 1960

V. 30 DEC. — Le *Journal Officiel* publie un décret du premier ministre, modifiant la composition du *Conseil supérieur de la Défense nationale*. Les « maréchaux de France » qui en faisaient partie de droit n'y figurent plus ; la presse y voit une sanction contre le *maréchal Juin*, seul maréchal en exercice, à la suite de sa lettre ouverte au général de Gaulle ; cependant, on fait remarquer en haut lieu que la décision était prise depuis le 25 décembre.

A L'ÉTRANGER. — Au couvent Saint-Etienne de *Jérusalem* (zone jordanienne), mort du *R. P. Louis-Hugues Vincent*, Dominicain, professeur à l'école archéologique et biblique de Jérusalem, âgé de quatre-vingt-huit ans. Il passa presque toute sa vie à l'école biblique de Jérusalem, dont il fut, avec le R. P. Lagrange, l'un des animateurs. Il était l'auteur de nombreux ouvrages et articles sur l'archéologie en Terre sainte, notamment : *Jérusalem, Recherches de topographie, d'archéologie et d'histoire*, et plus récemment : *Jérusalem et l'Ancien Testament*.

— En *Italie*, la population recensée au 31 octobre 1960 s'élève à 51 085 000 habitants ; on compte cette année 771 000 naissances et 398 000 décès ; cependant, l'accroissement naturel de la population a diminué de 3,3 %.

— A *Moscou*, le ministre de l'Economie rurale, M. Vladimir Matzkevitch, rendu responsable de la *crise agricole*, est destitué de sa charge et envoyé au Kazakstan (Sibérie), comme président du Kraiispolkom.

— En *U. R. S. S.*, la persécution se poursuit par la fermeture de nombreuses églises. L'Agence *Kipa* note qu'à Kiew, il n'y a plus que huit églises d'ouvertes, contre 26 en 1958 (le guide officiel en indique 32). A Leningrad, il n' y a plus que huit églises (le guide en porte 32). A Moscou, pour 5 millions d'habitants, il n'y a plus que 48 églises ouvertes, alors que l'an dernier encore, elles étaient 55.

S. 31 DEC. — « *La France catholique* » présente un aperçu de la géographie sociale de l'Eglise en France. Sur 38 000 communes, et à peu près autant de paroisses, 23 807 ont moins de 500 habitants. D'autre part, tandis que 21 000 prêtres à la campagne s'occupent de 16 à 18 millions de fidèles, il n'y a que 7 200 prêtres dans les villes pour 24 millions de paroissiens. D'où le problème très actuel de l'encadrement du peuple chrétien.

A L'ÉTRANGER. — En *Belgique*, cependant que le premier ministre, *M. Eyskens*, affirme la résolution du gouvernement de ne pas céder à la menace et se dit certain d'avoir avec lui les deux tiers du pays, le roi reçoit en audience les présidents de la Chambre et les chefs des partis.

— Le *Pérou* rompt les relations diplomatiques avec Cuba, qu'il accuse d'ingérence dans les affaires intérieures du pays et de propagande au moyen de son ambassade. On s'attend à d'autres initiatives du même genre en Amérique du Sud, où le castrisme se propage largement.

— A *Budapest*, de source sûre, la revue espagnole *Ecclesia* annonce que, malgré des mesures policières très sévères, des milliers de personnes se sont rendues dans les cimetières pour honorer le sacrifice des victimes de la révolution brisée par les Russes.

— En *Pologne*, l'enseignement de la religion est déjà supprimé dans 30 % des écoles primaires. Une enquête officielle sur la religion des professeurs établit que 44 % confessent leur foi ; 28 % seulement se déclarent athées et 30 % refusent de répondre.

— En *Bulgarie*, on apprend de bonne source de Sofia, que l'un des plus connus des dirigeants des jeunesses communistes, *Dimitri Daheff*, vingt-deux ans, s'est converti et fait moine dans un monastère orthodoxe.

— En *Allemagne de l'Est*, l'exode des intellectuels continue ; on compte 1 000 médecins, 2 000 instituteurs primaires, 150 professeurs de Centres universitaires, émigrés à l'Ouest au cours de l'année 1960.

— A *Munich*, le *cardinal Joseph Wendel*, archevêque de Munich et Freising, meurt subitement d'une crise cardiaque à sa descente de chaire dans sa propre cathédrale. Il avait été créé cardinal par le Pape Pie XII, le 12 janvier 1953 ; il était âgé de cinquante-neuf ans. Récemment, il avait magnifiquement organisé, dans sa ville, le 37e Congrès eucharistique international. Voir sa biographie dans la *D. C.*, n° 1139, du 25 janvier 1953, col. 104.

— A *Bonn* (*Allemagne*), signature de l'*accord commercial soviéto-allemand* à la suite d'un compromis de dernière heure sur la « clause de Berlin », qui en avait fait ajourner la signature le 12 décembre dernier. L'accord est valable du 1er janvier 1961 au 31 décembre 1963 et prévoit, pour cette période, une augmentation d'environ 20 % du volume des échanges des trois dernières années entre les deux pays.

JANVIER 1961

D. 1er JANV. — A l'*Elysée*, réception du Corps diplomatique. Les vœux sont présentés au chef de l'Etat par *Mgr Bertoli*, nonce apostolique et doyen du corps accrédité.

— D'une notice du *R. P. Destombes*, sur la *Société des Missions Etrangères de Paris*, que publie la revue *Amitiés catholiques françaises* de ce mois, nous relevons ce qui suit, concernant la situation présente de cet Institut missionnaire, le plus ancien de ceux dont le but unique fut l'apostolat en pays de mission. La Société compte actuellement 960 membres (6 seulement sont étrangers : belges). Elle travaille dans différentes missions d'Asie, situées dans les pays suivants : Japon, Corée, Formose, Viet-Nam, Laos, Cambodge, Malaisie, Thaïlande, Birmanie, Inde. De toutes ces missions, 12 sont encore gouvernées par des évêques de la Société ; toutes les autres, par des évêques autochtones. Les missionnaires présents actuellement en Extrême-Orient sont 780 environ. D'autre part, un groupe de missionnaires travaille à Madagascar, auprès des Chinois de la grande île, dont le centre catholique est établi à Tamatave. L'événement le plus douloureux du XXe siècle pour la Société est l'expulsion de tous ses missionnaires de Chine, où elle administrait, en 1950, 14 diocèses, et celle de ses missionnaires du Tonkin, où elle dirigeait 4 vicariats apostoliques.

A L'ÉTRANGER. — Au *Congo*, la tentative d'occupation du Kivu, faite par le colonel Mobutu en partant de bases de l'Urundi, a échoué ; cette province reste donc sous contrôle lumumbiste.

— *L'Osservatore Romano* annonce : 1° l'érection au *Brésil* du diocèse de *Teofilo Otoni* avec des territoires détachés du diocèse d'Arassuai et rendu suffragant de Diamantina, et la nomination du *R. P. Quirino Adolfo Schmitz*, des Frères Mineurs, comme évêque de ce nouveau diocèse ; 2° la promotion de *Mgr Geraldo de Proença Sigaud*, évêque de Jacarézinho, au siège archiépiscopal métropolitain de *Diamantina* (*Brésil*) ; 3° la nomination de l'*abbé Léo de Kesseel*, chanoine pénitencier du chapitre cathédral de Gand, recteur du grand séminaire de ce diocèse, comme évêque titulaire de Synaus et auxiliaire de Mgr Calewaert, évêque de *Gand* (*Belgique*).

L. 2 JANV. — A L'ÉTRANGER. — A *Casablanca*, ouverture du *Congrès de l'Afrique neutraliste*, organisé par le gouvernement marocain. Y sont représentés les Etats suivants : la République arabe unie (Nasser), le Ghana (N'Krumah), la Guinée (Sekou Touré), le Mali (Modibo Keita), la Lybie ; M. Ferhat Abbas, président du gouvernement provisoire de la République algérienne, y assiste également.

— A *Rome*, annonce de la création par le cardinal Ottaviani, secrétaire de la sacrée congrégation du Saint-Office, de l' « *Institut Saint-Pie V* » pour la défense et le renforcement des valeurs chrétiennes. Selon *l'Osservatore Romano* du 31 décembre 1960, le but de cet institut, qui est dirigé par S. Em. le cardinal Ottaviani lui-même est de : « Donner aux organismes et aux personnes qui servent l'idéal chrétien de nouveaux moyens leur permettant de faire face aux exigences humaines de la vie spirituelle ; assurer l'existence des organismes chrétiens dont l'activité quotidienne, par humilité et modestie, est la plus proche de Dieu et de l'esprit de l'Evangile. Il s'agit, entre autres choses, d'aider les étudiants des instituts pour les vocations ecclésiastiques, les paroisses pauvres où les prédicateurs, les associations, les écoles se heurtent à des difficultés d'ordre économique, et toutes les autres initiatives destinées au développement du culte et de l'apostolat catholiques. »

— A *Rangoun* (*Birmanie*), arrivée de M. Chou En Lai, venu assister aux fêtes de l'indépendance.

— En *Ethiopie*, les troupes impériales ont été attaquées par des tribus somaliennes ; elles comptent 400 blessés, le nombre des morts n'est pas donné.

— En *Belgique*, l'épreuve entre le gouvernement et les grévistes touche à son point culminant ; *M. Eyskens* serait résolu à imposer la reprise de l'activité par la force.

— *L'Osservatore Romano* annonce la mort, le 31 décembre 1960, de *Mgr Paolo Rota*, évêque de Fidenza (Italie), âgé de soixante-quatorze ans et assistant au trône pontifical.

M. 3 JANV. — A *Paris*, le premier ministre, M. Debré, annonce les avantages sociaux décidés par le gouvernement à la veille du référendum : *Allocations familiales*, relevées de 3 % en janvier et encore 3 % à l'été prochain ; *Allocations vieillesse*, augmentées de 40 NF dans une catégorie et jusqu'à 140 NF pour les plus de soixante-quinze ans ; *Pensions d'invalidité*, portées à 50 % du salaire ; *Indemnité de logement*, promise pour juillet et qui sera abaissée pour les fortunes aisées et remontée pour les petites bourses.

— Un décret du ministre de l'Education nationale du 27 décembre 1960, que publie le *Journal Officiel*, approuve l'élection, par l'*Académie des sciences morales et politiques*, de *sir Charles K. Webster*, au siège d'associé étranger devenu vacant par suite du décès du Dr Gregorio Maranon.

A L'ÉTRANGER. — Au *Laos*, le capitaine Cong-Le et ses troupes reprennent l'initiative des opérations. Partis de la plaine des Jarres, position centrale et stratégique, ils lancent des attaques contre toutes les grandes villes à la fois : Vientiane, Louang-Prabang et Paksane. L'armée phoumiste annonce la reprise de Xien-Khouang, centre routier de la plaine des Jarres.

— A *Washington*, ouverture du 87e *Congrès*. La Chambre comprend 262 démocrates et 175 républicains ; le Sénat, 65 démocrates et 35 républicains. M. Mike Mansfield, sénateur du Montana, est élu leader des démocrates, et M. Hubert Humphrey, leader adjoint. Le vice-président Lyndon Johnson conserve la présidence du groupe démocrate. MM. Dirksen et Hallen, sénateurs de l'Illinois et de l'Indiana, restent leaders des républicains à la Chambre et au Sénat.

— Devant la dislocation du *Congo*, le président de la République, *M. Kasavubu*, convoque à une table ronde pour le 25 janvier toutes les autorités influentes du pays.

—A *Bruxelles*, la Chambre repousse la motion socialiste contre le gouvernement, par 131 voix contre 83.

— A *La Haye*, la crise ministérielle est résolue par la reconduction du gouvernement de *M. De Quay*, qui avait démissionné le 22 décembre dernier. (Cf. *D. C.*, n° 1346, col. 285.)

M. 4 JANV. — A *Albi*, mort du *chanoine de Lacger-Camplong*, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Comme directeur au grand séminaire, il forma trente générations de prêtres ; il est l'auteur de nombreux livres et articles d'histoire concernant l'Albigeois et l'albigéisme.

A L'ÉTRANGER. — A *La Nouvelle-Delhi*, des diplomates russes, mêlés à une importante affaire d'espionnage, sont priés de quitter le pays ; une dizaine de hauts fonctionnaires sont arrêtés.

— En *Israël*, le *président Ben Gourion* est en difficulté face aux revendications des syndicats de l'Histadrouth ; il a été sur le point de donner sa démission.

— Les *Etats-Unis* rompent les relations diplomatiques avec *Cuba*.

— Au *Congo*, le secrétaire de l'O. N. U., M. Hammarskjoeld, arrive à Léopoldville, où siège déjà la « Commission de conciliation » de l'O. N. U., disposée à favoriser la politique de la « table ronde » de M. Kasavubu.

— En *Belgique*, malgré leur défaite au Parlement, les socialistes et les grévistes continuent la lutte.

J. 5 JANV. — A L'ÉTRANGER. — En *Turquie*, le gouvernement démissionne collectivement pour laisser toute liberté au *général Gursel*, chef de l'Etat, de choisir dans la nouvelle Assemblée de nouveaux ministres.

V. 6 JANV. — En *France*, dernier appel du général de Gaulle avant le référendum ; il fait appel à la confiance du pays ; il la veut le plus large possible, pour que son autorité soit renforcée, et il met l'accent sur les conséquences extrêmement graves d'un désaveu de sa politique.

— En *Algérie*, de puissantes mesures de sécurité sont prises : 40 000 soldats sont à Alger et 25 000 à Oran. Dès ce matin, le référendum est ouvert dans les communes du bled.

A L'ÉTRANGER. — A *Bonn* (*Allemagne*), on fête les quatre-vingt-cinq ans du *chancelier Adenauer*. Dans les vœux qu'il lui envoie, le Saint-Père lui souhaite « de remplir la tâche qu'il a commencée ».

— La *Nigeria* décide de rompre ses relations diplomatiques avec la France ; le prétexte en est la dernière explosion atomique au Sahara.

— *L'Osservatore Romano* annonce l'érection, en *Uruguay*, du diocèse de *Mercedes*, suffragant de Montevideo, avec des territoires détachés des diocèses de Salto et de San José de Mayo, et la nomination à ce nouveau siège épiscopal de l'*abbé Enrico Cabrera Urdangarin*, chanoine du chapitre métropolitain de Montevideo et curé de la paroisse de l'Adolorata de cette ville.

— Le même journal annonce la nomination de l'*abbé Marcelo Gonzalez Martin*, chanoine de la métropole de Valladolid, comme évêque d'*Astorga* (*Espagne*).

S. 7 JANV. — *La Croix* annonce la candidature du *cardinal Eugène Tisserant* à l'Académie française.

— La *Semaine Religieuse de Paris* publie une ordonnance du *cardinal Feltin*, datée du 27 décembre 1960, prescrivant la recherche des écrits du *P. François Picard*, Assomptionniste, en vue de son procès de béatification. Le Père fut le fondateur de *la Croix* et de la Maison de la Bonne Presse, et le cofondateur des Sœurs Orantes de l'Assomption.

A L'ÉTRANGER. — A *Madrid*, formés dans un collège spécialisé de coopération hispano-américaine, vingt-neuf nouveaux prêtres espagnols vont partir en janvier et février, pour différents pays de l'Amérique latine.

— A *Liège* (*Belgique*), incidents graves entre manifestants et police : trente-six blessés. On craint un rebondissement de la grève.

— En *Turquie*, le nouveau gouvernement ne comprend plus un seul membre du « Comité révolutionnaire d'union nationale » ; trois seulement des dix-neuf ministres appartiennent aux formations politiques. C'est un ministère de techniciens.

— A *Constantinople*, dans une interview donnée récemment au journal turc *Milliet*, le *patriarche Athénagoras* a déclaré qu'il pense réunir son Concile pan-orthodoxe, à *Rhodes*, en juin 1961 et qu'il n'exclut pas une réunion des chefs des Eglises orthodoxe, catholique et anglicane, en vue d'une collaboration entre les Eglises.

— L'agence *Fides* rend compte des élections municipales de *l'Urundi*, où le parti démocrate chrétien vient en tête, ayant obtenu 925 sièges. L'analyse des programmes des autres partis, où d'ailleurs on rencontre de nombreux chrétiens, fait envisager avec confiance les perspectives de paix pour l'Eglise en ce pays. Sur 2 307 800 habitants il y a actuellement 1 269 850 catholiques et 179 000 catéchumènes. En outre, 82 226 protestants ; 22 752 musulmans et 747 000 païens.

D. 8 JANV. — Dans toute la France, *Journée des missions françaises d'Afrique*, instituée par *Léon XIII* (*Catholicae Ecclesiae* du 20 novembre 1890). Les fonds recueillis seront répartis entre les soixante-cinq diocèses des « pays de la Communauté », qui, sur une population globale de 30 millions d'habitants, ne comptent à peine que 3 millions de baptisés et n'ont encore que trois cent cinquants prêtres africains pour aider les 2 000 missionnaires français qui se dépensent dans ces pays. La collecte de l'année 1960 avait rapporté 72 275 000 anciens francs.

— Le référendum sur la politique algérienne du général de Gaulle a donné les résultats suivants (résultats officiels proclamés le 14 janvier par M. Léon Noël, président du Conseil constitutionnel) :

Métropole : Inscrits, 27 184 408 ; votants, 20 791 246 ; suffrages exprimés, 20 196 547. *Oui* 15 200 073 (55,91 % par rapport aux électeurs inscrits et 75,26 % par rapport aux suffrages exprimés). *Non* : 4 996 474.

Algérie : Inscrits, 4 470 215 ; votants, 2 626 689 ; suffrages exprimés, 2 517 515. *Oui* : 1 749 969 (39,14 % par rapport aux inscrits et 69,31 % par rapport aux suffrages exprimés). *Non* : 767 546. — Les *non* l'emportent à Alger : 687 006 inscrits ; 376 060 votants (310 946 abstentions) ; 143 817 oui ; 214 855 non ; et Oran : 452 155 inscrits ; 272 882 votants (179 273 abstentions) ; 111 096 oui ; 149 114 non.

Sahara : Inscrits, 291 692 ; votants, 193 018 ; suffrages exprimés, 187 533. *Oui* : 168 563. *Non* : 18 970.

Départements d'outre-mer : Inscrits, 398 099 ; votants, 241 174 ; suffrages exprimés, 234 533. *Oui* : 211 376. *Non* : 23 157.

Territoires d'outre-mer : Inscrits : 175 819 ; votants, 134 786 ; suffrages exprimés, 129 316. *Oui* : 117 668. *Non* : 11 628.

Total général : 17 447 669 *oui* (53,65 % par rapport aux inscrits et 74,99 % par rapport aux suffrages exprimés), et 5 817 775 *non*.

— Par arrêté du 27 décembre 1960, que publie le *Journal Officiel*, le budget du fonds *d'action sociale en faveur des travailleurs musulmans* d'Algérie en métropole et pour leurs familles, est porté pour l'exercice 1961, à 44 millions de nouveaux francs.

A L'ÉTRANGER. — En *Belgique*, après les incidents de Liège, le gouvernement durcit ses positions en face des socialistes, il décide d'attendre leurs concessions avant de reprendre les pourparlers.

— Au *Congo*, *M. Tschombé* refuse de se rendre à la « table ronde » convoquée à Léopoldville par le *président Kasavubu* ; d'autre part, il met en circulation un « franc katangais ».

L. 9 JANV. — Ouverture de la grande neuvaine nationale pour « la paix dans le monde », qui se poursuivra jusqu'au 17 janvier, à l'occasion du 90e *anniversaire de l'apparition de la Très Sainte Vierge à Pontmain* (*Mayenne*), *le 17 janvier* 187[1]

A L'ÉTRANGER. — L'agence *Kipa* annonce qu'[...]

vue du prochain consistoire deux nouveaux sanctuaires romains ont été élevés au rang de titre cardinalice : l'église Saint-Sébastien sur la voie Appienne et l'église Saint-Alphonse sur la via Merulana.

— A *Casablanca*, les « *neutralistes africains* », avant de se séparer confirment leur hostilité aux occidentaux, à la France en particulier ; menacent l'O. N. U. à propos de son attitude au Congo ; décident la création d'une Assemblée consultative permanente et de Comités d'action, politiques, économiques et culturels, la création d'un haut commandement, dont ferait partie l'état-major particulier de chacun des Etats.

— A *Bonn* (*Allemagne*), le ministère fédéral des réfugiés a dénombré le total des réfugiés ou expulsés, actuellement accueillis par l'Allemagne de l'Ouest : au 1er janvier, ils dépassent les 13 millions, dont 200 000 pour 1960.

— En *U. R. S. S.*, d'après la revue *le Missioni Cattoliche* (janvier 1961) sur 150 millions d'habitants, les orthodoxes étaient, en 1917, 87 123 000 ; en 1959, sur 210 millions, le métropolite Nicolas évaluait le nombre de ses fidèles dans les 35 millions (chiffre certainement amenuisé pour ne pas inquiéter l'autorité). Il y avait, en 1917, 167 évêchés et autant d'évêques ; il n'y en a plus en 1959, que 73, dont plusieurs vacants. Les églises et oratoires étaient de 72 707 (49 664 pour les premières et 23 043 pour les seconds) ; en 1959, on en déclare légalement entre 10 et 12 000. Les prêtres, en 1917, étaient au nombre de 66 140 ; leur nombre actuel, tiré de bonne source, serait encore d'une trentaine de mille ; mais il paraît exagéré aux enquêteurs. — Les petits séminaires étaient 181 en 1917, avec 29 600 élèves ; les grands séminaires, 58, avec 19 380 clercs, et il y avait 4 Académies de théologie, avec 1 000 étudiants. Il n'y a plus, en 1959, que 6 séminaires autorisés et 2 Académies, qui refusent d'ailleurs des candidats, mais dont on ne sait pas le nombre d'élèves. Les monastères étaient 550 et groupaient 11 845 moines ; les couvents, au nombre de 475, logeaient 17 000 religieuses et 56 000 novices ; en 1959, il y aurait en tout 69 maisons et 5 000 moines et religieuses.

M. 10 JANV. — Le *Journal Officiel* (n° 8) publie la circulaire (Travail) du 23 décembre 1960, relative à l'application du décret du 21 mai 1960 fixant, pour l'application de l'ordonnance du 7 janvier 1959 sur *l'intéressement des travailleurs à l'entreprise*. (Cf. *D. C.*, n° 1302 du 26 avril 1959, col. 563-566), les dispositions particulières en matière de participation à l'accroissement de la productivité.

— En *France*, la Compagnie de Jésus reçoit de nouvelles limites territoriales pour ses provinces, par ordonnance du général, le *T. R. P. Janssens*. Le nombre des provinces reste le même ; elles sont réparties diversement : une pour *Paris* et la région parisienne et en outre la *Septentrionale, l'Atlantique et la Méditerranéenne*.

— A *Arras*, mort de *Mgr Rémi Leprêtre*, de l'ordre des Frères mineurs, archevêque titulaire de Rhusium, ancien ministre provincial de la province de Saint-Pierre de France, ancien délégué apostolique en Syrie et administrateur apostolique du vicariat d'Alep des Latins. Né au Portel, au diocèse d'Arras, le 28 août 1878, ordonné prêtre à Québec le 25 juillet 1903, élu archevêque le 18 mars 1936, il avait été sacré à Boulogne-sur-Mer, par le cardinal Maglione, le 12 mai suivant. Héros de la Grande Guerre, il était commandeur de la Légion d'honneur.

A L'ÉTRANGER. — Au *Pérou*, le parti communiste est définitivement déclaré hors-la-loi ; le Sénat, après la Chambre, ayant voté la loi.

— *L'Osservatore Romano* annonce la mort, le 6 janvier, de *Mgr Konstantin Bohachevski*, archevêque de *Philadelphie* des Ukrainiens (*Etats-Unis*), âgé de soixante-seize ans.

— A *Alexandrie*, le patriarcat arménien orthodoxe réunit 1 500 orthodoxes, protestants et catholiques en une cérémonie de prière commune pour l'unité. C'est la troisième fois que de telles réunions ont lieu à Alexandrie.

M. 11 JANV. — A *Paris*, le gouvernement décide d'évacuer la base aéronavale *d'Agadir* (*Maroc*) d'ici le 1er juin, suivant les termes d'un accord passé avec le Maroc au mois d'octobre dernier.

A L'ÉTRANGER. — *L'Osservatore Romano* annonce : 1° la promotion de *Mgr José Rafael Pulido Mendez*, évêque de Macaraibo, au siège archiépiscopal titulaire de Cyrrhus et sa nomination comme coadjuteur, avec droit de future succession de Mgr Chacon, archevêque de *Merida* (*Venezuela*) ; 2° le transfert de *Mgr Domingo Roa*, évêque de Calabozo, au siège épiscopal résidentiel de *Macaraibo* (*Venenzuela*) ; 3° la nomination du *R. P. Michel Salas*, Eudiste, comme évêque de *Calabozo* (*Venezuela*).

— A *Tanger* et *Ceuta*, où ont eu lieu quelques émeutes, l'Espagne renforce ses « *presides* » et y envoie 10 000 soldats.

— La revue *Eglise vivante*, que publie la Société des auxiliaires des missions, publie une information selon laquelle, au *Soudan*, l'abbé Paul Doggale, de Rumbeck, a été condamné à douze ans de prison pour protestation pacifique contre le décret gouvernemental faisant du dimanche un jour de travail.

J. 12 JANV. — Le *Journal Officiel* (n° 10), publie le décret (Travail) du 11 janvier 1961, relatif à la rééducation professionnelle des victimes *d'accidents du travail* et des assurés sociaux. Il indique les établissements ou centres habilités à les recevoir et énumère les frais qui peuvent être supportés par la Sécurité sociale.

— Le professeur *Amédée Baumgartner*, vice-président de l'Académie de Médecine, est élu président de cette Assemblée ; il succède à M. Georges Duhamel. Le docteur Touraine le remplace à la vice-présidence.

A L'ÉTRANGER. — A *Moscou*, au Comité central du parti communiste, *M. Khrouchtchev* s'attaque aux dirigeants agricoles ; il les accuse d'incapacité, de sabotage et de spéculation ; le Comité décide une réorganisation du ministère de l'Agriculture.

— *L'Osservatore Romano* annonce la nomination de *l'abbé Gennaro Prata*, Salésien de Don Bosco, comme évêque titulaire d'Hadriania et auxiliaire de Mgr Antezana y Rojas, archevêque de *La Paz* (*Bolivie*).

V. 13 JANV. — Un arrêté du ministre de l'Education nationale du 6 janvier 1961, que publie le *Journal Officiel*, fixe les grandes vacances scolaires d'été aux dates suivantes : du mercredi 28 juin, après les classes du soir, au vendredi 15 septembre 1961, au matin.

A L'ÉTRANGER. — En *Afrique du Sud*, la visite de *M. Hammarskjoeld* a laissé les noirs désappointés et le gouvernement lui-même a déclaré qu'il ne reconnaissait aucune autorité de l'O. N. U. sur ses problèmes intérieurs.

— En *Belgique, la loi unique* est votée par la Chambre, par 115 voix contre 90.

— Selon *Kipa*, la première église catholique située en *Afghanistan* vient d'être inaugurée à *Kaboul* par l'internonce, *Mgr Vittore Ugo Righi*.

S. 14 JANV. — Dans une réponse à Mlle Dienesch (*Journal Officiel*, n° 1, A. N., p. 23, question 7953), le ministre de l'Education nationale fait connaître, par académie le nombre : *a*) d'établissements d'enseignement public ne possédant pas d'internat (premier degré, deuxième degré et technique) compris dans le champ d'application du décret du 22 avril 1960 (cf. *D. C.*, n° 1328 du 15 mai 1960, col. 624-626) et de l'arrêté d'application du 8 août 1960 (cf. *D. C.*, n° 1336, du 18 septembre 1960, col. 1156) relatifs *à l'enseignement religieux et aux aumôneries dans l'enseignement public* ; *b*) de ces établissements ayant déposé une demande de création d'aumônerie ; c) de ces demandes qui ont été satisfaites. Sur 2 786 établissements d'enseignement public du premier degré intéressés, 115 demandes ont été faites et 56 créations d'aumônerie autorisées ; sur 211 établissements du second degré 107 demandes ont été faites et 93 créations autorisées ; sur 489 établissements du technique, 64 demandes ont été faites et 34 créations autorisées. Pour la seule académie de Paris, sur 854 établissements du premier degré, 19 demandes ont été faites et aucune admise ; sur 90 du second degré, 31 demandes ont été faites et toutes satisfaites ; sur 175 du technique, 11 demandes ont été faites et aucune satisfaite. Ceci à la date du 1er novembre 1960.

— Le *Journal Officiel* (n° 12) publie : 1° deux décrets (Education nationale), n°s 61-41 et 61-42, du 10 janvier 1961, concernant les rapports entre l'Etat et les établissements *d'enseignement privé en Algérie* et au *Sahara* (départements des Oasis et de la Saoura) ; 2° un décret (Santé publique), du 10 janvier 1961, nommant *M. André François-Poncet*, ambassadeur de France, président de la *Croix-Rouge française* pour une nouvelle période de trois ans.

A L'ÉTRANGER. — Au *Maroc*, une délégation de personnalités juives de Casablanca sont reçues en audience par le prince *Moulay Hassan* et lui remettent un dossier sur les nombreux sévices policiers subis par les juifs marocains.

— En *Allemagne de l'Ouest*, l'œuvre catholique *Caritas* a la charge actuellement de 6 000 garderies et écoles maternelles, qui reçoivent journellement 400 000 enfants. Son personnel s'élève à 12 448 nurses, dont 5 050 religieuses. Depuis la guerre elle a fondé 1 844 écoles maternelles ou jardins d'enfants.

— A *Londres*, le doyen des périodiques catholiques anglais, *The Universe*, vient d'achever son centenaire ; il avait pris naissance le 8 décembre 1860.

— A *New York*, devant le Conseil de sécurité de l'*O. N. U.*, la *Belgique* répond à l'accusation d'avoir violé l'accord de tutelle au *Ruanda-Urundi*.

D. 15 JANV. — *La Croix* annonce le mouvement de la population française au 1er janvier. Elle est de 45 750 000 habitants ; les naissances sont en excédent de 300 000 sur les décès : 820 000 naissances et 520 000 décès ; en 1960, il y a eu en France 320 000 mariages.

— *L'Osservatore Romano* annonce la préconisation au Consistoire secret du 16 janvier, par S. S. Jean XXIII, du *chanoine Robert Bézac*, vicaire général de Périgueux, comme évêque titulaire de Metropolis d'Asie et coadjuteur de Mgr Mathieu, évêque d'*Aire et de Dax*. Le nouvel évêque est né en 1904, a étudié au collège Saint-Joseph de Périgueux, fait son séminaire à Rome puis à Périgueux, pris son doctorat de droit canon à l'Institut catholique de Toulouse, et fut ordonné prêtre en 1919. D'abord vicaire, puis professeur au collège (il en devient par la suite préfet des études, puis sous-directeur), il est nommé official du diocèse en 1952 et chanoine honoraire, puis professeur l'Institut catholique de Toulouse et vicaire généra de Mgr Louis, évêque de Périgueux.

— A *Paris*, inauguration d'une place « *De Lattr de Tassigny* ». Le général de Gaulle a pris lui même la parole ; le matin, une messe avait réun à Saint-Louis des Invalides de très nombreuse personnalités, dont le maréchal Juin et M. Messmer

A L'ÉTRANGER. — A *New York*, Conseil de sécurit de l'*O. N. U.* ; la résolution afro-asiatique sur l Congo, condamnant la Belgique, est rejetée.

— Dans l'*île de Flores* (*îles de la Sonde, Indo nésie*), le catholicisme est en plein essor. Su 1 660 000 habitants, on compte 620 000 fidèles 600 écoles y reçoivent 100 000 élèves ; déj 3 200 maîtres ont été formés ; 60 prêtres indigène et 500 séminaristes (d'après *Ecclesia*).

— A *Bruxelles*, 30e anniversaire des *Grande conférences catholiques*. Le R. P. Carré, M. Michele et le cardinal Liénart, invités, prennent la parol en présence du cardinal Cento, président de l Commission pour l'apostolat des laïcs préparatoir au Concile œcuménique. M. Wigny, ministre de Affaires étrangères, offre un déjeuner aux person nalités présentes.

— « *Chroniques étrangères* », que publie *la Docu mentation française*, éditée par le secrétaria général du gouvernement, consacre un numéro spé cial (*Etats-Unis*, n° 275, du 15 janvier 1961) a *nouveau gouvernement américain* formé par le pré sident Kennedy. Voici les titulaires des principau ministères : secrétaire d'Etat : M. D. Dean Rus (démocrate), président de la Fondation Rockfeller sous-secrétaire d'Etat : M. Chester Bowles (démo crate), ancien gouverneur du Connecticut, ancie ambassadeur en Inde ; secrétaire au Trésor M. Douglas Dillon (républicain), sous-secrétai d'Etat dans le gouvernement Eisenhower, ancie ambassadeur à Paris ; secrétaire à la Défense M. Robert McNamara (républicain), président d la Compagnie Ford ; chef de la délégation à l'O N. U. : M. Adlaï Stevenson (démocrate), candida à la présidence des Etats-Unis en 1952 et 1956 ambassadeur itinérant : M. Averell Harrima ancien ambassadeur à Moscou, ancien gouverneu de New York. D'autre part, ce même numéro donn les résultats officiels de l'élection présidentiell M. Kennedy (démocrate) : 34 221 355 voix (49,7 %) M. Nixon (républicain) : 34 109 398 voix (49,6 %) en 1956, M. Eisenhower : 35 585 316 voix (57,7 %) M. Stevenson : 26 031 322 voix (42,2 %). Réuni 19 décembre 1960, le collège électoral a don 300 voix à M. Kennedy et 219 à M. Nixon. même fascicule donne les commentaires de presse mondiale et les biographies des nouvea ministres.

L. 16 JANV. — Mort de *Dom Jean Bousqu* Abbé du monastère cistercien de Notre-Dame Bonnecombe (Aveyron), âgé de cinquante-neuf a

A L'ÉTRANGER. — Les *Annales de la Propagati de la Foi* notent l'intérêt de l'effort protestant pays de mission : *à Madagascar*, on dénombre total de 700 000 protestants, en quatre group principaux de confessions, contre un million catholiques, sur 5 millions d'habitants ; au *To* 35 000, avec 16 pasteurs et 215 évangélistes ; *Cameroun*, 250 000, avec 44 pasteurs français 13 étrangers, et 1 200 évangélistes ; en *Cô d'Ivoire*, 65 000, avec 27 pasteurs et 18 évangélist

— A *Ceylan*, grande célébration du 250e anniv saire de la mort du *P. Vaz*, apôtre de l'île XVIIe siècle, et dont la cause de béatification introduite en cour de Rome.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur* : J. GÉLAM